

# PROJET DE SCHEMA



## Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Somme 2018 - 2023

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>DIAGNOSTIC.....</b>	<b>10</b>
1. Contexte démographique samarien .....	12
2. Services marchands de proximité .....	17
3. Jeunesse, éducation, sport, culture .....	24
4. Cohésion sociale .....	44
5. Transports et mobilités .....	62
6. Numérique .....	68
7. Proximité des acteurs publics et opérateurs de services .....	72
8. Maisons de services au public .....	77
<b>PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>80</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>101</b>

# INTRODUCTION

# Introduction

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Les modalités de réalisation de ce document directeur sont précisées au sein décret n°2016-402 du 4 avril 2016.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette démarche a été réaffirmée le 3 août 2016 par une instruction du Gouvernement<sup>1</sup>.

## Les objectifs du SDAASP

Jusqu'en 2023, le SDAASP a vocation à :

- Prévenir et réduire les déséquilibres et fragilités territoriales
- Anticiper sur les évolutions des usages et des services
- Développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands
- Activer des leviers de mutualisation
- Garantir une réelle solidarité territoriale en matière d'accessibilité des services.
- Dans ce cadre, l'amélioration de l'accessibilité des services au public devient l'une des conditions de l'égalité des territoires, en particulier ruraux, mais également un levier de développement, de dynamisation locale, et d'attractivité.

## Un schéma qui appréhende les services au travers des besoins et usages de la population samarienne

Le Comité de pilotage du SDAASP a arrêté la définition du Conseil économique, social et environnemental : les services au public sont « l'ensemble des services publics et privés nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires ».

**En conséquence, le champ des services au public ne peut être appréhendé que concomitamment avec une connaissance fine des besoins, des pratiques et des usages présents sur le territoire.** Le Schéma, qui a été construit selon ces principes, a donc non seulement vocation à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité, mais doit aussi encourager l'adaptation de ces derniers aux évolutions des besoins et des usages de la population samarienne.

## Au-delà de l'accessibilité physique, une stratégie qui couvre des champs particulièrement vastes

La notion d'accessibilité est souvent utilisée pour évoquer l'accessibilité physique. Pourtant, cette vision n'est qu'une composante d'un terme à la fois plus vaste et plus complexe, notamment s'il est mis en lien avec la notion de service : l'accessibilité renvoie alors à la facilité d'usage. En lien avec les travaux menés au niveau national sur cette thématique clé, notamment pour les territoires ruraux<sup>2</sup>, **le Comité de pilotage du SDAASP de la Somme a identifié plusieurs dimensions de l'accessibilité des services au public :**

<sup>1</sup> Instruction du Gouvernement relative à l'adaptation de l'implantation des services publics de l'État dans les territoires du 5 novembre 2015 – Modalités de mise en œuvre - Pouvoir d'alerte des préfets de département

<sup>2</sup> Cf. notamment le Rapport de la mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles remis à Madame la Ministre du Logement, de Madame Carole DELGA, députée de Haute-Garonne et Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère, avril 2013, p.12-13.

- Le temps et la facilité d'accès
- La disponibilité du service, son coût
- Son niveau, sa qualité
- La possibilité pour l'utilisateur de choisir entre plusieurs opérateurs
- L'information sur l'existence et les modalités du service

De cette réflexion résulte un champ d'étude particulièrement vaste, dépassant les seuls champs d'intervention de l'État et des collectivités territoriales : services publics et/ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs locaux et nationaux.

En conséquence, l'un des enjeux du SDAASP consistera à appréhender de façon large et inclusive les services au public présents sur le territoire samarien.

## La méthodologie employée

### Le pilotage de la démarche

Les représentants des intercommunalités, les services de l'Etat et du Département, les opérateurs de service ainsi que les différentes parties prenantes du territoire ont été associés tout au long de la démarche par le biais des instances de pilotage, de temps d'information, de consultation et d'échanges.

Un Comité de pilotage, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental ou leurs représentants, a statué à plusieurs reprises sur l'avancée de la démarche.

Un Comité de consultation, comprenant l'ensemble des partenaires institutionnels publics et privés concernés (AMF80, élus référents du Conseil départemental, du Conseil régional et des Communautés de communes et d'agglomération de la Somme, opérateurs de services publics de l'État concernés (CDC, DDFIP, DDTM, DDCS, DDPP, ARS, DASEN), opérateurs (CPAM, Pôle Emploi, CAF, MSA, La Poste, SNCF, CARSAT, ErDF, GrDF) et chambres consulaires), a également bénéficié le 12 juillet 2017 d'une restitution globale de la démarche.

Enfin, une équipe projet composée d'agents de la Direction de l'Appui aux territoires du Conseil départemental et de services de l'Etat (Préfecture et DDTM80), a conduit de façon quotidienne l'élaboration du schéma sur le plan sur le plan technique, aux côtés d'un prestataire de service.

### Les principaux axes de travail

Le Comité de pilotage du SDAASP, qui s'est réuni le 16 mai 2016, a validé les axes de travail suivants :

- Services marchands de proximité
- Jeunesse, éducation, culture et sport
- Cohésion sociale et santé publique

Les transports et mobilités, ainsi que les usages du numérique, ont quant à eux été traités de façon transversale. Un approfondissement a également été réalisé en ce qui concerne la proximité des acteurs publics et opérateurs de service et les MSAP.

Le projet d'élaboration du SDASSP dans la Somme et ces axes de travail ont été présentés lors d'une réunion de lancement le 11 juillet 2016.

### Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic d'accessibilité

Entre juillet 2016 et mai 2017, un diagnostic exhaustif de la situation départementale a été établi. Il s'est basé sur l'analyse de données quantitatives, sur des temps de concertations nombreux (usagers et EPCI) ainsi qu'une grande enquête qui a mobilisé plus de 1 300 répondants.

Le diagnostic a permis d'identifier les « grands enjeux » du territoire samarien en matière d'accès aux services, qui constituent le socle du plan d'actions du schéma.

### **Phase 2 : Orientations et plan d'actions**

Dans la continuité de ces enjeux, cinq groupes de travail se sont déroulés selon les thématiques suivantes :

- Le maillage des services de proximité marchands et non marchands
- L'accès aux services de santé
- La jeunesse et la ruralité
- La couverture du numérique et l'accompagnement des usages
- La mobilité au quotidien

Au total, plus d'une cinquantaine de personnes a participé à ces temps d'échanges dont les services de l'Etat, du Département, des EPCI (élus et techniciens), des opérateurs de services, et des associations.

## **Les dynamiques à l'œuvre en matière d'accès aux services**

Une démarche qui s'inscrit dans la continuité des trois Comités interministériels aux ruralités

Depuis 2015, trois Comités interministériels aux ruralités (CIR) se sont réunis, et d'importants travaux ont été lancés à l'échelle nationale en faveur de l'égalité, de l'attractivité, et de la solidarité des territoires.

67 mesures ont été actées dans les champs de la santé, du numérique, de la mobilité ou du logement, parmi lesquelles :

- La labellisation de 1 000 Maisons de Service au Public (MSAP) avant la fin 2016 (objectif atteint)
- L'expérimentation des services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain
- La labellisation de 1 400 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018 (MSP)
- La signature de 2 550 contrats d'engagement de service public de jeunes médecins d'ici 2018
- La création de 1 000 facteurs-guichetiers d'ici fin 2017
- Le soutien par le FISAC de 122 stations-services indépendantes
- Le développement de 10 000 prêts à taux zéro dans le logement ancien

Enfin, l'un des autres axes forts du dernier Comité interministériel aux ruralités, qui s'est tenu à Privas le 20 mai 2016, consiste à « assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public »<sup>3</sup>.

Une politique volontariste de la part de l'État et du Conseil départemental à destination des territoires

Les politiques de solidarité territoriale de l'État et du Conseil départemental ont vocation à être définies selon le périmètre des EPCI au format 2017.

<sup>3</sup> « Nos ruralités, une chance pour la France », Comité interministériel aux ruralités, 20 mai 2016 à Privas (Ardèche) dossier de presse, p.11.

En effet, la circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, prévoit la signature de Contrats de ruralité. Ces documents-cadres sont portés par l'État. Ils permettent de mobiliser différents financements coordonnés (dont Fonds de soutien à l'investissement local) en prévoyant des actions d'amélioration de l'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou de cohésion sociale. Dans la Somme, deux contrats de ruralité ont été signés pour la CC du Grand Roye et le Santerre Haute Somme.

En parallèle, le Conseil départemental a fait le choix stratégique fort de maintenir une politique d'appui aux territoires sur le mandat 2015-2021, au nom de la solidarité territoriale, qui constitue avec la solidarité sociale, un pilier de l'action départementale.

Au titre de la contractualisation 2017-2020, les projets soutenus par le Conseil départemental devront contribuer au développement d'une économie de proximité pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et accroître l'attractivité et le rayonnement de la Somme.

Des contrats de 4 ans ont été signés dès 2017 avec les EPCI, qui permettront de financer des projets en lien avec les orientations du Conseil départemental.

Enfin, l'État (notamment DDTM) et le Conseil départemental mènent d'ores et déjà des actions coordonnées via l'organisation d'ateliers des centralités rurales en Somme. Les premières réunions ont traité des « espaces publics, traversées de bourg et entrées de ville », de la « revitalisation des commerces et services » et « d'une stratégie de bourg centre dans un cadre intercommunal rénové ». Elles ont mobilisé de nombreux acteurs et élus locaux. Ces rencontres thématiques sont animées à partir de cas concrets et selon un mode participatif. Elles ont pour but de permettre aux collectivités de se projeter dans l'opérationnel.

### Un schéma qui doit accompagner les stratégies des territoires en matière de service

#### **Une conception partagée des services au public : d'une ruralité subie à un territoire de projet**

Les échanges qui se sont tenus pourraient être reformulés à travers deux approches de la ruralité :

- Une première où la présence physique est essentielle. Le retrait des moyens apparaît comme la principale cause du déficit d'accès et, *in fine*, d'un recul de l'attractivité du territoire. Au sein de cette vision, l'aménagement du territoire occupe une place centrale.
- Une seconde qui s'appuie sur les opportunités qu'offre la ruralité, où la mutualisation et l'innovation sont deux termes cardinaux. La facilité d'accès aux services est dépendante d'une adaptation fine de ces derniers aux besoins et usages de la population, à travers de nouvelles organisations cohérentes avec les mutations technologiques et sociales à l'œuvre. L'initiative locale occupe une place centrale au sein de cette vision, tout comme la notion de développement du territoire.

Le schéma n'a pas été le lieu de la remise en question des stratégies portées par les différents acteurs départementaux, régionaux ou nationaux. Cependant, **il a permis d'arrêter une conception partagée des services au public, où la proximité occupe une place de choix, au même titre que l'initiative locale, la mutualisation et l'innovation.**

L'un de ses objectifs sera désormais de faire évoluer la vision des services au public, afin d'accompagner au mieux les territoires dans leur conception et leur mise en œuvre.

#### **Une vision partagée à l'échelle départementale des impératifs qui s'imposent aux territoires**

Le SDAASP n'est pas un document prescriptif. Il doit être vu comme une feuille de route structurant la stratégie en matière d'accès aux services et offrant un cadre d'intervention commun et novateur à l'échelle départementale.

Ses 13 fiches programmes, reprenant les attentes fortes des différentes parties prenantes (opérateurs, élus, Conseil départemental, Etat...), sont ainsi porteuses d'une vision commune des impératifs qui s'imposent aux différents services au public.

Ce document stratégique est également le vecteur d'un nouveau partenariat à construire entre les opérateurs de service et les collectivités territoriales.

  <b>Focus</b>	<p><b>Une démarche qui concerne l'ensemble de la Somme, mais aussi ses franges</b></p> <p>Dans le département de la Somme, certains EPCI sont « transfrontaliers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC de Blangy-sur-Bresle (34 communes en Seine-Maritime)</li> <li>• CC Villes Sœurs (15 communes en Seine-Maritime)</li> <li>• CC de l'Auxilois (une commune dans le Pas-de-Calais)</li> <li>• CC du Pays Hamois (accueillant une commune de l'Aisne)</li> </ul> <p>Dès que cela était possible, le diagnostic à veiller à intégrer ces territoires (majorité des cartographies, intégration des communes de Seine-Maritime dans le calcul de l'amplitude horaire d'ouverture moyenne...).</p> <p>Par ailleurs, l'atelier qui s'est déroulé à Eu en mars 2017 a permis de pointer les difficultés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stratégies différentes des opérateurs / institutions départementales et régionales selon la rive de la Bresle, ce qui ne rend pas aisé les interventions des EPCI sur ces thématiques aux côtés de leurs partenaires</li> <li>• Certaines initiatives permettant une cohérence avec les réalités sociales et humaines des territoires, sur lesquelles prendre exemple (assouplissement de la carte scolaire, associations sociales à vocation interdépartementale, équipements accessibles pour les habitants des deux côtés de la Bresle...)</li> </ul> <p>Dès lors, dans sa mise en œuvre, le schéma de la Somme aura vocation à prendre en compte les franges départementales, sans négliger les territoires « transfrontaliers ». A noter d'ailleurs que certains axes du SDAASP de Seine-Maritime sont similaires à ceux de la Somme (ex. mobilité, MSAP, information autour des services...).</p>
---	---

### Plusieurs catégories d'actions construites

Pour une durée de 6 ans, le schéma s'appuie sur un plan d'actions multidimensionnel. Plusieurs catégories d'actions ont été identifiées :

- Les actions transversales, qui concernent l'ensemble des territoires : offre de transport, lutte contre la « fracture numérique », structuration d'un accueil social inconditionnel de proximité...
- Les actions de soutien et d'ingénierie pour les communes et leurs groupements
- Les actions d'information et de communication autour des dispositifs existants

Certains dispositifs « phares » occupent une place de choix au sein du schéma (ex. les Maisons de services au public) mais ils sont loin d'être les seuls leviers identifiés.

Par ailleurs, si le SDAASP offre un cadre d'intervention partagé, les actions proposées n'ont pas un caractère exhaustif et ont vocation à être complétées en fonction des besoins, des caractéristiques et des opportunités propres aux territoires.

### Une meilleure coordination dans la mobilisation des ressources existantes

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuiera sur des financements de droit commun. Le plan d'actions aura vocation à être décliné sous forme de conventions entre l'Etat, le Département, les communes et leurs groupements et les opérateurs de service.

Il pourra donc garantir une meilleure mobilisation des nombreux dispositifs existants : DETR, FSIL, contrats de ruralité, politique d'appui aux territoires du Conseil départemental... **A ce titre, un pilotage partagé entre la Préfecture (administration déconcentrée) et le Conseil départemental (administration décentralisée) est particulièrement pertinent.**

Dès lors, sans être opposable, le schéma est un document stratégique de référence, une « boîte à outils » dont les territoires ont vocation à se saisir, d'autant plus qu'ils ont participé durant un an à son élaboration.

Il invite également à faire de l'innovation l'un des leviers de l'amélioration de l'accès aux services, en s'appuyant notamment sur :

- Le numérique comme vecteur d'échange et de lutte contre l'enclavement
- De nouvelles formes de mutualisations, dont certaines MSAP constituent un paradigme intéressant

### Les orientations stratégiques retenues

Le SDAASP s'articule autour de quatre orientations :

1. Garantir un maillage des services de proximité marchands et non marchands
2. Agir en faveur de l'accès aux droits et à la santé pour tous les Samariens
3. Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services
4. Faciliter l'accès à la mobilité pour tous

Ces orientations sont déclinées en 13 fiches programme.

A cela s'ajoute deux fiches méthodologiques, qui reprennent les modalités :

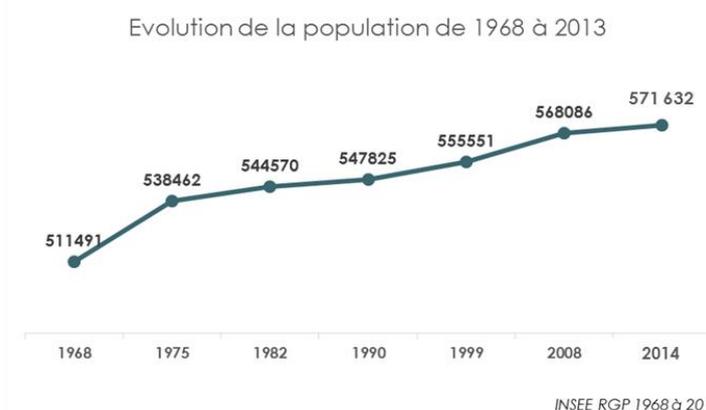
- De gouvernance et de suivi du schéma pour les années à venir
- D'accompagnement des territoires dans leurs stratégies d'amélioration d'accès aux services

**DIAGNOSTIC**

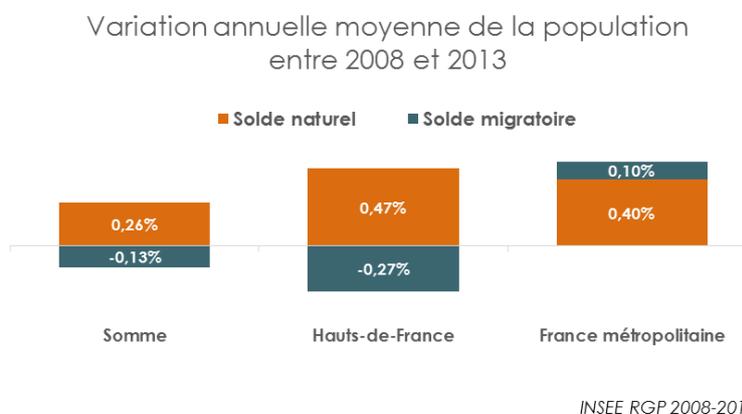
# 1. Contexte démographique

## Un dynamisme démographique modéré

De 1968 à 2013, le département de la Somme a connu une forte augmentation de sa population. Elle s'est établie au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 571 632 habitants. Depuis 2008, le nombre d'habitants a peu évolué, ce qui pourrait supposer une stagnation des besoins en matière d'offre de services au public.



Le département a connu, entre 2008 et 2013, **une variation annuelle moyenne de sa population assez faible (0,13%)**. Cette tendance est essentiellement imputable au solde naturel<sup>4</sup>, nuancée par un solde migratoire légèrement négatif. La population samarienne devrait se réduire encore à l'horizon 2030 (hors agglomération d'Amiens)<sup>5</sup>, avec 2% de la population en moins.



**Avec 571 675 habitants en 2015, le département semble donc modérément attractif** : il est toutefois confronté à des dynamiques migratoires moindres que celles observées dans l'ensemble de la nouvelle région Hauts-de-France (-0,27 %).

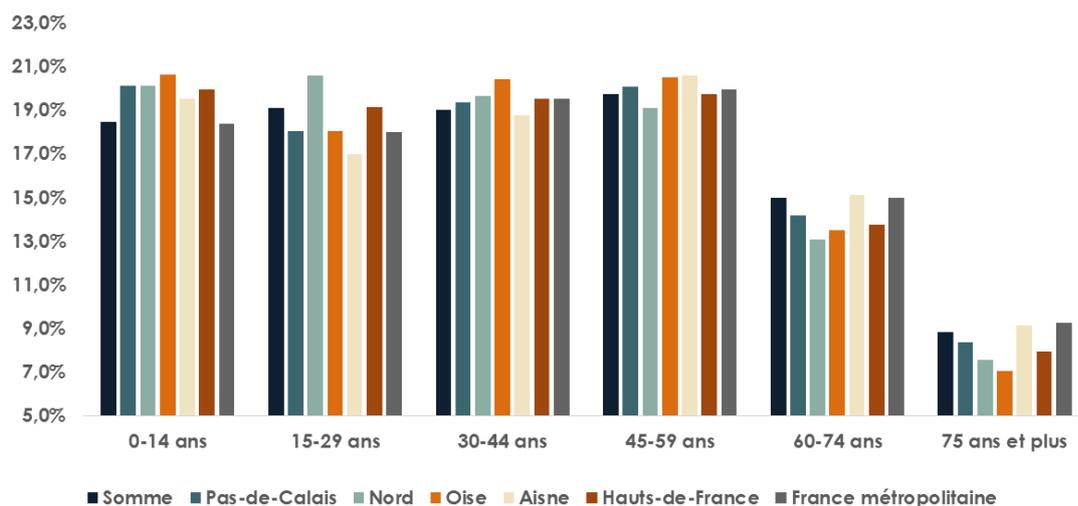
## Une part non-négligeable des 0-29 ans au sein de la population samarienne

En 2013, la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population samarienne est celle des 45-59 ans (19,7%), devant les 15-29 ans (19,1%) et les 30-44 ans (19%). La population samarienne apparaît donc comme relativement jeune, ce qui suppose d'importants enjeux en matière d'accessibilité des services destinés à cette tranche d'âge.

<sup>4</sup> Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Le solde migratoire renvoie à la différence entre les entrées et les sorties du territoire.

<sup>5</sup> Cf. diagnostic territorial stratégique de l'Agenda 21 en Picardie.

Structure par âges de la population en 2013

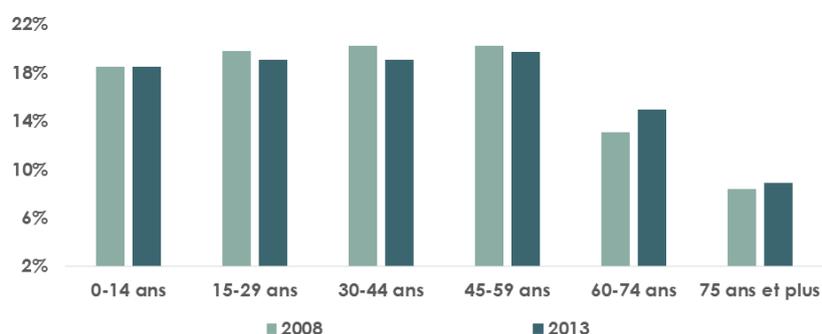


INSEE RGP 2013

## Un vieillissement de la population qui reste cependant préoccupant

Une part élevée des 45-59 ans laisse cependant supposer un relatif vieillissement de la population dans les années à venir. D'ailleurs, comme dans la plupart des départements français, ce phénomène touche déjà les 60-74 ans et les plus de 75 ans, la représentativité de ces deux classes d'âge étant en augmentation entre 2007 et 2013.

Structure par âge de la population en 2008 et 2013



INSEE RGP 2008 et 2013

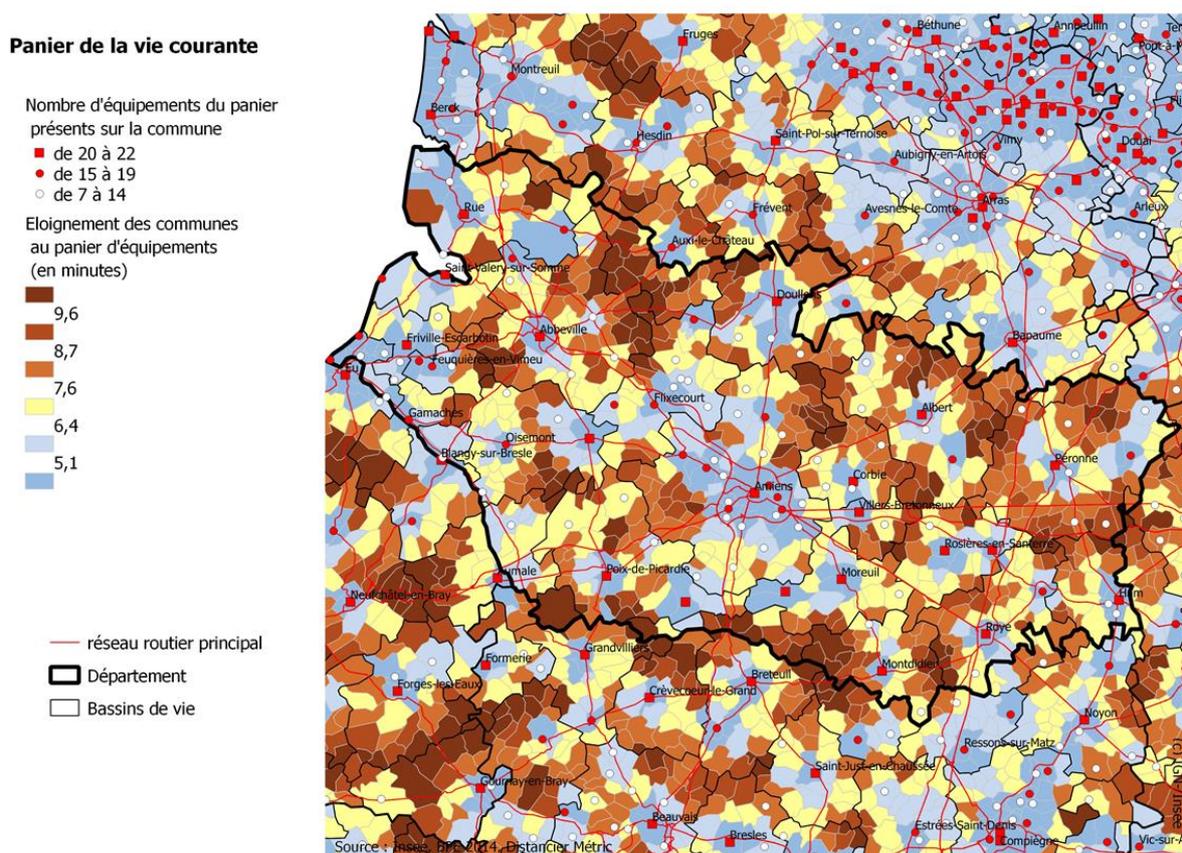
L'évolution est d'ailleurs assez conséquente pour la part des jeunes retraités, avec une augmentation de 2 points sur la période considérée.

En conséquence, de par ses dynamiques démographiques particulières, la Somme connaît de forts enjeux en matière :

- D'adaptation de l'accessibilité des services aux publics séniors
- De maintien d'une offre quantitative et qualitative à destination des plus jeunes

Ces enjeux sont à appréhender dans un contexte de stagnation de la population et d'un solde migratoire négatif, qui questionnent directement l'attractivité du territoire.

## Une majeure partie du territoire dans laquelle le temps d'accès aux équipements du panier de la vie courante est inférieur à 7 minutes



L'INSEE a défini une méthodologie permettant d'avoir une vision, par commune, du temps d'accès à différents paniers de service<sup>6</sup>. Cette approche permet également d'identifier les pôles de services (principaux et secondaires).

Sur la base de 22 équipements<sup>7</sup>, 129 890 personnes résident dans une commune éloignée de 7 minutes ou plus des principaux pôles de service, soit 22,7 % de la population. En France métropolitaine, ce chiffre est de 10 %, témoignant d'une accessibilité moindre dans le département de la Somme<sup>8</sup>. Les principaux pôles de services sont ainsi situés dans les zones urbaines et sur le littoral.

A noter également que 10 % des communes sont à plus de 9,6 minutes du panier, et que 10 % de la population est à plus de 8,3 minutes des équipements du panier.

Cette population est en majorité située :

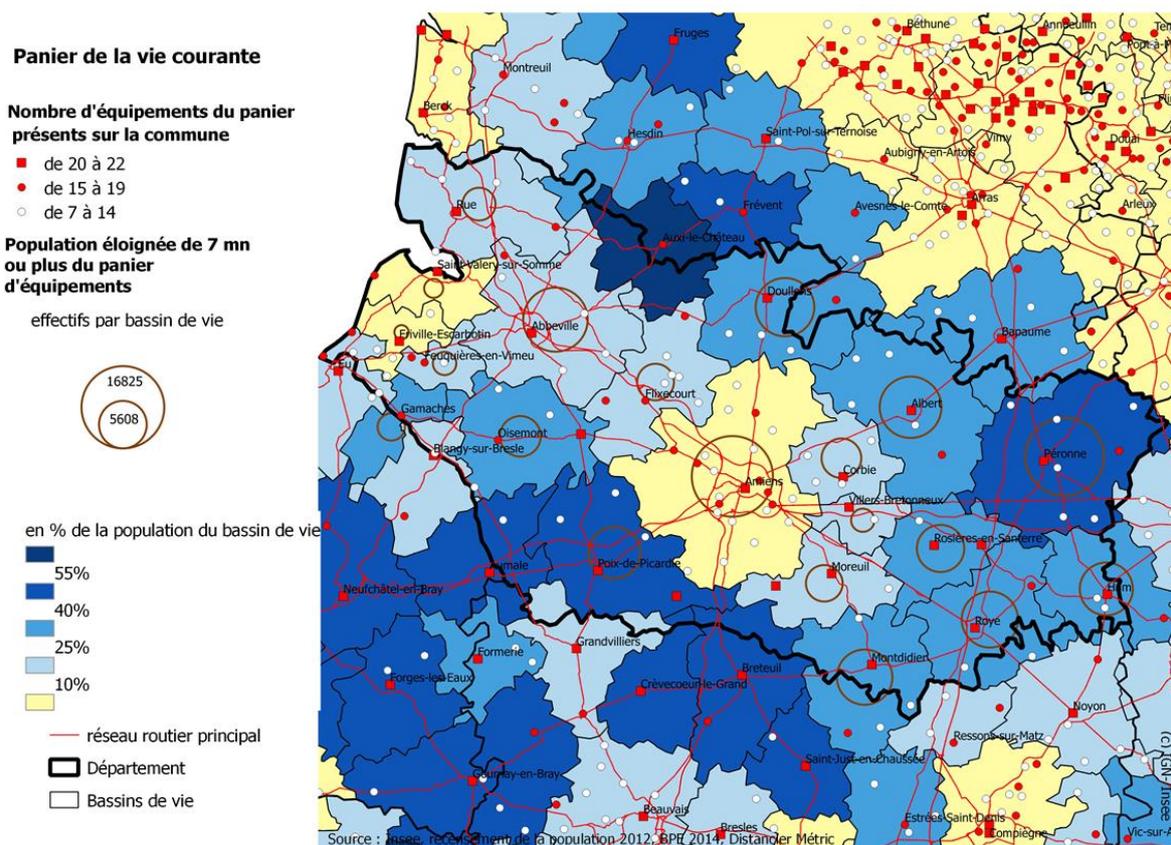
- A l'est du département (CC Haute Somme)
- Au nord de la CC du Territoire Nord Picardie
- Au centre de la CC Somme Sud-Ouest

<sup>6</sup> Conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France et le CGET, les « paniers » regroupent un ensemble d'équipements et services répondants aux besoins de vie courante. Le cas échéant, ce regroupement est réalisé par type de public. Cette méthode statistique permet de calculer l'accessibilité des équipements sur des trajets en minutes en heures de pointe en voiture, grâce au distancier Metric. Elle prend en compte l'équipement le plus proche du domicile et est pondérée par la population de chaque commune.

<sup>7</sup> Les 22 équipements du panier de la vie courante sont : Laboratoire d'analyses médicales, Police, gendarmerie, Garde enfants d'âge préscolaire, Collège, Librairie papeterie journaux, Ecoles de conduite, Chirurgien-dentiste, Banque Caisse d'épargne, Station-service, Supermarché, Ecole maternelle, Epicerie, supérette, Services aux personnes âgées, Pharmacie, Médecin omnipraticien, Boulangerie, Bureau de poste, relais poste, agence postale, Infirmier, Restaurant, Coiffure, Salle ou terrain multisports, Ecole élémentaire.

<sup>8</sup> Schéma d'accessibilité aux services, présentation de l'INSEE, 2016, document transmis par le Conseil départemental.

Il convient cependant d'appréhender plus finement ces différentes catégories de services, au regard notamment des besoins et des usages de la population samarienne.



Quoi qu'il en soit, cette carte est à mettre en lien avec la densité de la population sur le territoire samarien, qui est **importante en zone urbaine, mais également en zone péri-urbaine**. Cette réalité a des incidences fortes, dans la mesure où :

- La majorité des besoins se situe dans des territoires où les niveaux d'accessibilité en termes de temps d'accès sont importants
- La présence d'une population péri-urbaine importante implique des modes de vie et des usages spécifiques (cf. par exemple partie « transports et mobilités »)

### Un phénomène de périurbanisation autour de la Ville centre, induisant un éloignement progressif de l'offre de services

Il est intéressant d'appréhender les mouvements de population de ces 40 dernières années. Ainsi, le territoire samarien a connu un important phénomène de périurbanisation autour de sa ville centre : Amiens. Alors que la commune a connu une évolution de seulement 1 % sur la période 1975-2013, la quasi-totalité des communes situées dans un rayon de 20 kilomètres ont enregistré des hausses de plus de 10 %. Or, ce phénomène implique un éloignement de plus en plus conséquent de la population de la ville centre, et de l'offre de services marchands et non-marchands, ce qui implique de nombreux enjeux en matière de facilité d'accès.

Ceux-ci sont d'ailleurs pointés dans le Projet métropolitain 2030<sup>9</sup>, qui évoque :

- « L'ampleur des extensions périphériques dont il faut maintenant corriger les dysfonctionnements »
- « Sans véritable banlieue, l'agglomération est marquée par un contraste entre une aire urbaine centrale prédominante en termes de population, malgré sa faible densité, et un maillage régulier de petites communes »

<sup>9</sup> Projet métropolitain 2030, Document de cadrage, 2010, p.14.

**Evolution de la population  
entre 1975 et 2013  
dans le département  
de la Somme**

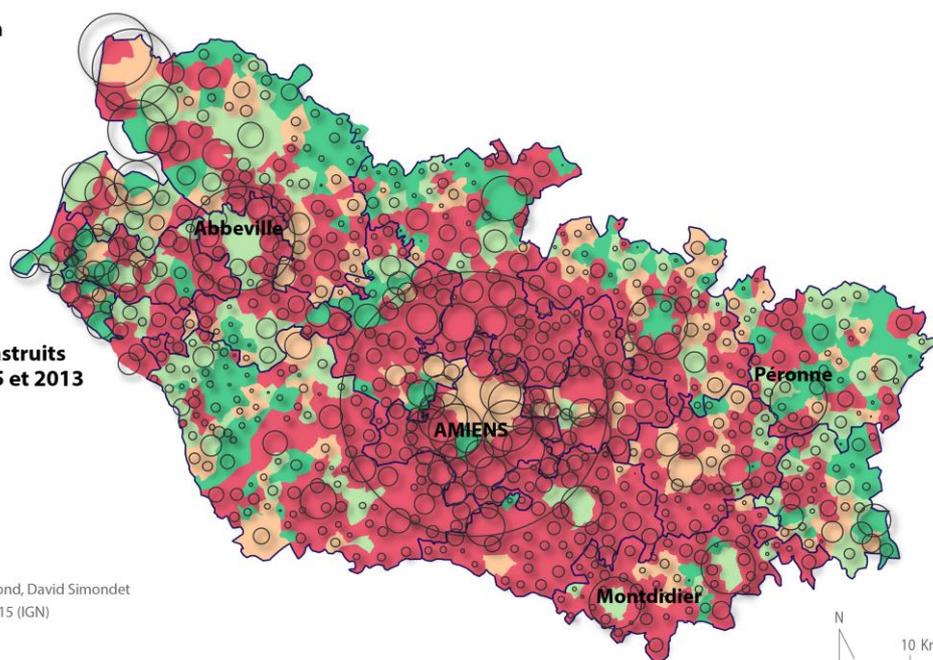


**Nombre de logements construits  
par communes, entre 1975 et 2013**



Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
Sources : RGP, INSEE (2013), GEOFLA 2015 (IGN)

Février 2017



Cette particularité est à prendre en compte dans toute réflexion sur l'accès aux services dans la mesure où, plus qu'ailleurs, des spécificités existent dans cette partie du territoire samarien (ex. augmentation des temps de trajet domicile-travail, usages en matière de consommation...).

## 2. Services marchands de proximité

### Éléments de cadrage

La Somme est un département à fort caractère rural avec 38 % des communes samariennes possèdent moins de 200 habitants).

Pour autant, et à première vue, cela a une incidence modérée sur l'accessibilité aux commerces de proximité. Selon les calculs effectués par l'INSEE en 2011, « un Picard n'est jamais réellement éloigné d'un commerce ou service, il y accède en 18 minutes »<sup>10</sup>. Au niveau régional, cette accessibilité géographique favorable peut être nuancée par un taux en équipements moindre que celui observé dans l'ensemble de la France métropolitaine (2 % contre 2,5%).

temps moyen pour accéder à  
différents paniers de service (en minutes)

	panier "jeunes"	panier "parents"	panier "séniors"	panier transversal
Aisne	11,6	11,3	7,8	5,5
Oise	10,5	9,9	7,6	4,6
Somme	11,9	11,4	8,2	5,1
Nord	8,0	7,8	5,8	3,6
Pas-de- Calais	8,8	8,5	6,3	3,7
Haut-de- France	9,2	8,9	6,6	4,1

L'enjeu principal de l'accessibilité aux commerces et services de proximité est de maintenir, notamment en milieu rural, un maillage de l'offre suffisant à destination de la population de la Somme.

**D'après de récents calculs effectués par l'INSEE (2016), les temps d'accès dans le département à différents paniers de services sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale (comparables à ceux observés dans l'Aisne).**

### L'accessibilité aux commerces et services de proximité

De nombreuses communes qui n'accueillent plus aucun commerce alimentaire de proximité

Comme expliqué dans le « Portrait de la Somme » réalisé par les services du Département en 2015, les « bourgs sont des points d'ancrage pour les commerces et les services en milieu rural ». D'après les travaux menés par l'APUR en 2012, le commerce constitue un facteur de dynamisme et révèle l'attractivité d'un territoire tout en demeurant un marqueur indéniable de la vitalité des centres-villes.

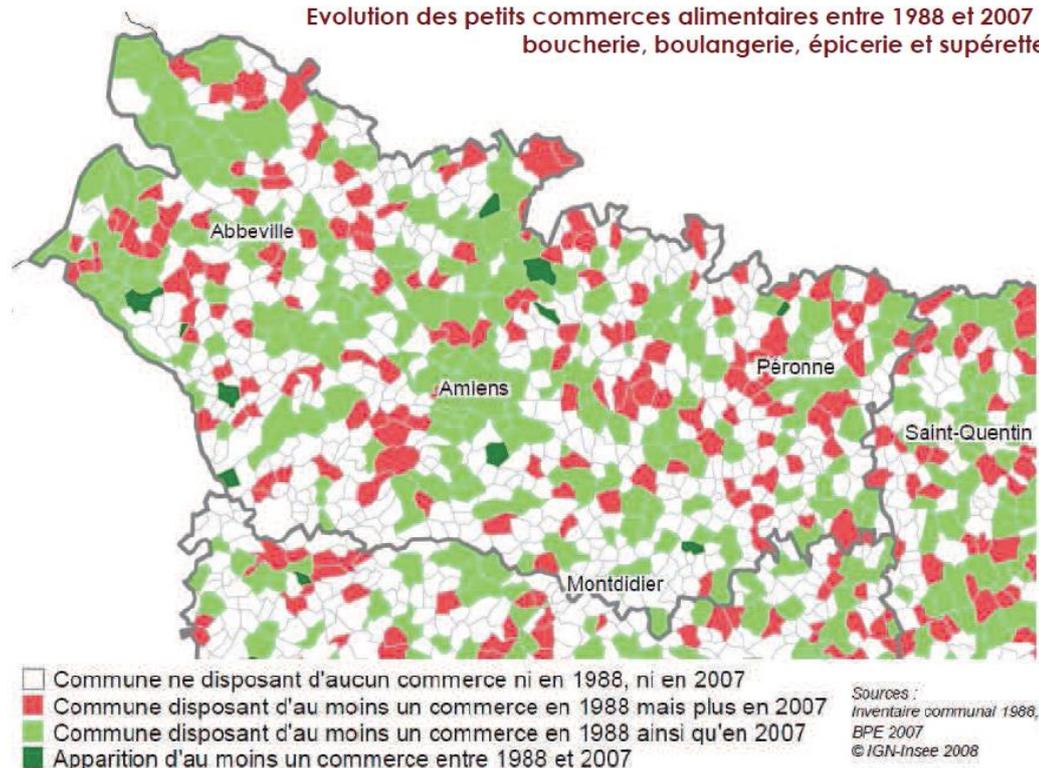
Entre 1988 et 2007, **la présence de commerces alimentaires de base s'est raréfiée dans les communes rurales et s'est maintenue dans les bourgs de la Somme**<sup>11</sup>. En effet, si une dizaine de communes a accueilli au moins un commerce de ce type sur la période (en vert foncé), plus de 120 n'ont plus aucun commerce alors qu'elles en accueillaient au moins un en 1988.

<sup>10</sup> INSEE Picardie (Sinoquet, Marie-Christine). « Les Picards à dix-huit minutes des équipements et services », in INSEE Picardie Analyses, n°53, Janvier 2011, 8 p. (page 1).

<sup>11</sup> Ibidem, p.22.

## En 20 ans, de nombreux commerces de proximité ont fermé

Evolution des petits commerces alimentaires entre 1988 et 2007 :  
boucherie, boulangerie, épicerie et supérette



La Somme accueille d'ailleurs un taux d'équipement en commerces et services de proximité moindre pour les boulangeries, les banques et les magasins alimentaires, par rapport aux Hauts-de-France et à la France métropolitaine. Ce constat s'inverse toutefois pour les bars, les stations-services et les écoles de conduite.

	Boulangerie	Magasins alimentaires	Banques, caisses d'épargne	Bars	Station-service	École de conduite
Source ; Base permanente des équipements, 2015 et INSEE RGP 2013						
<b>Somme</b>	0,56	0,73	0,51	0,77	0,19	0,27
<b>Hauts-de-France</b>	0,59	0,70	0,41	0,74	0,13	0,26
<b>France métropolitaine</b>	0,72	0,90	0,53	0,57	0,15	0,24

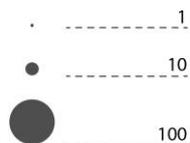
La carte suivante permet de dresser un point de situation actualisé des commerces et services de proximité, et permet de synthétiser deux informations :

- Le nombre total de commerces et services de proximité<sup>12</sup> par commune  
La diversité des commerces et services dans les communes, c'est-à-dire le nombre d'équipements différents présents dans chaque commune.

Seulement **3 % des 779 communes de la Somme ont un rôle majeur de centralité de l'offre commerciale de proximité**. On peut notamment citer les communes d'Amiens, Abbeville, Péronne, Albert, Ham, Doullens, Roye, Montdidier, Friville-Escarbotin, Rue, Corbie ou encore Saint-Valéry-sur-Somme. Amiens, chef-lieu du département, compte à elle seule 23 % du nombre total des équipements de proximité.

12 Banques, bars, boulangerie, boucherie, épicerie et supérette, pharmacie, bureaux de postes et stations-services.

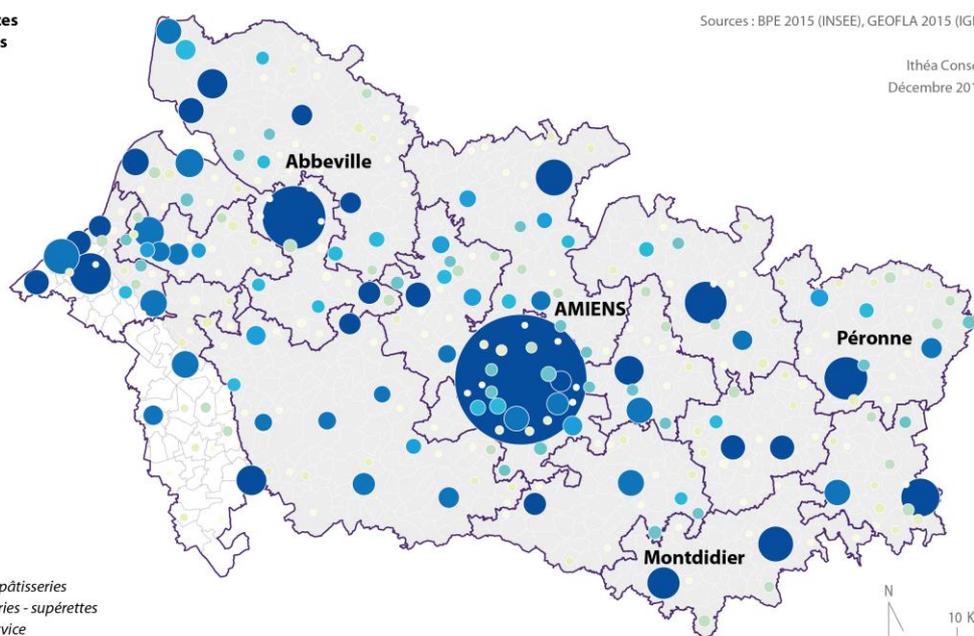
Nombre total de commerces et services\* par communes



Commerces et services\* de nature différente, par communes



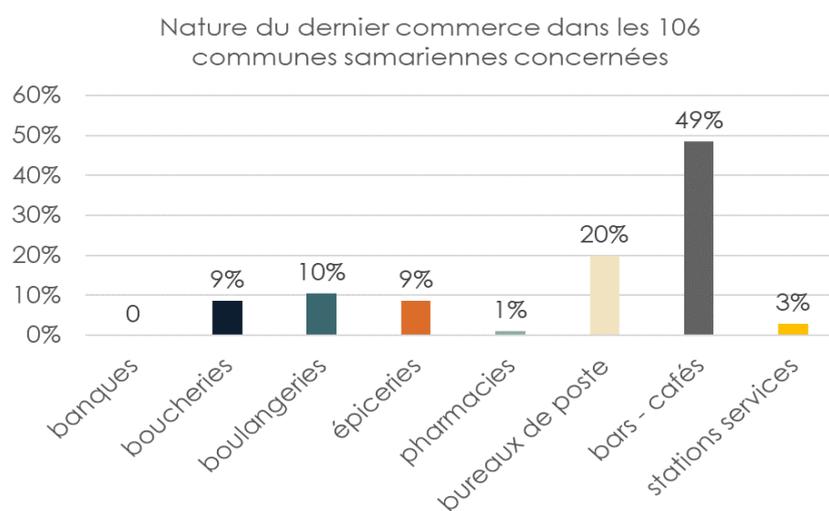
\* banques, bars, boulangeries - pâtisseries  
boucheries - charcuteries, épiceries - supérettes  
pharmacies, postes, stations service



La Somme est caractérisée par un phénomène de désertification des territoires les plus ruraux, avec des taux d'équipements modérés à l'échelle du département, et la présence de plusieurs pôles majeurs.

Cette situation fait directement écho à un phénomène de périurbanisation particulièrement prégnant autour de la ville-centre (cf. introduction), ainsi qu'à une évolution des usages en matière de consommation. **Autrement dit, l'offre commerciale reste relativement accessible en matière de temps d'accès<sup>13</sup>, mais sa proximité avec la population s'est fortement dégradée depuis les années 1980.**

### La nature du dernier commerce pour les communes de la Somme disposant d'un seul équipement



Comme le rappelle le Département en 2015, « la disparition de commerces et services dans certaines communes est corrélée à une plus forte attractivité de bourgs et de villes au niveau

<sup>13</sup> A cet égard, on notera une étude de l'INSEE précisant qu'un « Picard n'est jamais réellement éloigné d'un commerce ou service, il y accède en 18 minutes contre 20 dans la métropole ». Cf. Portrait de la Somme, document du Conseil départemental, p. 21.

supérieur ». Il semble donc pertinent d'analyser les communes ne disposant plus que d'un seul commerce ou service sur leur territoire.

Dans la Somme, 106 communes, soit 38 % des villages équipés, possèdent un seul équipement. Les bars – cafés représentent le plus souvent le dernier commerce pour ces villages (48 %), suivi des points de contact Poste (21 %) et des boulangeries (10 %).

Dans le « Portrait de la Somme », sur les 121 communes disposant d'un seul service (parmi 9 opérateurs nationaux : Pôle Emploi, CNAMTS, CNAV, CNAF, MSA, SNCF, La Poste, EDF et GDF Suez), 115 sont concernés par un guichet postal. La Poste, au travers de son réseau, pourrait ainsi constituer un appui important dans l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

## Plusieurs dispositifs de soutien aux commerces de proximité

Dans sa stratégie, le Conseil départemental se positionne comme le « garant des solidarités territoriales ». Pour cela, il « doit jouer un rôle important dans le maintien ou le développement des services et des équipements ruraux, avec le double objectif de créer de l'emploi et d'améliorer leur accessibilité aux habitants telle que prévue par la Loi Notre »<sup>14</sup>.

Un programme d'actions reposant sur 3 axes découle de cette position prise par la collectivité :

- Soutien aux activités économiques en milieu rural (commerces et services de proximité)
- Accompagner l'aménagement des territoires ruraux
- Promouvoir et valoriser le territoire

A noter que pour ces « territoires prioritaires », il est proposé :

- D'accompagner (techniquement et financièrement) la réalisation d'études économiques sectorielles (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat, et le commerce, ...)
- D'apporter des aides (études et investissements matériels) aux collectivités pour le portage d'opérations permettant le maintien des commerces et services
- D'apporter des aides directes aux entreprises pour une cible très resserrée de commerces et de services jugés indispensables à la population
- De réaliser un travail d'ingénierie favorisant l'inclusion sociale »<sup>15</sup>.

Le programme d'actions s'articule avec les orientations du SDAASP, en complément des travaux déjà menés par le Conseil départemental.

En parallèle, l'Etat porte de longue date, au niveau national, les Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). Les financements varient en fonction des projets, et prennent la forme de subventions suite à la sélection des dossiers de demande d'aides transmis dans le cadre d'appels à projets. Un appui sur ce dispositif pourra également être assuré au moment de l'élaboration du plan d'actions.

A noter que le maintien du commerce de proximité est également l'un des axes forts des contrats de ruralité (cf. introduction).

## Le manque de commerce à proximité du domicile, premier facteur de non-fréquentation

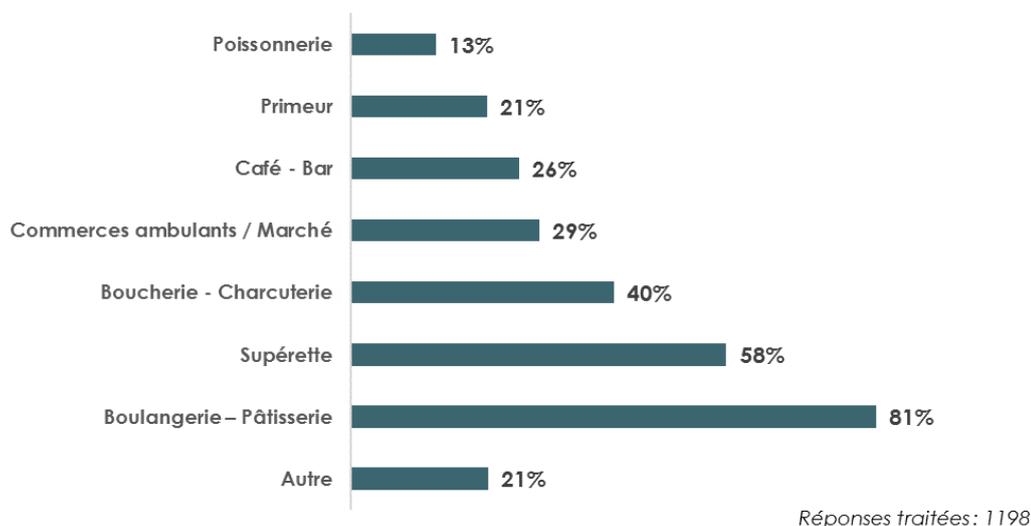
Le commerce de proximité le plus fréquenté est la boulangerie (81 %), devant la supérette (58 %) et la boucherie-charcuterie (40 %). 26 % des répondants à l'enquête déclarent se

<sup>14</sup> Refondation, volume complet, 16/12/2015, p.391.

<sup>15</sup> Ibidem, p. 392.

rendre dans les bars, alors même que ceux-ci sont particulièrement développés dans la Somme.

Est-ce que vous fréquentez un ou plusieurs commerce(s) à proximité de votre domicile ?



Pour la quasi-totalité des commerces mentionnés ici, les moins de 30 ans ont une fréquentation en moyenne inférieure de 5 % à 10 %, laissant supposer une différence dans les pratiques de cette tranche d'âge<sup>16</sup>.

Pourquoi ne fréquentez-vous pas ces commerces ?



Réponses traitées: 1 173

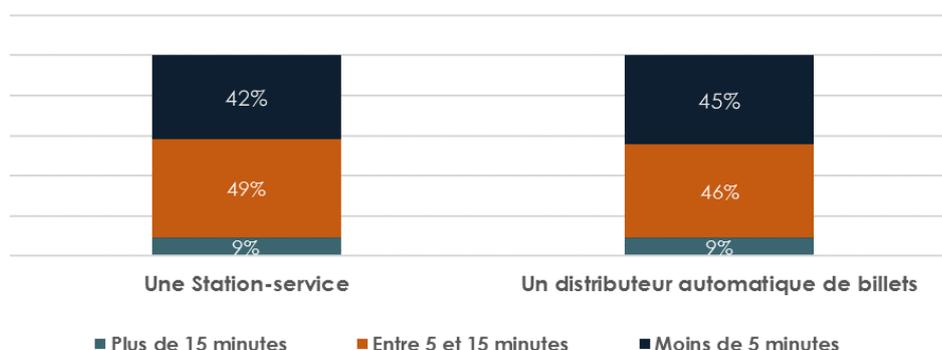
La principale raison de non-fréquentation est l'absence de commerces à proximité du domicile (50 %), particulièrement pour ceux dont l'implantation dans les territoires ruraux est la moins développée (ex. poissonneries).

Par ailleurs, le manque de diversité des produits (21 %) et le prix (29 %) figurent parmi les raisons invoquées, de nombreux participants déclarant préférer se rendre en grande surface. Les hypermarchés figurent d'ailleurs parmi les services les plus cités parmi les personnes ayant répondu « autre » à la question précédente.

<sup>16</sup> Boucherie – Charcuterie (32 %), Boulangerie – Pâtisserie (77 %), Café – Bar (33 %), Poissonnerie (11 %), Primeur-Supérette (17 %), Commerces ambulants / Marché (25 %), Autre (14 %). %

Enfin, la grande majorité des répondants déclare se situer à moins de 15 minutes d'un distributeur automatique de billets (DAB), et d'une station-service.

En combien de temps avez-vous accès à une station service et un distributeur automatique de billets ?



Réponses traitées: 1275

Ces deux équipements de proximité n'enregistrent pas de déficit d'accessibilité particulière, d'autant plus que 91 % des répondants jugent ce temps d'accès acceptable pour les stations-services, et 87 % pour les DAB.

## De nombreux leviers à activer pour maintenir voire développer les commerces de proximité

La quasi-totalité des acteurs rencontrés lors de la phase de concertation regrette une baisse de la fréquentation des commerces de proximité des centres-bourgs, qui s'explique par une évolution des usages de la population, de plus en plus attirée par la grande distribution. D'autres facteurs ont également été avancés<sup>17</sup> :

- Le non remplacement lors des départs en retraite de certains commerçants qui ne trouvent pas de repreneurs (« une fois fermé, il est impossible de les relancer »<sup>18</sup>)
- L'avènement des achats en ligne

Plusieurs enjeux ont ainsi été pointés :

- Un travail à mener sur les usages pour favoriser une consommation responsable
- Dans certains territoires, des communes ou leurs groupements qui ont un rôle essentiel dans la transformation du foncier pour faciliter l'installation de commerces
- La promotion des « multiples ruraux » et des bistrot de pays
- Un soutien aux commerces ambulants à développer
- Une meilleure information autour des aides existantes destinées aux commerçants
  - Une information qui pourrait d'ailleurs être donnée dans les MSAP via un partenariat avec la CCI
- Le développement d'initiatives de mutualisation (ex. s'appuyer sur les réseaux d'épicerie et de supérettes disposant de chambres froides pour grouper des commandes alimentaires)

<sup>17</sup> Cf. notamment atelier de Péronne.

<sup>18</sup> Cf. atelier de Nesle.

Des initiatives intéressantes ont également été valorisées :

- À Guyancourt, la Poste qui livre le pain à travers une convention passée avec la Mairie, mais qui repose en partie sur du bénévolat pour grouper les commandes<sup>19</sup>
- Des commerces ambulants qui fonctionnent de façon intéressante à Grand-Laviers et ses communes périphériques<sup>20</sup>, mais pas sur l'ensemble des territoires<sup>21</sup>
- Des AMAP favorisant les circuits courts et d'autres modes de consommation, qui restent toutefois largement à la marge<sup>22</sup>
- Un FISAC récemment renouvelé, et soutenant plusieurs initiatives, dont une conciergerie à la gare de Ham<sup>23</sup>
  - Des clients qui commandent sur internet ou via un listing
  - Un agent mis à disposition par la collectivité
  - Des denrées commandées chez plusieurs commerçants, centralisées par l'agent, déposées à la gare et disponibles à heures fixes

---

19 Cf. atelier de Péronne.

20 Cf. atelier de Friville-Escarbotin.

21 Cf. atelier de Nesle.

22 Cf. atelier de Roye.

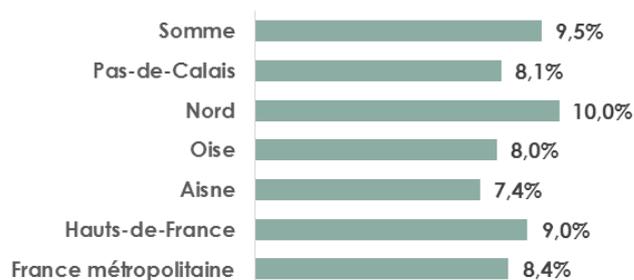
23 Cf. atelier de Nesle.

## 3. Jeunesse, Education, culture et sport

### La Jeunesse

Des 18-24 ans particulièrement représentés, mais en baisse depuis 2008

Part des 18-24 ans au sein de la population en 2013

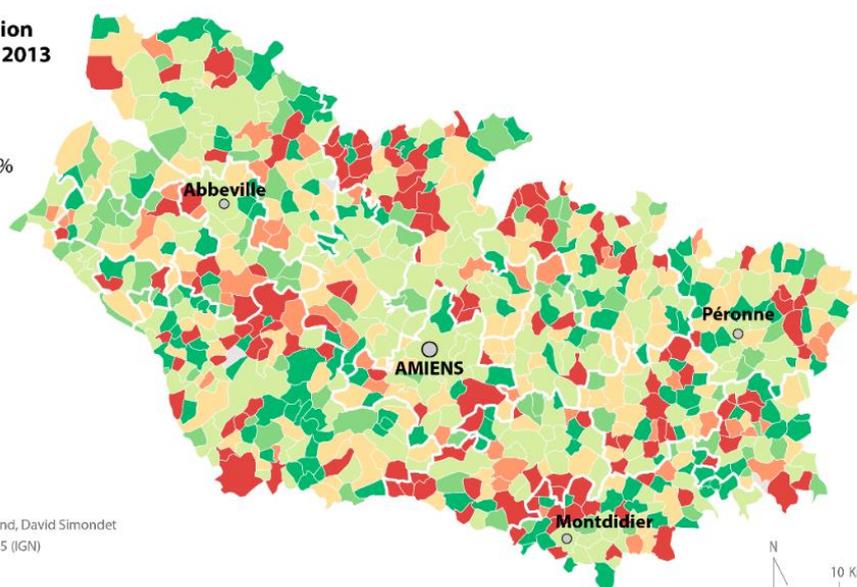
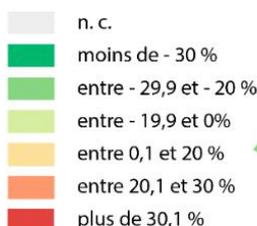


INSEE RGP 2013

La Somme est caractérisée par une représentation relativement importante de sa population jeune (cf. Introduction). A cet égard, les 18-24 ans représentent 9,5 % de la population, soit un niveau supérieur à celui des Hauts-de-France (9%), et plus encore à celui de la France métropolitaine (8,4%).

Cette tranche enregistre cependant une légère baisse entre 2008 et 2013, notamment dans les communes d'Abbeville (-3,5%), d'Amiens (-1,0%), de Montdidier (-8,2%) et de Péronne (-12,4%). Les plus fortes évolutions de cette tranche d'âge sont ainsi enregistrées dans les territoires les plus ruraux, où les jeunes sont peu nombreux.

Evolution de la population âgée de 18 à 24 ans, en 2013



Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
Sources : RGP INSEE (2015), GEOFLA 2015 (IGN)

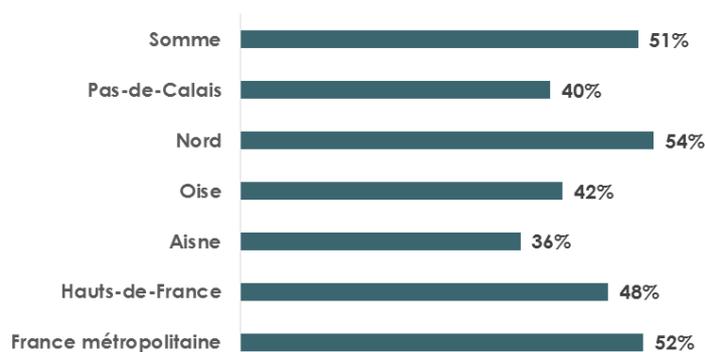
Octobre 2016

Un niveau de formation peu élevé, qui interroge directement l'attractivité du territoire

La Somme fait état d'un taux de scolarisation des 18-24 ans de 51 %, proche de celui de la France métropolitaine, et légèrement supérieur à celui des Hauts-de-France (48 %). Avec une

représentation modérément importante de cette tranche d'âge, on peut ainsi supposer que le département enregistre une montée des niveaux de diplôme au sein de sa population.

#### Taux de scolarisation des 18-24 ans

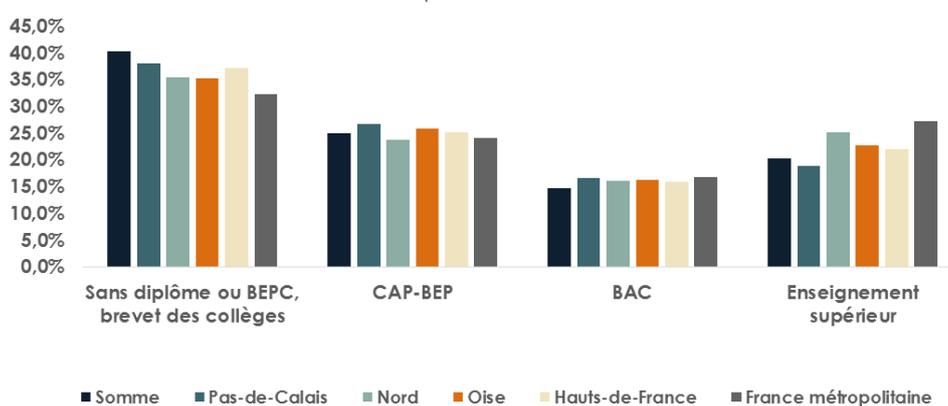


INSEE RGP 2013

A la rentrée 2014, 62 % des effectifs de l'enseignement supérieur de l'ex région Picardie étaient inscrits dans la Somme, soit 22 089 étudiants<sup>24</sup>. Majoritairement concentrés à Amiens, plus de 15 000 des étudiants étaient inscrits à l'Université, près de 2 000 dans les IUT et 1 333 dans une grande école (ex. France Business School). Hors Amiens, l'offre est ainsi modérément développée, à l'exception de quelques villes disposant d'une Section de Technicien Supérieur : Abbeville, Albert, Friville-Escarbin, Montdidier et Péronne.

Si le niveau de diplôme de la population samarienne augmente (tout comme dans le reste du territoire français), il reste bas par rapport au reste de la France métropolitaine : la population sans diplôme ou diplômée du Brevet des collèges est bien plus représentée que dans l'ensemble des territoires de comparaison (ex. 40 % contre 32 % pour la France métropolitaine).

#### Population de 15 ans et plus non-scolarisée par niveau de diplôme en 2013



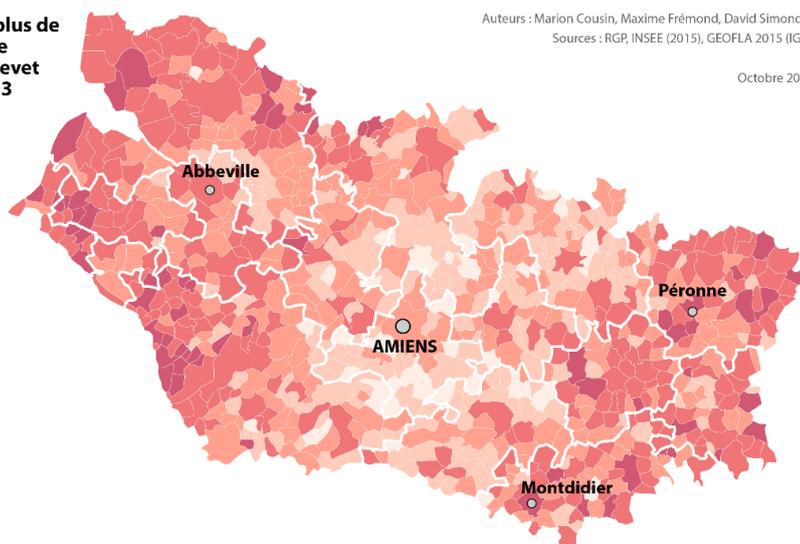
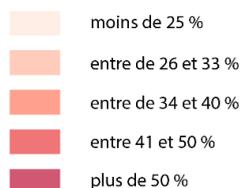
INSEE RGP 2013

Les niveaux les plus conséquents sont enregistrés sur le littoral, au sud-ouest et à l'est du département, dépassant parfois 50 % de la population. Les deux principales agglomérations, et en particulier Abbeville (50 %), enregistrent également des taux conséquents.

Dès lors, il existe un fort enjeu d'accompagnement de la réussite éducative des jeunes samariens, en particulier dans les territoires les moins diplômés, qui doit être appréhendé sur l'ensemble de leur parcours.

<sup>24</sup> Cf. Portrait de territoire, Conseil départemental de la Somme, pp.12.

**Part de la population de plus de 15 ans et non scolarisée sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB, en 2013**



Si la croissance des niveaux de diplôme, ainsi que les taux de scolarisation, semblent témoigner d'une situation favorable, il convient néanmoins de préciser que ces tendances sont freinées par un manque de rayonnement du territoire, en particulier d'Amiens, sur la région.

Cette situation s'explique notamment par une relative faiblesse du niveau initial des jeunes, mais aussi par une forte proximité avec Lille, Paris et Reims<sup>25</sup>.

**La lutte contre le décrochage scolaire : un axe fort de la stratégie de l'Etat dans les Hauts-de-France**

Le décrochage scolaire est un enjeu prégnant au sein de la nouvelle région Hauts-de-France, que les Académies d'Amiens et de Lille ont de longue date appréhendé en mettant en place, au sein des établissements les plus touchés, des cellules de veille<sup>26</sup>.

Ce dispositif a été complété par 16 plates-formes territoriales de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), permettant de mener un travail étroit avec de nombreux partenaires dans le repérage et l'orientation des jeunes déscolarisés

De par ses compétences en matière d'orientation et d'information sur les métiers (article L6111-13 du Code du travail) et de prise en charge des jeunes sans solution (article L313-8 du Code de l'éducation), la Région assure, avec l'Etat, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et garantit à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité ayant trait à tous les aspects de leur vie quotidienne. La convention Etat-Région pour la prise en charge des jeunes en rupture de parcours de formation a été approuvée le 29 juin 2017. En parallèle, la Région Hauts-de-France a adopté, en décembre 2016, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) pour rendre opérationnels et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs d'orientation et de formation. Le CPRDFOP s'organise autour de 7 plans stratégiques dont un sur les itinéraires de réussite et la lutte contre le décrochage, et un sur l'information et l'orientation des jeunes, des familles et des adultes ».

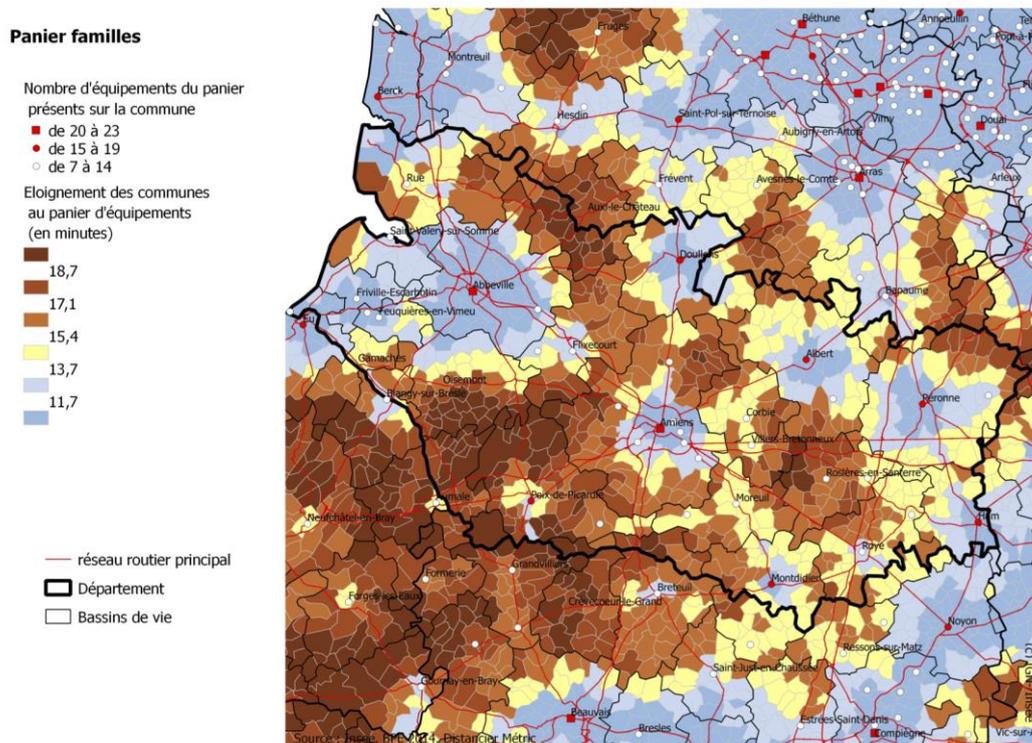


**Focus**

<sup>25</sup> Cf. Portrait de territoire, Conseil départemental de la Somme, p.12.

<sup>26</sup> « Tisser les liens de demain : la stratégie de l'État en région Hauts-de-France 2016-2017 », document transmis par la Préfecture d'Amiens, 2016, p.12.

## Des équipements du « panier familles » largement concentrés dans les principaux pôles urbains du territoire



Sur la base de la méthodologie de l'INSEE, le temps d'accès des services destinés aux parents<sup>27</sup> est relativement faible au Sud-Ouest du département (Communauté de Communes Somme Sud-Ouest).

Dans le département, 51 860 des personnes vivant dans une famille comportant au moins un mineur résident dans une commune éloignée de 16 minutes ou plus, soit 18,1 % contre 10 % en France métropolitaine<sup>28</sup>. De nouveau, les données de l'INSEE font état de niveaux d'accessibilité moindres pour le département.

Les deux principaux pôles urbains, où se concentre par ailleurs la majorité des besoins<sup>29</sup>, enregistrent pour leur part les niveaux d'accessibilité les plus importants.

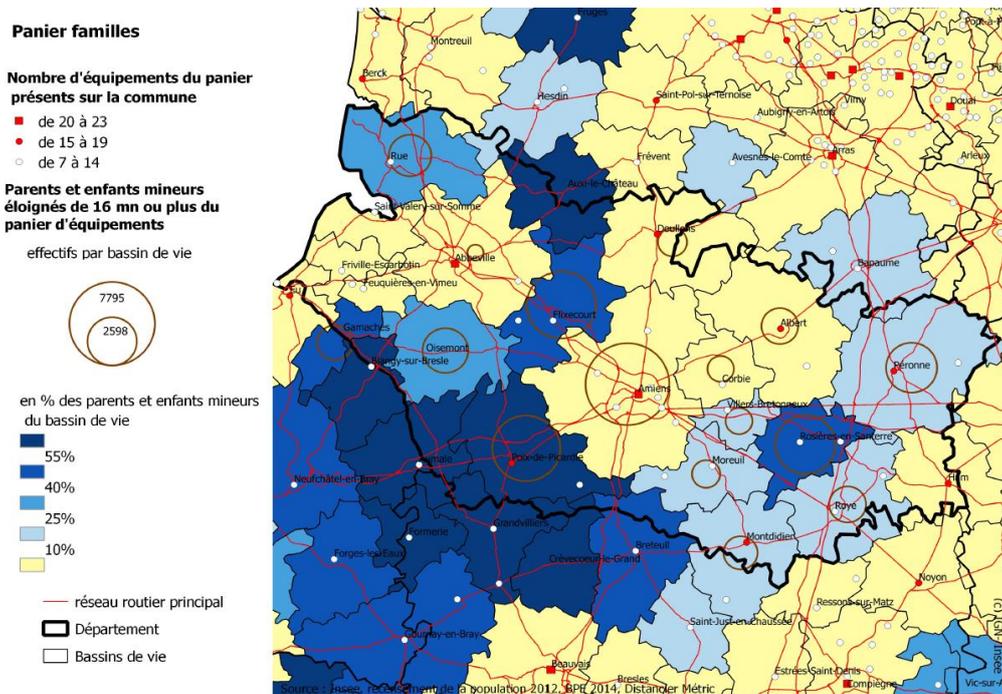
En nombre de familles, les territoires les moins couverts sont la Haute Somme, les bordures d'Amiens métropole, une partie de CC de Haute Picardie et de la CC du Santerre, ainsi qu'une partie du Sud-Ouest Amiénois.

Le littoral fait pour sa part état de niveaux d'accessibilité élevés, ce qui n'est pas le cas d'une partie des franges du Sud-Ouest de la Somme.

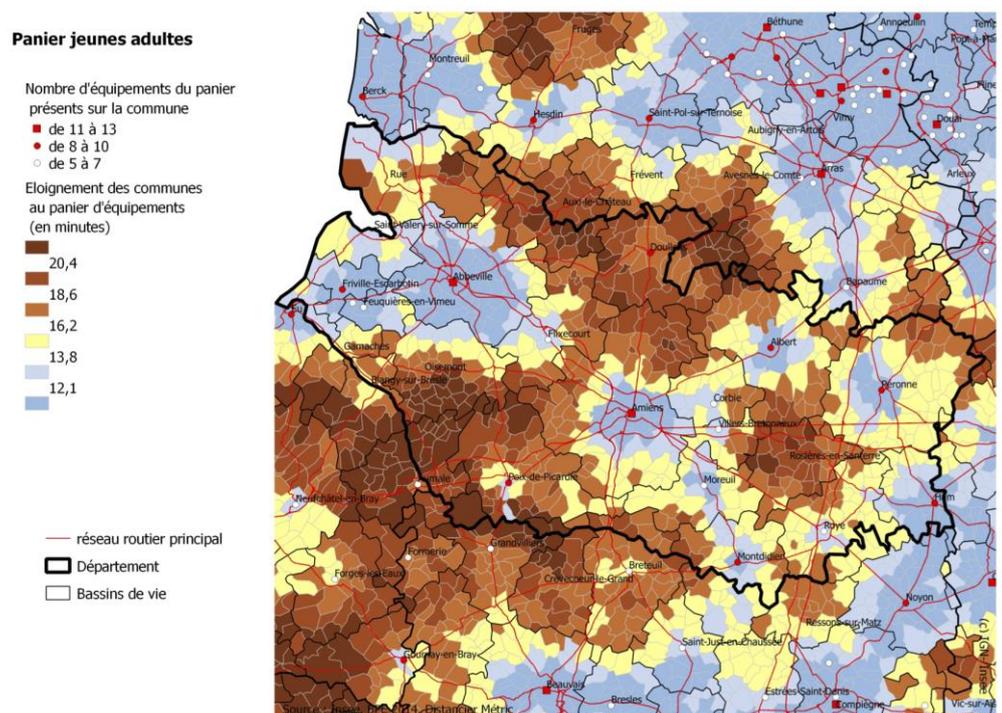
27 Le panier « familles » comprend 23 équipements : Maternité, Spécialiste Gynécologie médicale, Spécialiste Pédiatrie, Urgence, Lycée enseignement général – technologique, Agence de proximité Pôle emploi (APE), Orthoptiste, Enfants handicapés - soins à domicile, Cinéma, Lycée enseignement professionnel, Bassin de natation, Sage-femme, Salle ou terrain spécialisé, Gare sous convention CD ou STIF, Athlétisme, Garde enfants d'âge préscolaire, Collège, Orthophoniste, Ecole maternelle, Plateau extérieur ou salle multisports, Tennis, Terrains de grands jeux, Ecole élémentaire.

28 Schéma d'accessibilité aux services, présentation de l'INSEE, 2016, transmis par le Conseil départemental de la Somme.

29 Cf. Schéma de prévention et de protection de l'enfance, pp.21.

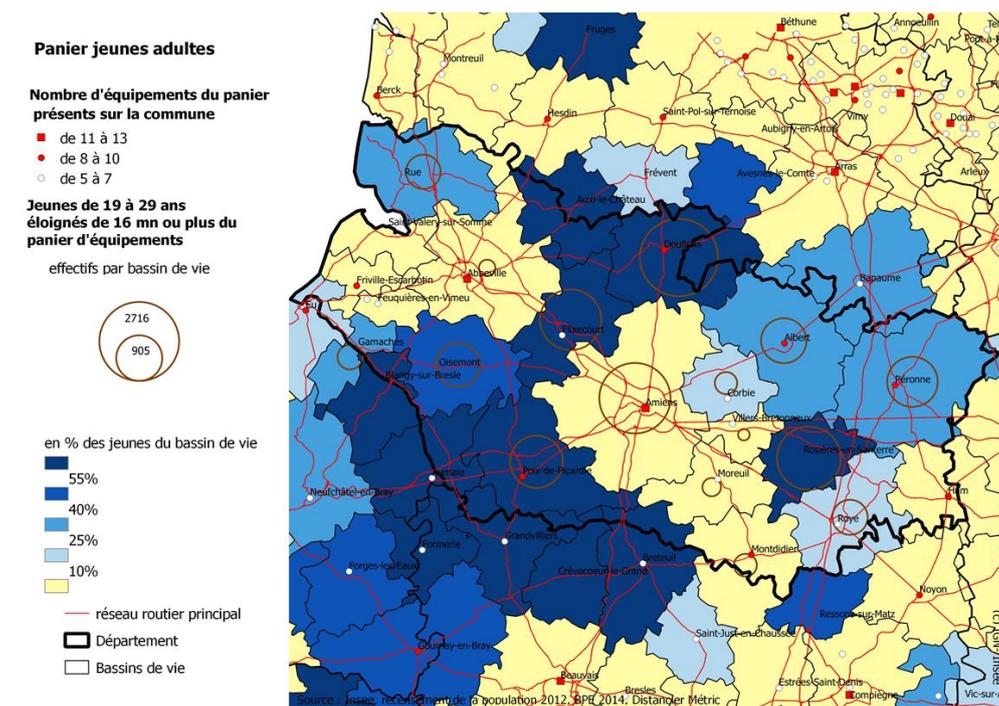


Peu d'équipements destinés aux jeunes au Nord-ouest et au Sud-ouest du département



En mobilisant de nouveau la méthodologie de l'INSEE pour les équipements du « panier jeunes adultes »<sup>30</sup>, on remarque des tendances similaires à celles enregistrées pour les familles avec des pôles situés dans les zones urbaines du territoire.

30 Le panier jeunes adultes comprend : Maternité, Spécialiste Gynécologie médicale, Agence de proximité Pôle emploi (APE), Centre formation d'apprentis (hors agriculture), Cinéma, Bassin de natation, Agence travail temporaire, Salle ou terrain spécialisé, Gare sous convention CD ou STIF, Athlétisme, Ecoles de conduite, Plateau extérieur ou salle multisports, Tennis.



20 % des jeunes de 19 à 29 ans résident ainsi dans une commune éloignée de 16 minutes ou plus de ce panier (soit 16 210 jeunes), contre 10 % au niveau national.

De nombreux territoires font ainsi état de situations dans laquelle peu d'équipements sont présents, notamment au Sud-ouest et au Nord-ouest du département.



#### Vu en atelier de territoire

#### **Le développement de conditions au maintien des jeunes sur le territoire, un enjeu prégnant**

La jeunesse est apparue comme une préoccupation centrale des différents acteurs rencontrés dans le cadre de l'élaboration du présent diagnostic. A cet égard, deux constats ont été réalisés :

- D'une part, le manque de formation et d'emploi conduit au départ sans retour de nombreux jeunes après le collège ou le lycée
- D'autre part, dans les territoires où l'industrie est la plus développée (ex. Vimeu), de nombreux jeunes sont sans diplôme, ne leur permettant pas d'occuper des emplois d'ouvriers qualifiés

Le maintien des jeunes sur le territoire est ainsi apparu comme un enjeu central, et suppose d'intervenir sur la formation (lycée<sup>31</sup>, CFA, enseignement supérieur...), le logement (ex. forte pression foncière sur la côte), ou l'emploi (dont travail avec les entreprises autour des stages).

#### Le Schéma des services aux familles et la politique départementale en matière de jeunesse et d'Enfance-Famille

Ces derniers mois, l'État, le Conseil départemental, la CAF, la MSA, l'AMF80 et le Tribunal de Grande Instance d'Amiens ont élaboré un Schéma départemental des services aux familles, conformément à la circulaire DGCS-SD2C-2015-8 du 22 janvier 2015. Il est, à l'échelle locale,

31 Cf. atelier de Roye.

l'un des trois outils de mise en place du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale avec les SDAASP et les schémas départementaux des domiciliations.<sup>32</sup>

Déoulant d'une réflexion partenariale à laquelle plus de 300 acteurs ont participé, le Schéma a identifié trois axes<sup>33</sup> :

- Développer une offre équilibrée des services d'accueil de la petite enfance
- Mieux répondre aux besoins des familles (dont enfants en situation de handicap, enfants dont les parents sont en situation d'insertion...)
- Développer le soutien à la parentalité

En conséquence, ce document identifie les leviers en faveur d'une meilleure accessibilité des services aux familles, dont celles qui sont les plus vulnérables. Le SDAASP n'a donc pas vocation à approfondir les domaines de la petite enfance et des services aux familles.

De même, la démarche s'articulera avec les axes renouvelés du Conseil départemental en matière de jeunesse (ex. Territorialisation de la politique jeunesse<sup>34</sup>, Redéploiement des actions de prévention sur l'ensemble du département<sup>35</sup>...) ou d'Enfance-Famille (ex. Rédaction d'un plan départemental en faveur de la qualité, des pratiques en matière de protection de l'enfance, Redéfinition de différents financements et interventions dans le champ de la protection de l'enfance...).

### Une stratégie de l'Etat qui axe également ses interventions sur la population jeune

Dans la stratégie de l'Etat en région Hauts-de-France<sup>36</sup>, plusieurs axes concernant la jeunesse doivent être mentionnés :

- Amplifier la mise en œuvre du service civique
- Développer les chantiers jeunes bénévoles
- Adapter l'action aux demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, notamment via les contrats de Ville

### Une nécessaire adaptation de l'offre de service aux usages de la population jeune

Les politiques à destination de la jeunesse sont portées par différents acteurs, à plusieurs échelons territoriaux. En outre, cette tranche d'âge est concernée par la plupart des thématiques du SDAASP (emploi, fragilité sociale, santé...) d'autant plus qu'elle enregistre des niveaux de fragilité plus élevés.

Il est souvent difficile d'appréhender finement la jeunesse, alors même que les usages de cette population sont souvent peu pris en compte dans les stratégies d'aménagement. Pourtant, cette population a des besoins spécifiques et des pratiques parfois différentes : à titre d'exemple, les jeunes ont une consommation plus élevée des loisirs que les autres tranches, et une utilisation plus intensive des outils numériques.<sup>37</sup> Ils font également état de difficultés parfois conséquentes en termes d'usage des services au public (connaissance des démarches administratives, moindre recours aux droits...).

32 Cf. Instruction du Gouvernement du 18 juillet 2016 relatif au renforcement de la mobilisation autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aux niveaux régional et départemental.

33 Schéma départemental des services aux familles de la Somme, p.4.

34 « Refondation », orientations stratégiques du Conseil départemental 2016-2021, 120 décisions pour redresser et changer le Département, au service de la Somme, synthèse, 8 décembre 2015, p. 2.

35 Ibidem, p.4.

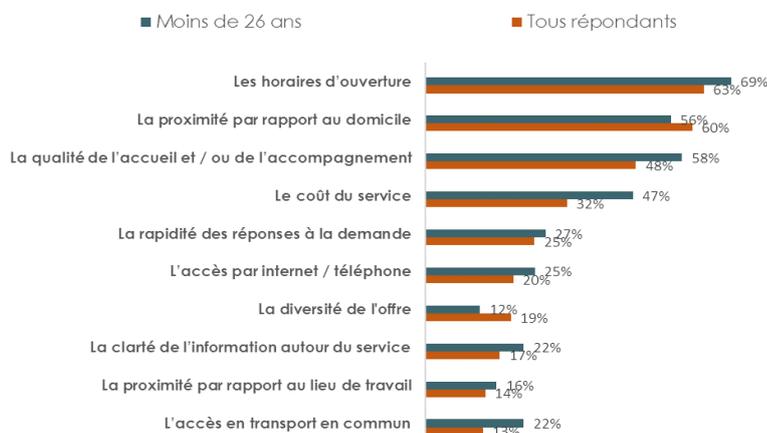
36 « Tisser les liens de demain : la stratégie de l'État en région Hauts-de-France 2016-2017 », document transmis par la Préfecture d'Amiens, 2016, p.12.

37 Cf. 24 heures chrono dans la vie d'un jeune : les modes de vie des 15-24 ans, Etudes et Résultats de la DREES, avril 2015.

**FOCUS ENQUETE**

Certaines conditions facilitant l'accès aux services et commerces semblent présenter plus d'importance pour les jeunes (moins de 26 ans<sup>38</sup>) que pour le reste des répondants et sont révélatrices des usages des jeunes quant aux services au public.

### Les principales conditions qui font qu'un commerce/ service est facile d'accès



Réponses traitées : 1205

#### 1. La qualité de l'accueil et/ou de l'accompagnement (58 % des moins de 26 ans contre 48 % pour l'ensemble des répondants)

L'importance de l'accueil et de l'accompagnement pour les jeunes est particulièrement visible pour les démarches administratives. Sur les 23 étudiants ayant répondu au questionnaire seuls 4 déclarent n'avoir aucune difficulté avec les démarches administratives. La principale difficulté est le manque d'information sur les démarches à accomplir (10 répondants sur 23).

Quand ils ont des questions, les étudiants se tournent principalement vers leurs amis/famille/voisins et internet (16 répondants sur 23). Seuls 4 d'entre eux déclarent contacter directement l'administration concernée (CAF, CPAM, Pôle emploi...).

Concernant les démarches en ligne, seuls 6 des étudiants s'estiment « tout à fait à l'aise » et 10 « plutôt à l'aise » (les 5 restant se déclarant « pas trop » ou « pas du tout à l'aise »). L'enquête illustre un phénomène en apparence paradoxal : si les nouvelles générations sont nées avec l'outil numérique et la maîtrise des activités numériques « récréatives » (jeux en ligne, réseaux sociaux...), elles ont bien besoin d'un accompagnement renforcé concernant certaines démarches en ligne.

#### 2. Le coût du service (47 % contre 32 % pour l'ensemble des répondants)

Le prix est aussi un facteur décisif dans l'accès aux services pour les jeunes. 34 des 81 répondants ayant moins de 26 ans déclarent avoir déjà renoncé à consulter un professionnel de santé. Parmi les principales raisons invoquées se trouvent le prix des consultations (15 répondants) et les délais d'attente (20 répondants).

Le prix semble également impacter l'accès au sport et aux loisirs pour les jeunes.



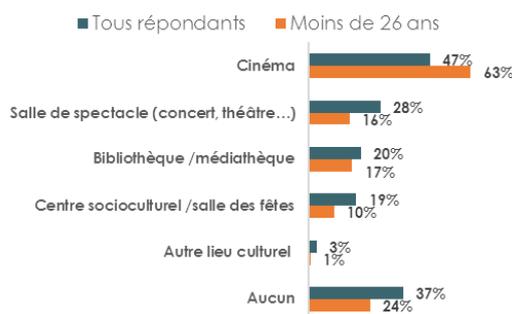
**Enquête à destination des samariens**

<sup>38</sup> Les moins de 26 ans représentent 81 répondants

Les moins de 26 ans sont 37 % à déclarer renoncer à une pratique culturelle car elle est perçue comme trop chère (contre 30 % pour l'ensemble des répondants) et 40 % à déclarer renoncer à une pratique sportive pour la même raison (contre 22 % pour l'ensemble des répondants).

Les moins de 26 ans sont d'ailleurs moins sportifs que les autres tranches d'âge : 35 % d'entre eux déclarent pratiquer un sport tous les jours ou au moins une fois par semaine contre 43% pour l'ensemble des répondants. Conformément aux études réalisées en la matière<sup>39</sup>, les jeunes répondants à l'enquête sont en effet consommateurs de loisirs : les moins de 26 ans sont plus nombreux à fréquenter le cinéma que les autres tranches d'âge.

Au cours des trois derniers mois, avez-vous fréquenté les lieux culturels suivants :



Réponses traitées : 1226

### 3. L'accès en transports en commun (22 % contre 13 % pour l'ensemble des répondants)

Cet axe d'amélioration mis en valeur par les moins de 26 ans est à mettre en lien avec un plus faible taux d'équipement en voiture de cette classe d'âge (70 % contre 94 % pour l'ensemble des répondants). Conséquemment, ils sont plus nombreux utiliser les transports en commun pour tous (10 % contre 4 %) ou certains de leurs déplacements (28 % contre 18 % pour l'ensemble des répondants).

## La Culture

Un territoire disposant d'un riche patrimoine mais d'équipements mis à disposition des habitants moins présents qu'ailleurs

La région Picardie est caractérisée par un riche patrimoine. Plus encore, le département de la Somme a une histoire culturelle spécifique, particulièrement attractive : art de la marionnette, cirque, recherche archéologique...

Amiens est en quelque sorte la capitale culturelle de la région Picardie, avec un patrimoine historique conséquent, plusieurs lieux culturels (ex. Maison de la Culture<sup>40</sup>), la Comédie de Picardie ou la scène de musique actuelle « la lune des pirates ».

Cependant, on constate une moindre présence du secteur culturel en Picardie que dans le reste de la France métropolitaine :

<sup>39</sup> Cf. 24 heures chrono dans la vie d'un jeune : les modes de vie des 15-24 ans, Etudes et Résultats de la DREES, avril 2015.

<sup>40</sup> La Maison de la Culture d'Amiens était d'ailleurs la première construite et inaugurée en France en 1966.

- L'ancienne région contribue à hauteur de 1,4 % de l'ensemble des unités de production relevant du secteur culturel en France métropolitaine, alors qu'elle représente 3 % de la population, et pèse pour 2,2 % de l'économie nationale
- Le principal moteur du secteur est la conservation du patrimoine (gestion des monuments historiques, des bibliothèques et des musées). Les arts visuels, arts plastiques, photographie et design, viennent compléter ce dynamisme.
- *A contrario*, la Picardie se caractérise par des activités d'architecture déficitaires, et une présence faible d'acteurs du cinéma, de la création vidéo ou du design. D'ailleurs, le nombre de théâtres par habitant situe la Picardie au dernier rang des anciennes régions.<sup>41</sup>

Dans l'une de ses études, l'INSEE précise que : « d'une région à l'autre, la présence d'une offre culturelle conséquente est favorisée par des éléments tenant à l'histoire et à la physionomie des territoires, mais aussi au profil sociodémographique des habitants et aux politiques publiques menées localement (...). L'existence de sites historiques attractifs sur le territoire, le niveau de revenu des résidents, la part de diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres et professions intermédiaires dans la population, plus souvent usagers des équipements culturels, sont parmi les motifs déterminants ».

En lien avec plusieurs thématiques du présent document, une situation de faible dotation de la Somme semble donc expliquer un usage moindre des équipements culturels. A cela, il convient également d'ajouter que le département est à dominante rurale, ce qui constitue également un frein au développement d'équipements culturels de taille conséquente.

Plusieurs indicateurs ne sont toutefois pas pris en compte dans cette réflexion, dont :

- Une politique de diffusion décentralisée développée : Orchestre de Picardie, Comédie de Picardie, EPCC cirque, circuit de cinéma itinérant...
- Des politiques culturelles dynamiques dans plusieurs intercommunalités / Pays
- Un appel à projet « présence artistique sur les territoires » porté par le Conseil départemental

### Une offre culturelle liée au tourisme principalement concentrée à Amiens

L'offre culturelle à destination des touristes et des visiteurs est riche et diversifiée. À cet égard, la Picardie est située au 13<sup>ème</sup> rang des anciennes régions pour ce qui concerne les monuments historiques, et au 14<sup>ème</sup> rang pour les musées<sup>42</sup>. L'offre est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire (ex. Historial de la Grande Guerre à Péronne, Abbaye de Saint-Riquier, tourisme mémoriel à l'est du département).

S'ajoute à cela le tourisme qui s'est développé dans la baie de Somme, ce qui rend ce territoire particulièrement attractif.

Par ailleurs, la ville d'Amiens concentre une offre reconnue et qualitative (arts du spectacle vivant, activités de la presse locale, documentation et conservation du patrimoine), qui rayonne sur l'ensemble de la Picardie, et accueille les établissements culturels les plus conséquents. À titre d'exemple, la Maison de la Culture a reçu près de 54 000 spectateurs en 2014, et a présenté près de 300 spectacles<sup>43</sup>.

Néanmoins, les équipements qui sont destinés aux habitants sont plus rares (absence de centre dramatique national, de centre chorégraphique national...), et sont peu présents en dehors de la ville-centre, interrogeant l'accessibilité de cette offre pour les somariens résidant en milieu rural.

### Cinémas, bibliothèques, musique et archives départementales

41 « La Picardie : un riche potentiel pour un secteur culturel peu développé », Patricia Antoine, Danièle Lavenseau, Insee Analyses Picardie N° 10 - mai 2015.

42 Ibidem.

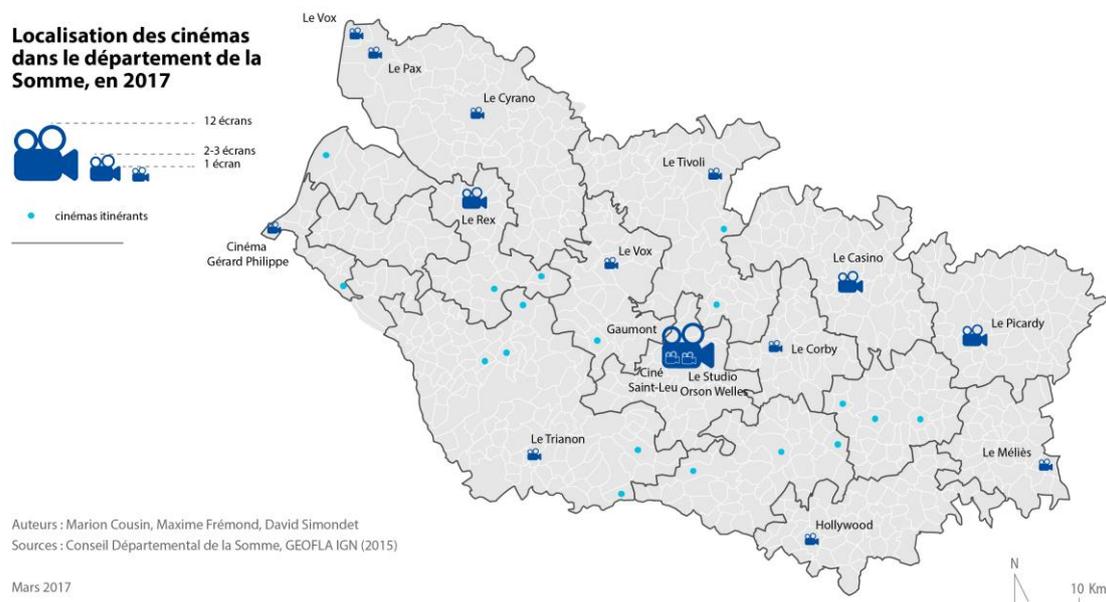
43 Cf. Portrait de la Somme, Conseil départemental, avril 2015, p. 25.

## Les cinémas

En premier lieu, le Département de la Somme fait état de 17 cinémas relativement bien répartis sur le territoire (Amiens, Abbeville, Corbie, Saint-Ouen, Tivoli, Crécy-en-Ponthieu, Moreuil, Péronne, Albert...). Cela représente 31 écrans, soit 0,54% du parc national.

En 2015, on compte également 6 490 fauteuils<sup>44</sup>, soit un fauteuil pour 116 habitants (58 en France métropolitaine). Avec une offre moindre, le département enregistre également un taux d'occupation des fauteuils élevé, alors même que le nombre d'entrées par habitant est de 2,24 contre 2,34 pour la France métropolitaine. A noter qu'avec seulement 3 salles d'art et d'essai, la Somme est moins bien dotée que l'Oise (24 salles) ou l'Aisne (32 salles)<sup>45</sup>.

La Somme présente donc une offre modérément développée, qui s'appuie cependant sur un maillage important également favorisé par la présence de cinémas itinérants nombreux. Ce contexte est notamment imputable à la mise en œuvre il y a quelques années d'un plan de revitalisation en faveur du cinéma.



## Les bibliothèques

En second lieu, il convient de mettre en avant un certain volontarisme en matière de lecture publique. En effet, de nombreux équipements sont présents et relativement diversifiés. Parmi les 384 structures, on compte ainsi :

- 69 bibliothèques
- 40 points lecture
- 78 dépôts
- 141 dépôts spécifiques divers (écoles, IMP, EHPAD, Collèges, Associations, Centres de loisirs, etc.)

<sup>44</sup> Source : Centre national du cinéma, Géographie du cinéma 2015 - les départements, consultable à l'adresse suivante : <http://www.cnc.fr/web/fr/statistiques>

<sup>45</sup> Equipements culturels de proximité, données transmises par la DRAC, 2012.

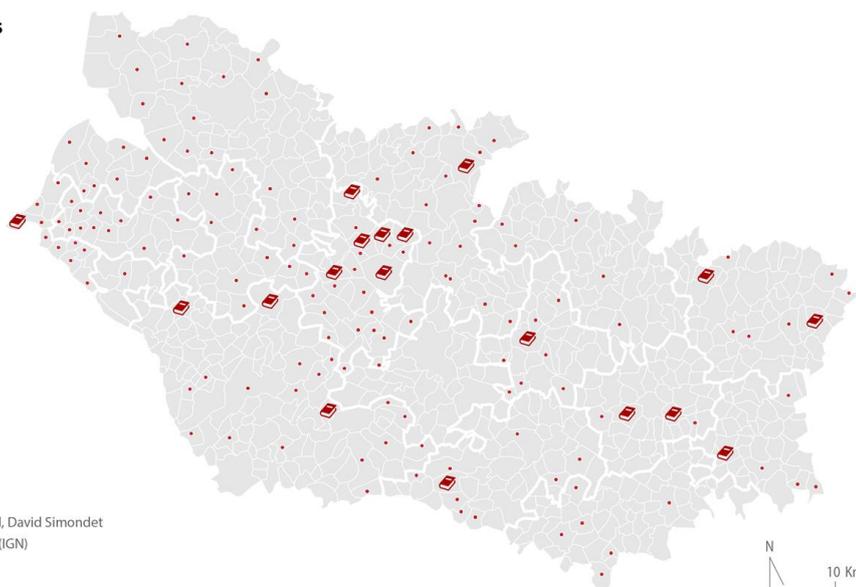
### Bibliothèques municipales par type, en 2015\*

- bibliothèques
- 📖 médiathèques

Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
Sources : RGP, INSEE (2015), GEOFLA 2015 (IGN)

Octobre 2016

\* Grand Amiénois : données non disponibles



Au total, le réseau départemental est présent dans 228 communes. Il apparaît donc que la lecture publique est le premier levier d'accès à la culture pour de nombreux samariens.

A noter toutefois que le diagnostic préalable au plan départemental de développement du livre et de la lecture publique met en avant :

- « Une répartition inégale des bibliothèques dans le département
- Une mise en réseau à renforcer à l'échelle intercommunale
- Une situation hétérogène des équipements en termes de qualité du service rendu à la population. Ainsi, plus de 80 % des lieux de lecture sont des dépôts et points lecture n'offrant pas aux habitants une bibliothèque attractive et dynamique
- Une professionnalisation insuffisante des personnels
- Un manque de moyens humains et financiers pour mettre en place des animations ».

De ce travail sont ressortis trois objectifs prioritaires :

- Accompagner le développement des services de lecture publique pour compléter le maillage du territoire par des bibliothèques attractives
- Adapter les collections et services aux pratiques actuelles pour en améliorer l'accès
- Fédérer les acteurs du livre et de la lecture comme outil de démocratisation culturelle

Dans un territoire marqué par un faible niveau de diplôme et d'importantes difficultés sur le plan socioéconomique, le développement d'actions et de services diversifiés, qualitatifs, et prenant en compte les publics dits éloignés apparaît donc comme essentiel. Cela est d'autant plus important que les lieux de lecture publique constituent souvent le premier point d'accès à la culture.

D'autres enjeux peuvent être également pointés :

- Le partenariat avec le Conseil régional, partenaire essentiel, dont les nouveaux axes en matière d'intervention culturelle ne sont aujourd'hui pas connus
- « Une baisse de l'investissement des territoires, notamment en matière d'acquisition d'ouvrages, au regard de leurs contraintes budgétaires nouvelles. Ce fait souligne la nécessité de maintenir à un niveau important notre politique d'acquisition et d'action culturelle. »<sup>46</sup>

<sup>46</sup> Refondation, volume complet, 16/12/2015, p.71.

## La musique

Concernant la musique, plusieurs points doivent être mentionnés :

- Plus de 40 écoles d'enseignement musical sont présentes dans le département
- De nombreux groupes sont également installés
- En lien avec une forte tradition d'orchestres populaires (ex. fanfare), plusieurs orchestres dans les écoles sont soutenus

Enfin, on note que le soutien au spectacle vivant, ces dernières années, a été un axe fort de la politique du Conseil départemental. Cette politique se poursuivra dans les années à venir, en lien avec de nouveaux axes affirmés par la collectivité (cf. ci-après)<sup>47</sup>.

## Les archives départementales

En troisième lieu, nous pouvons mentionner que la Somme assure la gestion d'un nombre conséquent d'archives départementales (qui représentent 26 kilomètres linéaires de documents). D'ailleurs, plusieurs projets de construction/restructuration sont en cours, témoignant du volontarisme du Département au sujet de cette compétence historique (travaux de construction du nouveau dépôt de conservation, avenue Paul Claudel, à Dury, et travaux de restructuration du bâtiment historique rue Saint-Fuscien à Amiens).

 <p><b>Vu en atelier de territoire</b></p>	<p><b>De nombreuses initiatives portées par le secteur associatif, mais des politiques culturelles très hétérogènes en fonction des territoires communautaires</b></p> <p>La quasi-totalité des participants aux ateliers de territoire rencontrés dans le cadre du diagnostic s'est accordés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un riche patrimoine qu'il convient de valoriser</li> <li>• De nombreuses initiatives portées par le tissu associatif, dont (non exhaustif) : mise à disposition de livres (dans les bistrotts, mairies)<sup>48</sup>, plusieurs cinémas itinérants dans le département...</li> </ul> <p><b>Ainsi, la thématique de la culture n'apparaît pas comme étant la plus prioritaire.</b></p> <p>On notera toutefois que les niveaux de structuration de la politique culturelle à l'échelon intercommunal varient fortement selon les territoires qui, pour certains, ont défini des axes forts d'action<sup>49</sup>, tandis que d'autres sont surtout engagés dans le champ de la lecture publique. Cela conduit à une mobilisation hétérogène des dispositifs de la DRAC, parmi lesquels le contrat local éducatif et artistique salué par les participants de l'atelier de Poix-de-Picardie, dans la mesure où il a favorisé le développement d'une école de cinéma<sup>50</sup>.</p>
---	---

## La stratégie du Conseil départemental

Le Département souhaite poursuivre ses interventions en matière de développement culturel, dans une logique de territorialisation et d'appui aux territoires<sup>51</sup>. Plusieurs axes sont d'ailleurs clairement affirmés :

- Lancement d'un appel à projet « culture et solidarités »
- Intégration du soutien à certaines actions culturelles au sein des contrats de territoire

47 « Refondation », orientations stratégiques du Conseil départemental 2016-2021, 120 décisions pour redresser et changer le Département, au service de la Somme, synthèse, 8 décembre 2015, p. 2.

48 Cf. atelier de Nouvion.

49 Cf. Atelier de Nesle.

50 Cf. atelier de Poix-de-Picardie.

51 Ibidem, p.2.

- Aide forfaitaire pour un artiste ou une compagnie développant sa présence sur l'ensemble d'un territoire en dehors de son lieu de résidence
- Contrat d'objectifs et de moyens « présence artistique sur le territoire »<sup>52</sup>

### La Direction Régionale aux Affaires Culturelles : un intervenant majeur en matière de politiques culturelles à destination des territoires

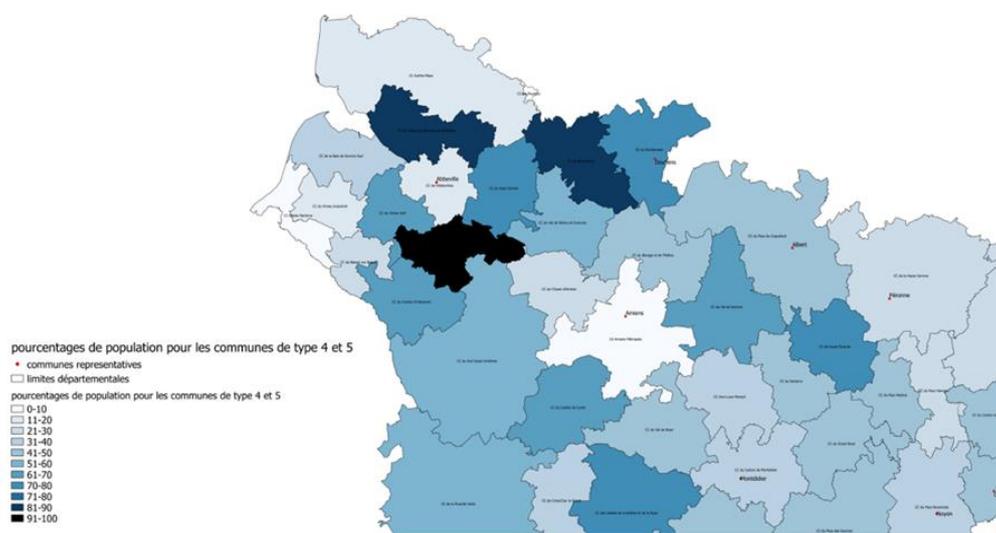
La DRAC porte une stratégie d'action volontaire à destination des territoires, dont les axes sont :

- Développer les actions avec les EPCI en milieu rural
- Proposer un travail sur l'accompagnement d'une présence artistique sur le territoire, via des projets fédérateurs, en partenariat avec le Conseil départemental dans le champ de la lecture publique
- L'éducation artistique et culturelle, sur la base de la charte et du référentiel éponymes établis par le ministère
- L'élaboration de contrats locaux avec les principales villes du territoire samarien (écoles primaires) : Amiens métropole, Abbeville, expérimentation dans le Pays Santerre Haute Somme (4 EPCI)

La DRAC est également partie prenante des « contrats de territoire lecture », et du dispositif PAC80 (éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires), en lien avec le Conseil départemental.

### Plusieurs territoires identifiés comme prioritaires

Les EPCI ciblés par la DRAC dans le département de la Somme en 2015



Source : DRAC, 2015

La DRAC dispose d'un mode de ciblage des territoires prioritaires en milieu rural élaboré par le Ministère de la culture.<sup>53</sup> Les ex-CC de la Région d'Hallencourt, du Canton de Nouvion et du Bernavillois sont ainsi particulièrement ciblées par la DRAC.

<sup>52</sup> Ibidem, p.9.

<sup>53</sup> Sur la base de 17 indicateurs, plusieurs types de communes sont définis :

- Type 1 et 2 : communes « riches »
- Type 3 : communes typiques de l'industrie en difficulté
- Type 4 : arrière-pays des couronnes périurbaines, entre les espaces sous forte influence urbaine et les campagnes profondes
- Type 5 : commune ayant un brassage fort des populations (fortes migrations entrantes et sortantes)
- Type 6 : rural profond et isolé avec une population âgée

Les EPCI sont donc, une fois encore, identifiés comme des acteurs clés en matière de développement culturel sur les territoires. Pourtant, ce type de relais pose parfois question au vu :

- D'une inégale appropriation de la compétence « culture » (ex. peu de schémas du développement culturel)
- D'une volonté plus ou moins présente de porter une présence artistique
- D'une vision de la politique culturelle qui se concentre souvent plus sur la diffusion et la mise en réseau de bibliothèques que sur la médiation vers les publics les plus éloignés

La mise en œuvre du SDCI est également un facteur de bouleversement des interventions dans le champ de la culture, ce qui fait que, comme au niveau régional, la politique culturelle au niveau des intercommunalités est dans une période de mutation.

En définitive, plusieurs enjeux sont donc présents :

- La redéfinition à l'échelle des deux anciennes régions, aux dynamiques très différentes, d'une politique culturelle à destination des territoires ruraux
- L'accompagnement des futurs EPCI à la mise en place d'une politique culturelle
- La connaissance des pratiques culturelles des samariens à améliorer
- Le développement de l'offre en zone rurale, mais aussi en zone périurbaine

**Un secteur qui est donc confronté à de forts enjeux, et qui gagnerait à bénéficier d'une stratégie d'action transversale à l'échelle du département**

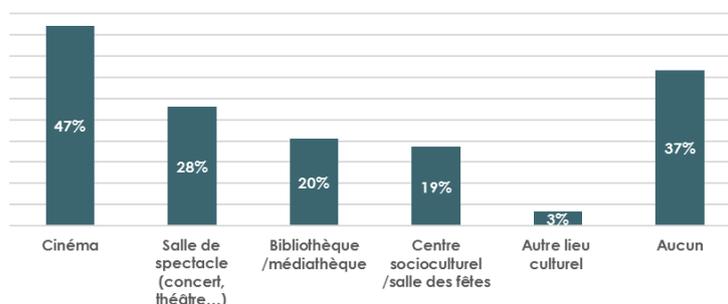
La culture est un champ vaste, diversifié et complexe à appréhender. Elle constitue l'un des leviers d'attractivité d'un territoire.

Dans la Somme, si une politique culturelle est affirmée dans différents secteurs, il n'existe pas de stratégie globale à l'échelle du département. Certains territoires développent des politiques structurantes, mais d'autres sont peu actifs en la matière (la plupart des EPCI n'ayant par exemple pas pris cette compétence).

En conséquence, dans un contexte où l'offre culturelle est en majorité concentrée sur Amiens, où de nombreux acteurs sont confrontés à des difficultés du fait d'une conjoncture défavorable, et où le territoire a des niveaux de dotation relativement faibles, une réflexion de plus grande ampleur pourra être menée sur cette thématique dans le cadre du SDAASP. Ce travail fait écho à un enjeu d'accès à la culture pour tous les samariens.

### Les usages de la population dans le champ de la culture

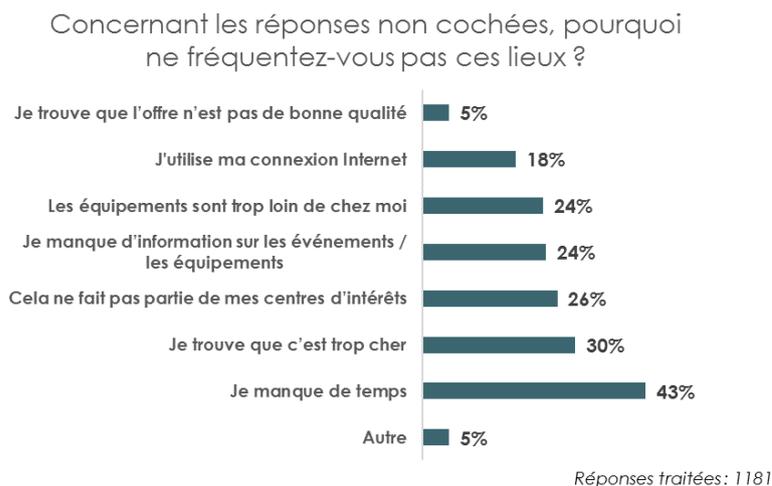
Au cours des trois derniers mois, avez-vous fréquenté les lieux culturels suivants :



Réponses traitées: 1 226

La majorité des répondants à l'enquête a fréquenté un cinéma au cours de ces trois derniers mois (47 %), loin devant une salle de spectacle (28 %), une bibliothèque / médiathèque (20 %) et un centre socioculturel / une salle des fêtes pour raison culturelle (19 %).

La demande varie donc fortement en fonction des équipements considérés.



Par ailleurs, 37 % n'ont fréquenté aucun lieu culturel. Parmi les principales raisons invoquées, on notera le manque de temps (43 %), le prix (30 %) ou le manque d'intérêt (26 %). Si les acteurs publics peuvent agir sur la tarification, la clarté de l'information (24 %) ou encore la proximité des équipements (24 %), le manque de temps ou d'intérêt représente un frein plus important, qui est toutefois à considérer dans toute politique de démocratisation et de développement culturel. A cet égard, on mentionnera d'ailleurs une différence notable d'attentes et d'usages entre les populations jeunes et les élus.

Même s'il n'est pas représentatif, l'atelier mené auprès des jeunes de la MEEF de Péronne témoigne de ces tendances dans la mesure où ces derniers :

- Ne fréquentent pas les médiathèques / bibliothèques, qu'ils identifient pourtant bien
- Préfèrent aller aux cinémas d'Amiens et Saint-Quentin, au détriment de ceux de Péronne, Ham ou Albert
- Sont peu attirés par l'offre de concert de Péronne

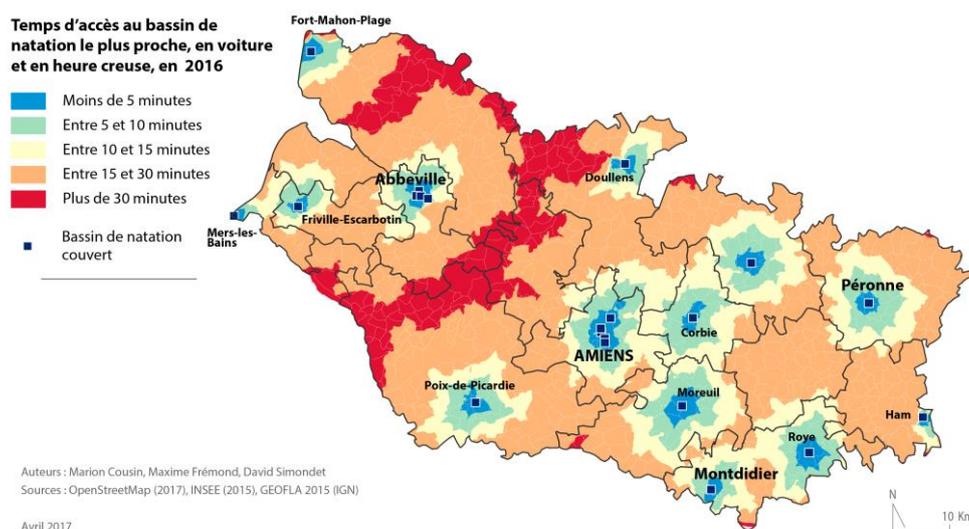
## Le Sport

Un taux d'équipements sportifs acceptable pour une politique qui gagne à être portée à l'échelle intercommunale

Taux équipement en piscines, tennis et bouledromes pour 10 000 habitants par EPCI (format 2017)

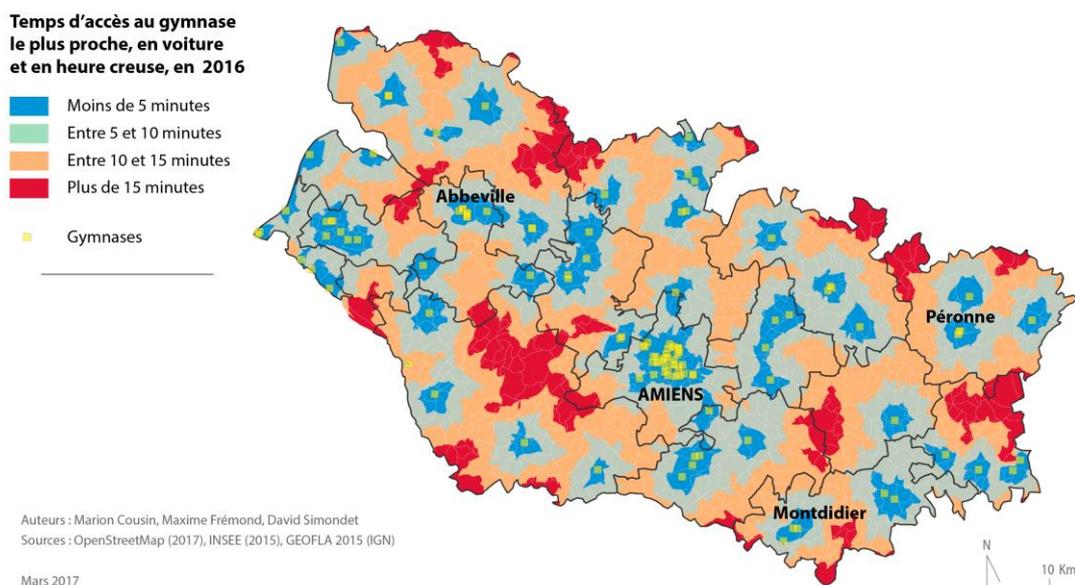
	Piscine	Tennis	Bouledrome
<i>Base Permanente des Equipements 2015, INSEE</i>			
<b>Val de Somme</b>	0,4	6,7	16,6
<b>CC Avre Luce Noye</b>	0,4	4,8	15,0
<b>CC Ponthieu-Marquenterre</b>	0,3	4,8	14,7
<b>Haute Somme</b>	0,4	2,5	16,8
<b>CC du Grand Roye</b>	0,8	3,6	12,9
<b>CC Nièvre et Somme</b>	0,0	3,4	13,1
<b>CC du Territoire Nord Picardie</b>	0,3	2,6	13,6
<b>CA de la Baie de Somme</b>	0,8	2,1	12,7
<b>Pays du coquelicot</b>	0,4	3,2	12,3
<b>CC de l'Est de la Somme</b>	0,5	2,4	12,6
<b>CC Somme Sud-Ouest</b>	0,3	3,5	11,5
<b>CC du Vimeu</b>	0,4	3,4	9,3
<b>CC Terre de Picardie</b>	0,0	2,2	9,9
<b>Amiens métropole</b>	0,3	1,4	7,8

Avec 6 équipements sportifs pour 1 000 habitants, le niveau de la Somme est supérieur à la moyenne nationale qui est de 5,4 pour 1 000 habitants<sup>54</sup>. Comme le montre le tableau ci-dessous, ce taux peut varier légèrement selon les territoires. Ainsi, si l'agglomération d'Amiens possède des équipements de grande ampleur, avec le stade de la Licorne notamment, c'est finalement le territoire le moins bien doté en piscines, terrains de tennis et terrains sportifs (essentiellement terrains de football) par habitant. Ce constat est toutefois à prendre avec précaution, dans la mesure où l'accessibilité en transport en commun est bien plus aisée à Amiens qu'en zone rurale.



Le Val de Somme et Avre Luce Noye sont les EPCI ayant le plus fort taux pour ces trois types équipements.

Ce constat se retrouve à travers le calcul du temps d'accès au bassin de natation<sup>55</sup> le plus proche, puisque plusieurs territoires situés dans la lointaine périphérie d'Abbeville sont à plus de 30 minutes.



Le constat réalisé est fort différent concernant les gymnases : l'ensemble de la population est situé à moins de 20 minutes de cet équipement. Cette situation s'explique par des coûts infrastructurels bien moins élevés que pour les piscines, mais également par une volonté forte de la part des communes et de leur groupement de favoriser la pratique sportive.

Plus encore que l'offre culturelle, les ateliers de territoire ont permis de constater que l'offre sportive repose sur un tissu associatif extrêmement diversifié. **Les acteurs se félicitent de favoriser de telles conditions, et mettent en avant la plus-value de l'échelon intercommunal en termes de cohérence des équipements.** Pourtant, un enjeu de structuration de la politique sportive a également été mentionné, et résulte notamment de la fusion des EPCI.

Couverture de la population par tranche de temps par les gymnases en 2017

Temps	Gymnases	
	Population	%
<i>BPE, RGP (INSEE)</i>		
moins de 5 minutes	317 287	57%
de 5 à 10 minutes	436 631	79%
de 10 à 15 minutes	532 923	96%
de 15 à 30 minutes	555 794	100%

Conscient de l'importance du sport dans la prévention de l'obésité, des risques cardiovasculaires et de l'amélioration de la santé mentale, le Conseil départemental a mis en place des actions visant à promouvoir la pratique sportive. En plus du subventionnement de certaines associations, le Département de la Somme encourage par exemple la pratique sportive chez les jeunes (ex. Pass' sport et culture).

<sup>55</sup> Les bassins de natation sont une sous-catégorie des bassins aquatiques et comprennent les bassins ludiques, mixtes et sportifs.

## Moins de licences sportives délivrées que dans le reste de la France et des pratiques sportives qui dépendent du sexe et de l'âge

Au-delà de l'offre d'équipements et de services sportifs sur le territoire, ce sont aussi les usages et les pratiques sportives qu'il convient d'interroger dans le cadre de ce schéma. En effet, alors que le niveau d'équipement est suffisant, la pratique effective fait défaut dans le département.

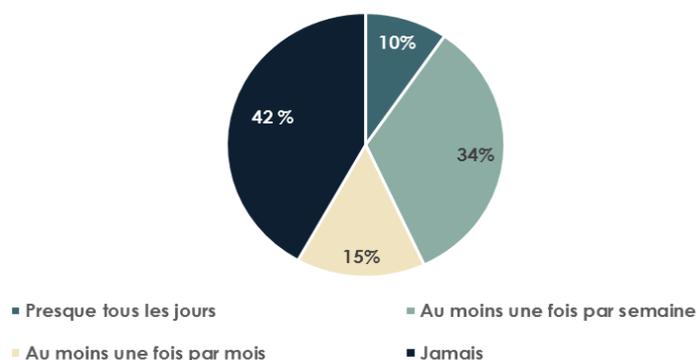
En 2015, 126 822 licences sportives ont été délivrées dans la Somme, soit 22,2 licences pour 100 habitants<sup>56</sup>. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale de 24,4. Même si ces données sont à prendre avec précaution (tous les sportifs n'étant pas licenciés), elles donnent toutefois une vision réaliste d'une pratique sportive régulière en milieu associatif et laissent supposer une pratique globale moindre dans la Somme que dans le reste de la France.

Concernant le sport chez les jeunes, selon le diagnostic régional de santé de 2015<sup>57</sup>, près de deux tiers des jeunes picards de 15-34 ans déclarent faire du sport au moins une fois par semaine. Cette proportion correspond à la moyenne nationale.

Les différences de pratiques observées sont d'ailleurs les mêmes que dans le reste de la France :

- Les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer pratiquer un sport de manière hebdomadaire (71 % des hommes contre 59 % des femmes)<sup>58</sup>.
  - Notons que, s'il reste insuffisant, le taux de licences féminines (38,5%) est supérieur à la moyenne nationale (37,5%)<sup>59</sup>.
- La fréquence de la pratique sportive décroît avec l'avancée en âge : 83,1 % des 15-19 ans déclarent faire du sport au moins une fois par semaine contre 50,5 % des 30-34 ans<sup>60</sup>. Si le nombre de 15-19 ans ayant répondu à l'enquête ne permet pas de dresser de conclusions, les 30-34 ans ayant répondu à l'enquête sont 34 % (c'est-à-dire 38 répondants sur 111) à déclarer faire du sport de manière au moins hebdomadaire.

Vous pratiquez une activité sportive :



Réponses traitées : 1 243

A côté des pratiques sportives licenciées, on notera aussi que les jeunes rencontrés ont également déclaré vouloir fréquenter les salles de sports, qui sont cependant moins accessibles sur le plan financier<sup>61</sup>.

<sup>56</sup> Ministère des sports 2015, données transmises par la DDCS (licences toutes fédérations confondues)

<sup>57</sup> Diagnostic régional de santé 2015 pp.63

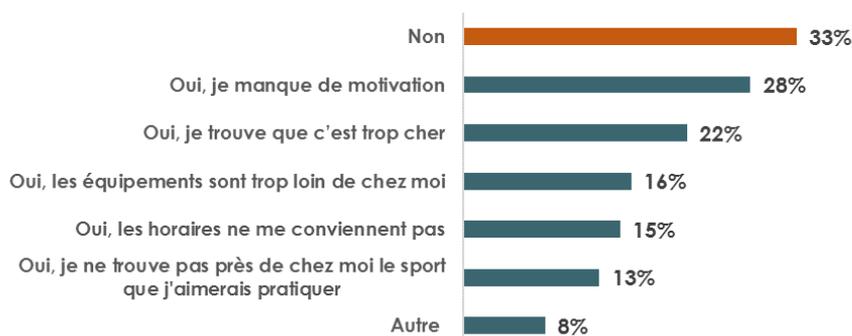
<sup>58</sup> Ministère des sports 2013.

<sup>59</sup> Ministère des sports 2015.

<sup>60</sup> Ministère des sports 2013.

<sup>61</sup> Cf. Atelier « jeunes ».

Est-ce qu'il vous arrive de renoncer à pratiquer une activité sportive (plusieurs réponses possibles) ?



Réponses traitées: 1193

Enfin, parmi les raisons invoquées chez ceux qui renoncent à pratiquer une activité sportive (soit 66 % des répondants), on retrouve le manque de motivation (28 %), le coût (22 %) ou l'éloignement des équipements (16 %).

### Une politique départementale en évolution

La politique du Conseil départemental a évolué en matière de sport depuis 2015. Comme pour la culture, la jeunesse et l'éducation, « sera privilégiée, pour les actions qui n'ont pas vocation à être territorialisées, une approche par projet et par action, au profit des publics dont le Conseil départemental a la charge et des équilibres entre territoires »<sup>62</sup>.

Certains publics sont désormais particulièrement ciblés (ex. publics scolaires et personnes handicapées), et des moyens seront alloués pour les EPCI via un financement « Loisirs et Sports de Nature ».

L'Etat, par le biais du Centre National pour le Développement du sport, soutient également les associations sportives et les comités départementaux dans leurs projets de développement de la pratique licenciée. L'objectif est double : d'une part soutenir la structuration du mouvement sportif par l'aide à la création et à la pérennisation d'emplois, d'autre part contribuer à réduire les inégalités territoriales d'accès à la pratique et proposer une offre d'activités diversifiée et adaptée à tous les publics (femmes, personnes en situation de handicap...)

La DDCS propose aussi un dispositif d'aide à la première prise de licence dans un club (Sport et Partage) pour des publics particulièrement éloignés de la pratique sportive : personnes en situation de handicap, adolescents relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, personnes accueillies en structure d'hébergement, bénéficiaires de minima sociaux, femmes ou jeunes filles en rupture sociale ou victimes de violences.

<sup>62</sup> Refondation, volume complet, 16/12/2015, p.8.

## 4. Cohésion sociale

### La fragilité socioéconomique et l'action sociale

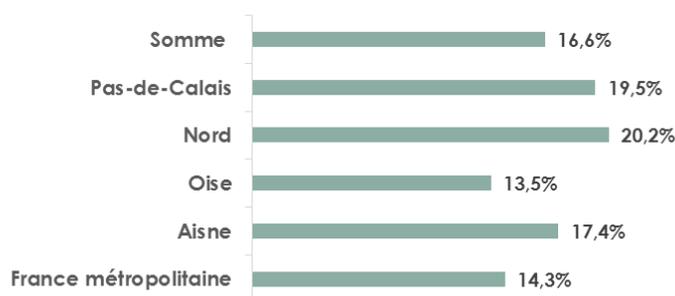
Des niveaux de fragilité plus importants qu'en France métropolitaine

Revenus de la population en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
<i>Source : DGFIP 2015</i>		
<b>Somme</b>	22 751 €	40,7%
<b>Pas-de-Calais</b>	21 355 €	36,1%
<b>Nord</b>	23 211 €	40,3%
<b>Oise</b>	25 873 €	47,9%
<b>Aisne</b>	21 902 €	38,6%
<b>Hauts-de-France</b>	22 954 €	40,2%
<b>France métropolitaine</b>	25 874 €	45,5%

Les données les plus récentes font état d'un niveau de revenus de la population sommarienne de 22 751 € par foyer fiscal pour l'année 2015, contre 25 874 € pour la France métropolitaine. La part des foyers fiscaux imposés confirme cette tendance : 40,7 % au niveau départemental, contre 45,5 % au niveau national. La Somme a une situation proche de celle des Hauts-de-France, en sachant que de fortes disparités existent entre les départements de la nouvelle région.

Part des allocataires CAF bénéficiaires du RSA en juin 2016



*Caf data 2016*

Par ailleurs, 16,6 % des foyers allocataires CAF, en juin 2016, sont bénéficiaires du RSA, soit un taux de nouveau plus élevé que celui de la France métropolitaine (14,3 %), mais inférieur à la plupart des départements des Hauts-de-France. A noter que depuis 2011, le nombre d'allocataires financés par le Département est en hausse de 25 %, et concerne près de 19 000 foyers fin 2015<sup>63</sup>.

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) rappelle que la Somme a un taux de pauvreté de 16,9 % qui touche davantage les familles monoparentales<sup>64</sup> et les jeunes. Le PDALHPD précise que « les principales catégories de public plus particulièrement sujettes à des ruptures de parcours sont :

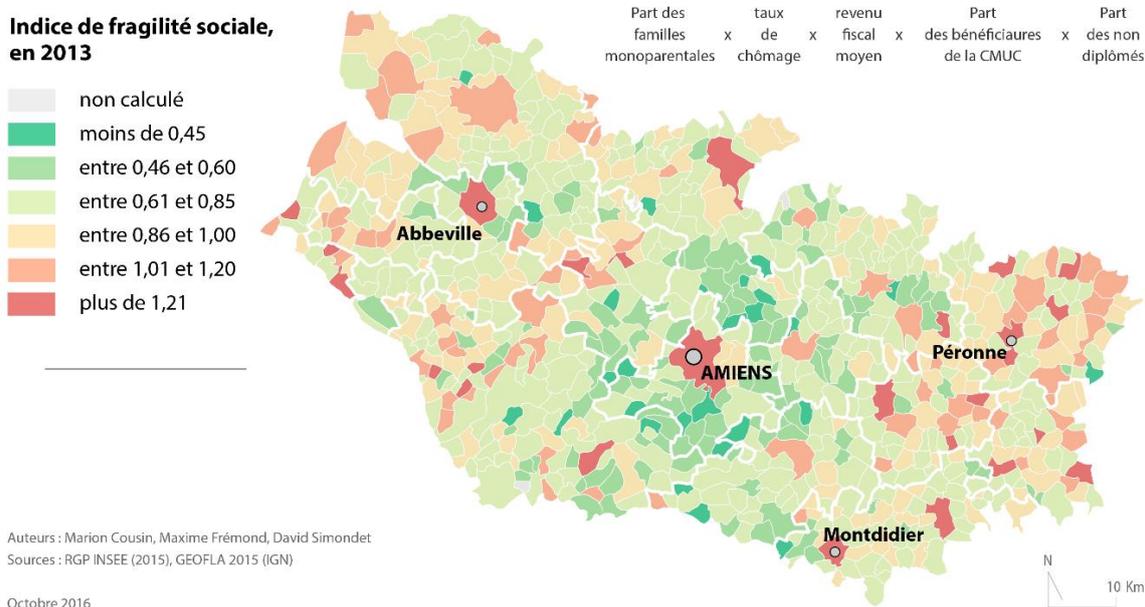
- Les femmes victimes de violence,
- Les personnes fréquentant ou sortant d'établissements spécifiques (établissements pénitentiaires, psychiatriques, hospitaliers...)

<sup>63</sup> Programme départemental d'insertion pour 2016, p.3.

<sup>64</sup> Passées de 13,1% du total des familles en 2008 à 14,6% en 2013.

- Les jeunes issus de familles éclatées, les jeunes en rupture de parcours (fin de prise en charge ASE, fin de contrat jeune majeur et fin de scolarité obligatoire)
- Les personnes présentent des situations administratives incomplètes (régularisés, déboutés) »

## Des niveaux de fragilité très inégaux sur le territoire départemental



L'indice de fragilité, qui s'appuie sur différents indicateurs clés (part des familles monoparentales, taux de chômage, revenu fiscal moyen, part des bénéficiaires de la CMU-C et part des non diplômés), témoigne d'importants écarts entre les communes samariennes. Ainsi, les publics vulnérables sont plus présents :

- Dans les principales villes (Abbeville, Amiens, Montdidier, Doullens et Péronne)
- De façon plus modérée, à l'est du département

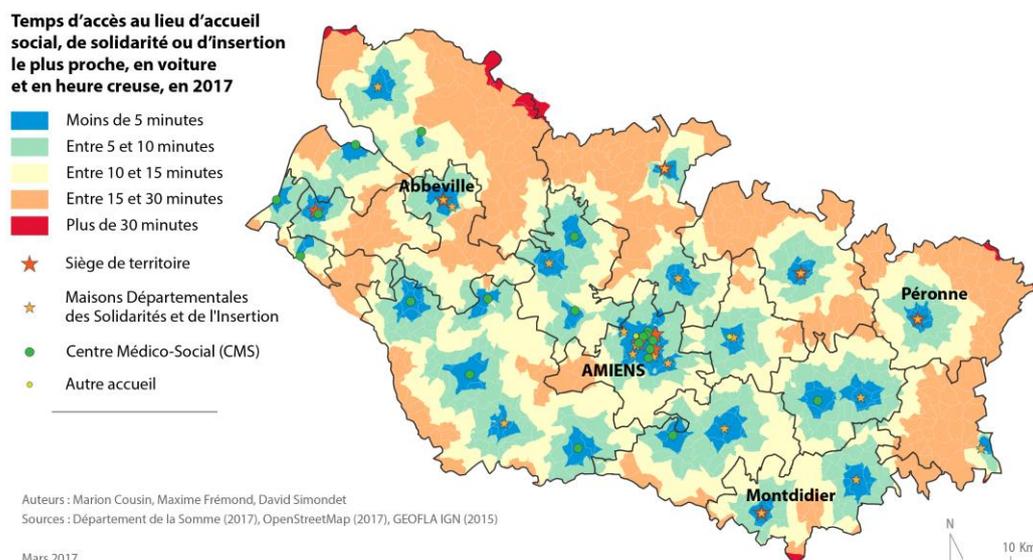
Le reste de l'agglomération amiénoise et, plus généralement, le centre du département présente une situation, selon cet indice, bien plus favorable.

Afin de permettre aux ménages d'accéder à des conditions de vie décentes et prévenir les situations de fragilité, plusieurs travaux ont été menés ces dernières années :

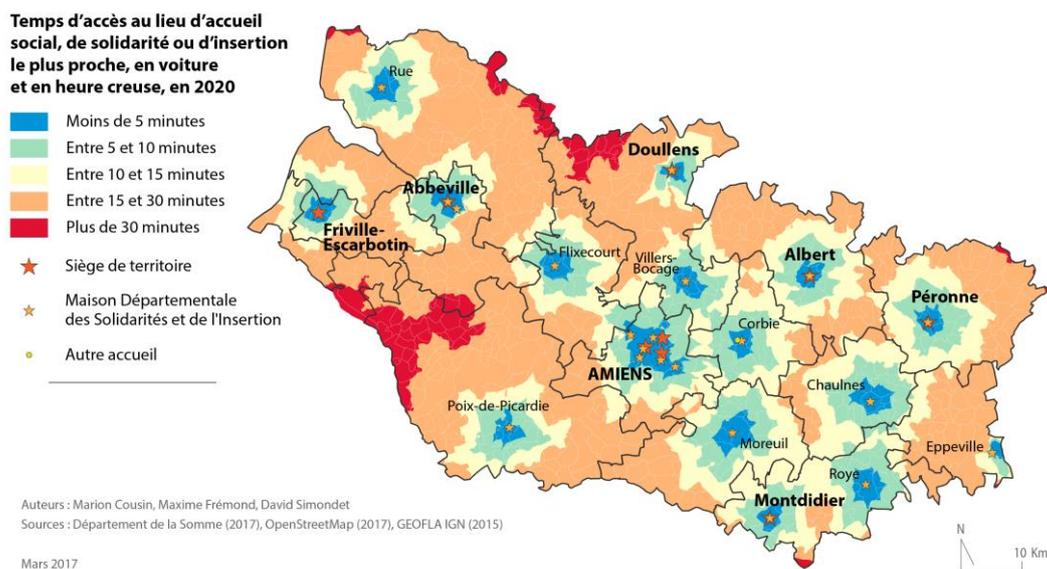
- Le Schéma départemental des services aux familles 2016-2019 : développement des actions de soutien à la parentalité<sup>65</sup>, meilleure intégration des enfants dont les parents sont en situation d'insertion dans l'offre d'accueil du jeune enfant...
- Différents schémas sectoriels, dont plusieurs ont été réactualisés via le document d'orientation de la politique départementale 2016- 2021, intitulé « Refondation ».

<sup>65</sup> Pour rappel, ces dispositifs réaffirmés par la circulaire DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015 sont : le REAAP, les LAEP, les CLAS, la médiation familiale et les espaces de rencontre.

## Une réorganisation des Centres Médico sociaux à l'horizon 2020



L'augmentation des dépenses sociales (RSA, APA, PCH...) et les conséquences négatives liées à l'éclatement géographique des services ont amené le Département à adopter une nouvelle stratégie qui s'appuie sur la réduction du nombre de Centres Médico Sociaux qui **passeront ainsi à l'horizon 2020 de 65 à 23**. En parallèle, de nombreux lieux de permanence seront développés (MSAP, mairies...). Des consultations itinérantes de la PMI seront même proposées via un camion dédié. Un « portail des solidarités » en ligne sera également créé.



Hors permanences (à prendre donc avec précaution), le temps d'accès au point d'accueil le plus proche des services sociaux du Conseil départemental va donc sensiblement évoluer : de 65 % de la population située à moins de 10 minutes en voiture en heure creuse, on devrait passer à 56 %. La quasi-totalité de la population samarienne se trouvera cependant à moins de 30 minutes du point d'accueil social le plus proche.

## Couverture de la population par tranche de temps dans les MDSI en 2020

Temps	MDSI		CMS	
	Population	%	Population	%
<i>RGP (INSEE), Département de la Somme</i>				
moins de 5 minutes	228 850	41%	254 750	46%
de 5 à 10 minutes	309 837	56%	359 329	65%
de 10 à 15 minutes	408 232	73%	469 392	84%
de 15 à 30 minutes	546 734	98%	555 419	100%
plus de 30 minutes	555 794	100%	555 794	100%

Le Département souhaite donc améliorer la pertinence de ses implantations tout en maintenant une forte présence de proximité. A cet égard, notons que la politique territoriale met également en avant la création de CIAS comme l'une des actions permettant d'augmenter l'appui financier du Département.

### La stratégie portée par l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté

Dans la stratégie de l'Etat en région Hauts-de-France<sup>66</sup>, plusieurs leviers ont vocation à lutter contre la pauvreté :

- Mieux repérer et accompagner les publics en difficulté
  - Mise en place d'actions innovantes pour capter ces publics, telles que des maraudes sociales ou des médiateurs nomades (désormais déployés à l'échelle de l'ensemble de la Région)
  - Elaboration de schémas de domiciliation
- Développement d'une approche globale d'accompagnement

D'autres axes forts caractérisent également cette stratégie, tels que la lutte contre l'illettrisme ou l'isolement social des personnes en précarité dans les zones rurales.

Le SDAASP gagnera ainsi à s'appuyer sur les outils et initiatives existants, en vue de définir des modes d'interventions ciblés sur certains publics fragiles, et en particulier les « invisibles ».

### Des freins à l'accès aux services qui dépassent les problématiques de mobilité

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, porte différents dispositifs destinés aux habitants les plus fragiles. Pourtant, l'accessibilité aux services va au-delà des stratégies sectorielles de la collectivité.

**Il convient de dépasser la lecture spatiale des inégalités d'accès aux services, et adopter une approche par profil de public.** A titre d'exemple, un actif disposant d'une voiture peut accéder à l'ensemble de l'offre de services, ce qui ne sera pas le cas d'une personne fragile sur le plan socioéconomique sans mode de transport individuel, bien plus isolée.

D'autres freins peuvent être mentionnés :

- Un moindre recours aux droits de la part des publics précarisés
- Des démarches réalisées souvent plus tardivement, ce qui implique des situations administratives complexes, et donc un besoin d'accompagnement plus conséquent
- Une dématérialisation qui constitue un facteur d'exclusion supplémentaire
- Des besoins d'accueil physique qui restent toujours plus importants pour les publics en situation d'illettrisme par exemple

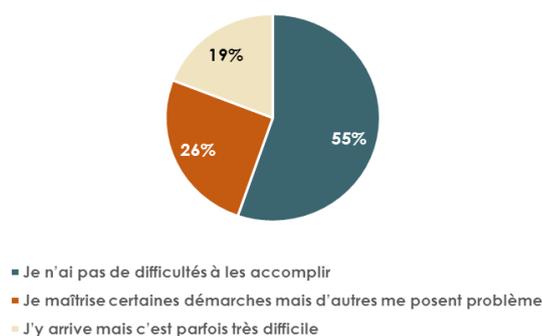
<sup>66</sup> « Tisser les liens de demain : la stratégie de l'État en région Hauts-de-France 2016-2017 », document transmis par la Préfecture d'Amiens, 2016, p.13.

En conséquence, le diagnostic du SDAASP doit appréhender finement les besoins et usages des publics fragilisés, en vue de développer des modes d'accès adaptés, qui dépassent la seule facilitation de la mobilité. Cet axe constitue le point essentiel d'une politique de cohésion sociale adaptée, et concerne tant les territoires urbains que les territoires ruraux de la Somme.

### Les réponses des jeunes à l'enquête

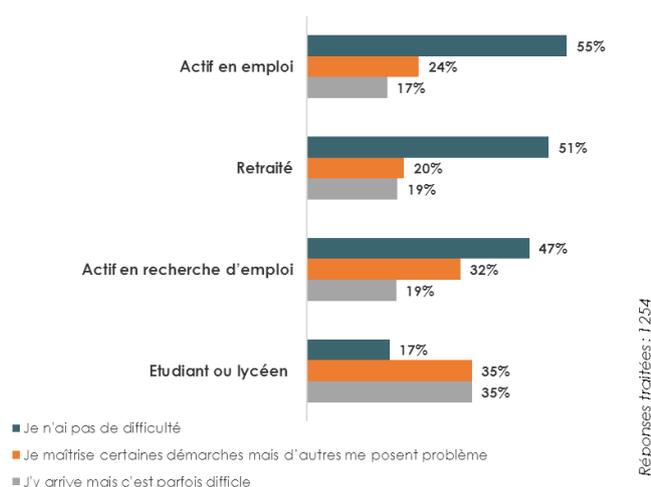
Les résultats de l'enquête confirment la présence d'un public ayant besoin d'un accompagnement quant aux démarches administratives. Seuls 55 % des répondants à l'enquête estiment n'avoir aucune difficulté à réaliser leurs démarches administratives et fiscales.

A propos des démarches administratives et fiscales, vous diriez que :



Les répondants les plus en difficultés sont les étudiants et les personnes en recherche d'emploi. Alors que les retraités déclarent avoir des difficultés dans la réalisation de leurs démarches en ligne (cf. focus sur les démarches en ligne), ils se situent dans la moyenne concernant les démarches administratives et fiscales.

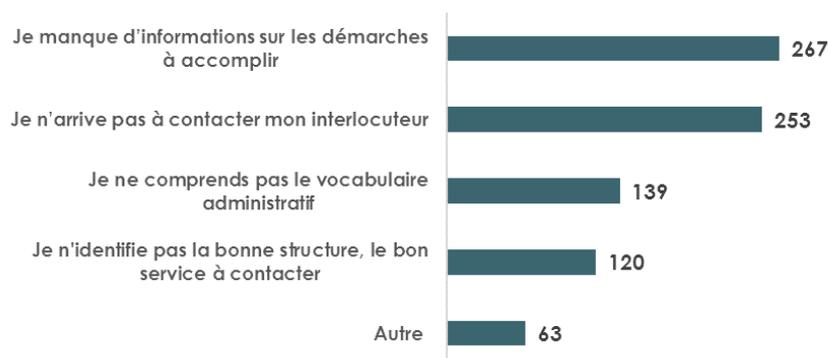
Les démarches administratives et fiscales en fonction de la situation par rapport à l'emploi



Le manque d'informations sur les démarches (267 réponses) et la difficulté à contacter l'interlocuteur (253 réponses) sont les principales difficultés rencontrées, devant la compréhension du vocabulaire administratif (139 réponses) et l'identification de la bonne structure (120 réponses).

Dans la catégorie « autre », les répondants ont principalement évoqué les horaires des administrations et la complexité des démarches notamment en ligne (cf. focus sur les démarches en ligne).

### Si vous avez des difficultés, lesquelles ?



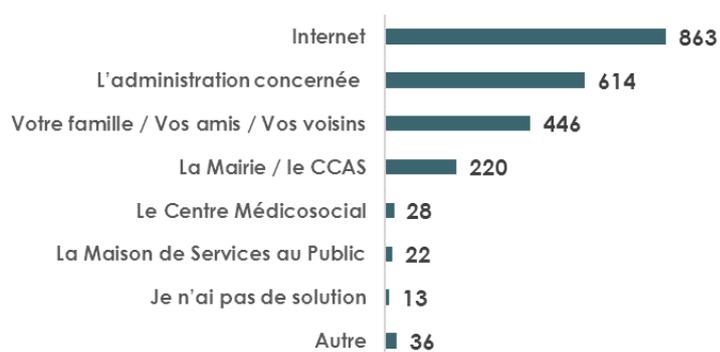
Réponses traitées: 524

Paradoxalement, c'est aussi avant tout vers Internet que les répondants se tournent quand ils ont une question en rapport avec leurs démarches administratives et fiscales (863 réponses) avant de se tourner vers l'administration concernée (614 réponses) ou leur réseau amical/familial/de proximité (446 réponses).

On notera également que, conformément aux résultats de la concertation, la mairie et le CCAS apparaissent comme des relais de proximité vers lesquels on se tourne en cas de difficultés (220 répondants).

Les CMS et MSAP ont été moins identifiés par les répondants.

### Si vous avez une question sur vos démarches administratives et fiscales, vers qui vous tournez-vous principalement ?



Réponses traitées: 1231

## L'organisation du premier accueil social inconditionnel : un levier d'amélioration de l'accessibilité des services pour les publics les plus fragiles

A la suite des Etats généraux du travail social, un « Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social » a été adopté en octobre 2015. **L'un de ses axes fort est l'organisation d'un accueil social inconditionnel de proximité**, dont les modalités sont précisées au sein des SDAASP<sup>67</sup>.

Cette mesure a pour but de répondre à plusieurs difficultés<sup>68</sup> :

- Délais importants d'obtention d'un rendez-vous dans les services sociaux
- Morcellement de l'accompagnement des personnes lié à la complexité et à l'empilement des dispositifs, et difficulté de prise en compte globale des besoins des personnes
- Intervention sociale davantage réparatrice que préventive
- Taux de non recours aux droits élevé
- Nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Difficultés pour les professionnels à coordonner leurs interventions

Le premier accueil social inconditionnel de proximité suppose :

- L'accueil de toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social
- La réalisation d'un premier état des lieux de la situation
- Le renseignement sur les droits, le conseil sur leur ouverture
- Le cas échéant, l'orientation en second niveau vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à la situation

Le premier accueil social inconditionnel, via une organisation en « guichet intégré », permet donc de proposer le plus tôt possible des réponses adaptées, en amont de la dégradation des situations.

**Les modes d'accueil proposés pourront être divers, et gagneront à s'appuyer sur des lieux déjà existants.** En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental est en charge de l'organisation de ce dispositif, aux côtés des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des CCAS/CIAS. D'autres acteurs de proximité pourront être associés, afin de mener un travail en étroite collaboration avec les CMS : communes (particulièrement en milieu rural), MSAP, centres socioculturels....

Il conviendra donc, au cours des prochaines étapes du SDAASP, **d'identifier les acteurs susceptibles d'intégrer le dispositif, puis de définir un « cahier des charges départemental »** : finalités du premier accueil social inconditionnel, niveaux de formation requis des agents, champs d'intervention et limites, outils de partenariat et d'animation du réseau...

A noter que cette mesure devra s'articuler avec celle concernant « le référent de parcours » (mesure 5 du Plan d'actions interministériel), pour lequel différents départements sont amenés à se positionner comme pilotes : « lorsqu'un accompagnement global, nécessitant la mise en place d'une coordination durable entre les acteurs et les dispositifs, est nécessaire, un référent de parcours qui a vocation à avoir une vision globale des interventions, sera désigné »<sup>69</sup>.

<sup>67</sup> Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social, mesure 4, pp. 14.

<sup>68</sup> « Le premier accueil social inconditionnel de proximité », Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), fiche descriptive, mai 2016.

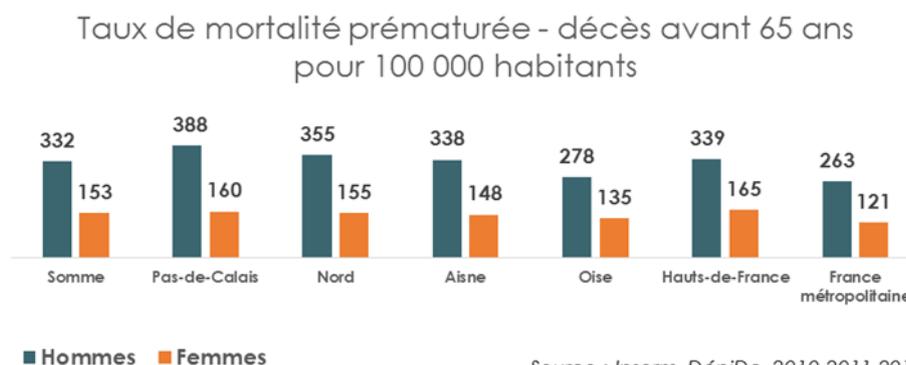
<sup>69</sup> Ibidem.

## Santé Publique

### Des besoins en services de santé importants

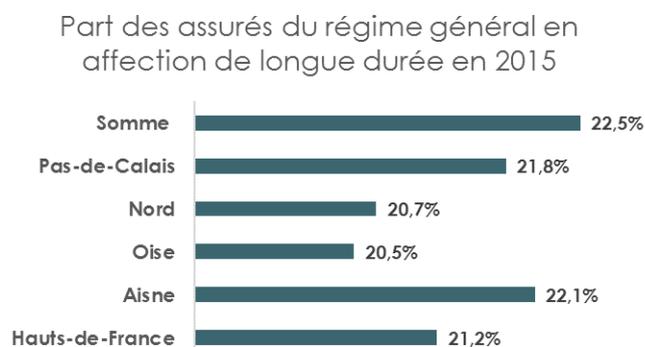
#### Un taux de mortalité élevé et une part d'affections longue durée non-négligeable

Comme évoqué dans le diagnostic territorialisé des Hauts de France en date de janvier 2017, sur la période 2016-2017, les Hauts de France connaissent une mortalité supérieure à celle de la France d'un peu plus de 20 %<sup>70</sup>. Comme le montre le graphique ci-dessous, la Somme se trouve dans une situation légèrement privilégiée par rapport aux autres départements de la nouvelle région.



Source : Inserm, DépiDc, 2010-2011-2012

Sur l'ensemble de la région, les cancers sont la première cause de mortalité et d'admission en affection de longue durée (ALD) et les maladies cardiovasculaires constituent la seconde cause. La Somme est d'ailleurs le département des Hauts-de-France ayant le taux le plus important d'ALD (situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé) : 22,5 % des assurés du régime général<sup>71</sup> sont en affection de longue durée en 2015.



Source : Observatoire des fragilités Grand Nord, 2015

Ces données illustrent l'importance des besoins de services de santé, notamment préventifs, sur le territoire.

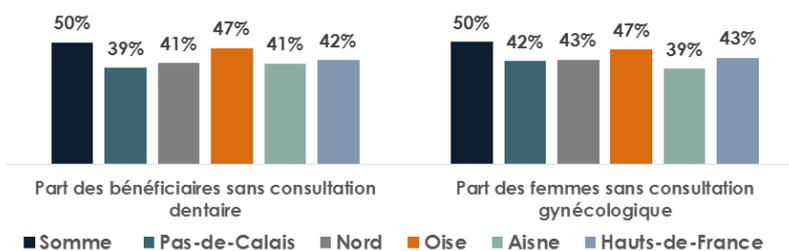
#### Un taux de non-recours aux spécialistes préoccupant

Les pratiques des usagers sont révélatrices du degré d'accessibilité des services de santé sur le territoire.

<sup>70</sup> En 2013 « Diagnostic territorialisé des Hauts de France, territoires de proximité », ARS, PRS, 2R2S janvier 2017, pp. 22

<sup>71</sup> Seuls sont comptabilisés ici les assurés du régime général et non les individus des autres régimes, ainsi que les individus ne disposant pas de sécurité sociale.

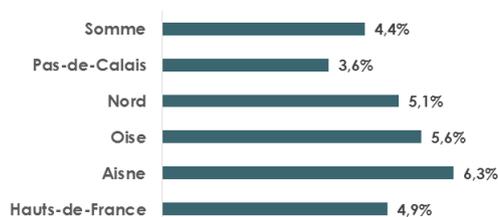
Recours aux consultations dentaires et aux consultations gynécologiques des bénéficiaires du régime général depuis 24 mois en 2015



Source : Observatoire des fragilités Grand Nord, 2015

On remarque ainsi que le taux de non recours des bénéficiaires du régime général aux consultations dentaires et gynécologiques est particulièrement préoccupant dans la Somme (50 %). C'est d'ailleurs le taux le plus élevé des départements des Hauts-de-France. Si les médecins généralistes semblent bien identifiés par les assurés du régime général, les Samariens sont en revanche moins enclins à bénéficier des consultations de spécialistes.

Part des assurés du régime général sans médecin traitant en 2015

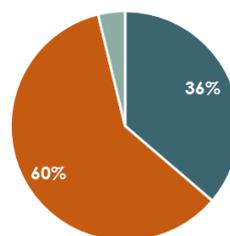


Source : Observatoire des fragilités Grand Nord, 2015

### FOCUS ENQUETE

Confirmant les constats précédents sur le non-recours au soin, 36 % des répondants à l'enquête (soit 464 personnes) déclarent avoir déjà renoncé à consulter un professionnel de santé.

Avez-vous déjà renoncé à consulter un professionnel de santé ?



■ Oui ■ Non ■ Ne se prononce pas

Réponses traitées: 1 280



Enquête à destination des samariens

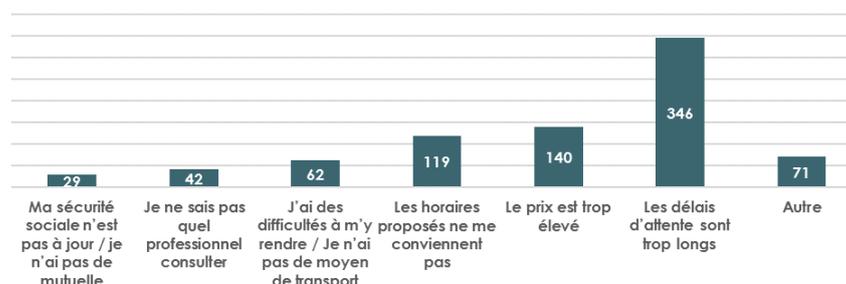
Les populations les plus touchées par ce non-recours sont les demandeurs d'emploi (54 % soit 96 répondants) et les étudiants et lycéens (43 % soit 28 répondants).

Parmi les principales raisons évoquées par les répondants on retrouve :

- Les délais d'attente (346 réponses) et les horaires proposés (119 réponses)

- Le coût des services de santé (140 réponses)
- Dans la catégorie « autre » a principalement été évoquée l'absence de médecins généralistes sur la commune et le refus de certains médecins de prendre de nouveaux patients

Si oui, pourquoi n'êtes-vous pas allé(e) consulter ce/ces professionnel(s) de santé (en nombre d'occurrences) ?



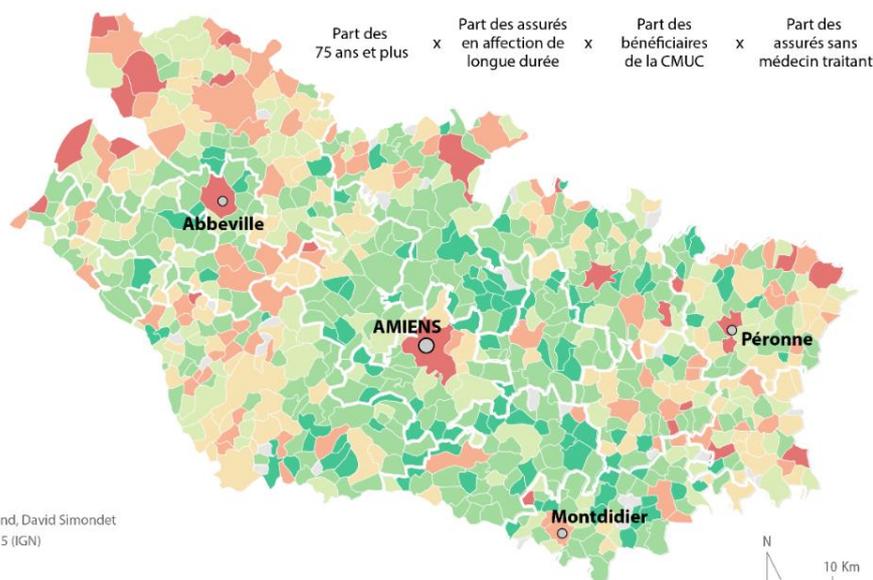
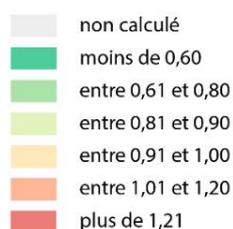
Réponses traitées : 472

### Des disparités de besoins sur le territoire

Un indice de besoins de santé a été calculé à l'échelle communale afin de mettre en lumière les disparités infra-départementales sur cette thématique (cf. introduction).

Cet indice synthétique, construit sur la base de données de l'INSEE, prend en compte différentes données d'âge, de maladie et de fragilité économique et sociale : part des 75 ans et plus, part des assurés en affection de longue durée, des bénéficiaires de la CMUC et des assurés n'ayant pas déclaré de médecins traitants.

#### Indice besoins de santé en 2013



Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
Sources : RGP INSEE (2015), GEOFLA 2015 (IGN)

Octobre 2016

Les besoins de santé sont importants :

- Au sein des grandes agglomérations (Amiens, Abbeville, Péronne et Montdidier)
- Dans les villes de plus petite taille telles que Doullens au nord du département, Albert, Ham et Roye à l'Est, et Ailly-sur-Noye au Sud
- Dans la baie de Somme (Rue, Le-Crotoy, Cayeux-sur-mer, Saint-Valery-sur-mer, Fort-Mahon)

## L'accessibilité des services de santé

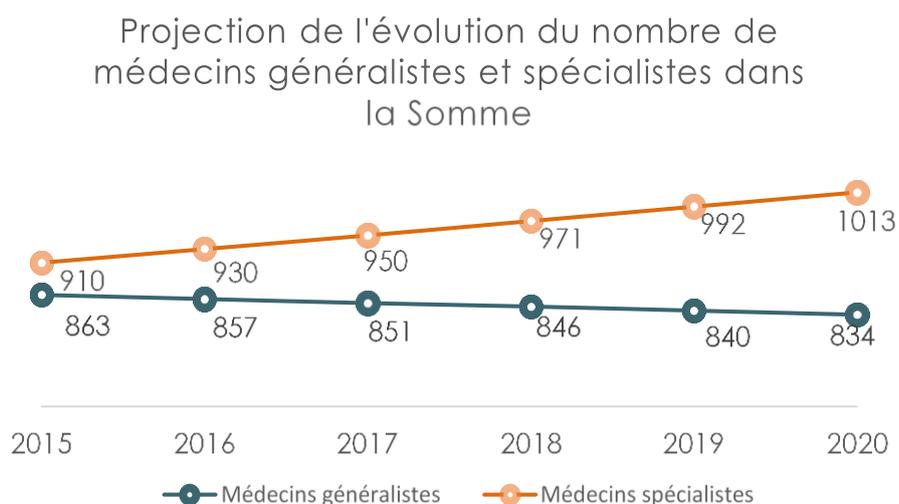
Dans les Hauts-de-France, « la capacité d'accueil en court séjour se concentre à plus de 60 % dans les grandes unités urbaines (contre à peine 50 % pour l'Hexagone) »<sup>72</sup>. En effet, dans la Somme, les activités de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique) sont essentiellement situées dans les zones urbaines en particulier Amiens, Abbeville et Péronne.

Les acteurs locaux ont conscience que l'offre de soins est l'un des facteurs essentiels de l'attractivité de leur territoire. La CC des Villes Sœurs a par exemple décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) aux côtés de l'ARS, à l'instar de nombreuses autres initiatives. Lors de la concertation, le développement de la télémédecine a également été pointé (consultations à distance de spécialistes) comme un « levier à activer dans les maisons médicales, mais qui nécessite toujours un haut débit de connexion internet »<sup>73</sup>.

### Densité médicale : une situation préoccupante mais moins défavorable que dans d'autres départements des Hauts de France

Selon le Conseil National de l'Ordre des médecins, la Somme est le département des Hauts-de-France enregistrant la plus forte hausse de médecins en activité régulière entre 2007 et 2015. Cette hausse est aussi imputable à une augmentation du nombre de spécialistes alors que la densité de généralistes baisse<sup>74</sup> et va continuer de baisser dans les années à venir.

Selon les projections du Conseil National de l'Ordre des Médecins, entre 2015 et 2020, si le nombre de médecins spécialistes va augmenter (+11,3 %), le nombre de médecins généralistes va baisser (-3,3 %).



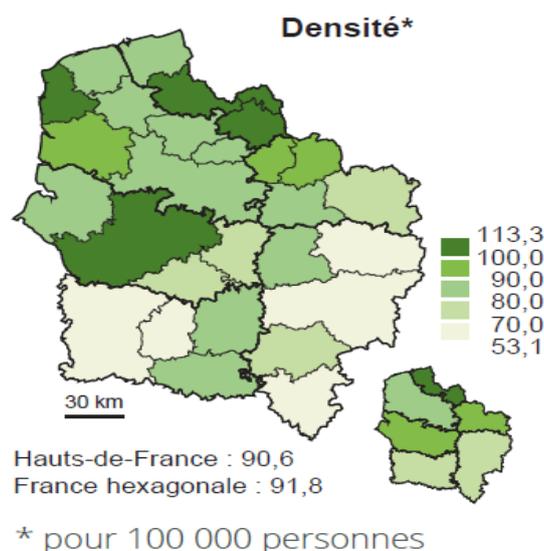
Source : Conseil national de l'ordre des médecins - 2015

Cependant, comme le montre la carte ci-dessous réalisée par l'Agence Régionale de Santé, la densité de médecins généralistes reste favorable dans la Somme par rapport au reste de la région.

<sup>72</sup> « Diagnostic territorialisé des Hauts de France, territoires de proximité », ARS, PRS, 2R2S janvier 2017, pp. 51

<sup>73</sup> Cf. atelier de Nesle.

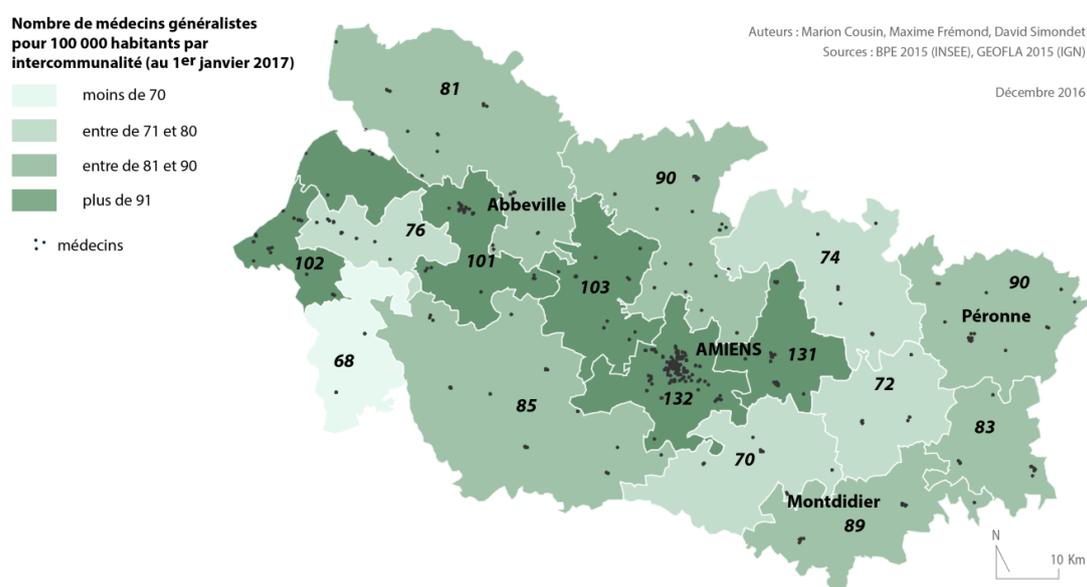
<sup>74</sup> Le département de la Somme serait passé de 594 généralistes en 2007 à 532 en 2015 (« Atlas de la densité médicale Picardie », conseil National de l'ordre des médecins, 2015)

MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS 2016, Insee - Exploitation OR2S

Concernant les spécialistes : « Avec 137,4 spécialistes pour 100 000 habitants, la région a une densité inférieure à celle de l'Hexagone (167,3) »<sup>75</sup>. L'augmentation actuelle et à venir du nombre de spécialistes dans la Somme ne doit pas occulter la tension particulière qui affecte certaines spécialités : dermatologie, gériatrie, médecine du travail, ORL, ophtalmologie, radiothérapie, psychiatrie...<sup>76</sup>.

### Disparités infra-territoriales et vieillissement des médecins généralistes



La densité de médecins généralistes varie fortement en fonction des territoires et la Somme est particulièrement marquée par une différence entre Amiens métropole et le reste du département. Ainsi, le territoire de proximité d'Amiens présente une densité de médecins généralistes libéraux, importante, plus forte qu'en France.

Elle varie de 68 médecins généralistes pour 100 000 habitants environ (dans la CC de Blangy sur Bresle et dans un croissant allant de la Communauté de Communes de Val de Noye au

<sup>75</sup> « Diagnostic territorialisé des Hauts de France, territoires de proximité », ARS, PRS, 2R2S janvier 2017, pp. 51

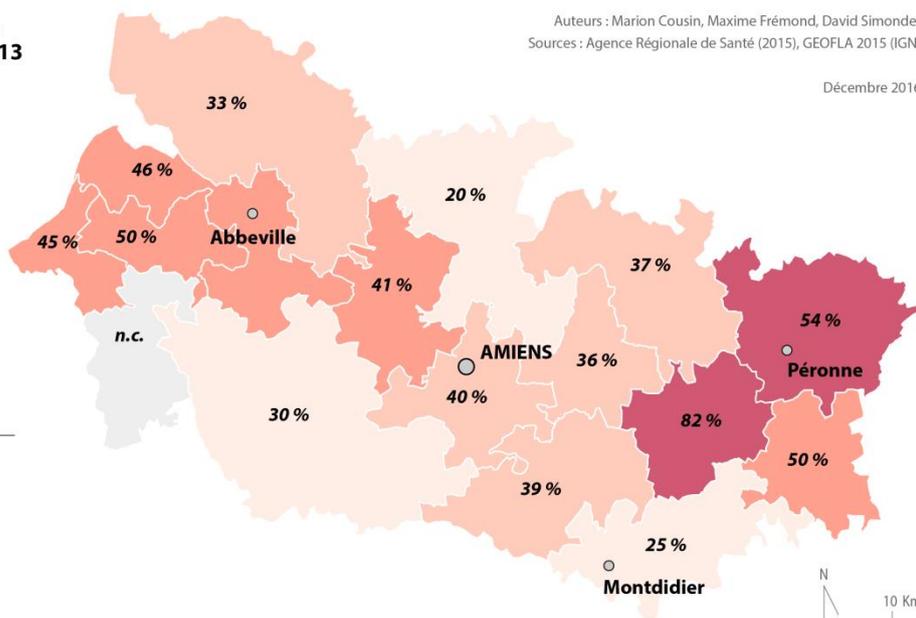
<sup>76</sup> DRESS – RPPS - INSEE

Pays-du-Coquelicot) à 132 médecins généralistes pour 100 000 habitants pour Amiens métropole.

**Part des médecins âgés de plus de 55 ans en 2013 par intercommunalité (au 1<sup>er</sup> Janvier 2017)**



**n.c.** pas de médecin installé dans le département de la Somme dans cet EPCI



Comme cela est évoqué dans le Projet régional de Santé 2012 – 2017 (PRS), les disparités territoriales sont encore plus criantes pour les médecins spécialistes : au moment de l'écriture du PRS, 80 % des médecins spécialistes exerçaient dans la métropole d'Amiens.

Par ailleurs, les médecins généralistes somariens ont en moyenne 50 ans. Ils sont globalement plus jeunes que leurs confrères des Hauts-de-France et du reste de la France métropolitaine (52 ans)<sup>77</sup>. La situation de la Somme est donc favorable au regard de cet indicateur, même si elle n'échappe pas à l'enjeu national de départ à la retraite des médecins généralistes ayant des difficultés à trouver un successeur.

La spatialisation des généralistes âgés de plus de 55 ans montre d'ailleurs clairement les territoires les plus concernés par les départs à la retraite (cf. carte ci-dessus). La situation de l'Est du département est particulièrement fragile.

Plusieurs territoires de la Somme sont ainsi confrontés à un phénomène de désertification médicale, que ce soit au niveau des médecins généralistes, des spécialistes ou des autres professionnels de santé (ex. dentistes, kinésithérapeutes, ophtalmologistes...). Cette problématique, particulièrement signalée lors des ateliers de territoire, engendre des taux de non-recours aux soins importants, ou des patients préfèrent se rendre dans les hôpitaux / cliniques alors qu'ils auraient pu être pris en charge par un professionnel de santé<sup>78</sup>.

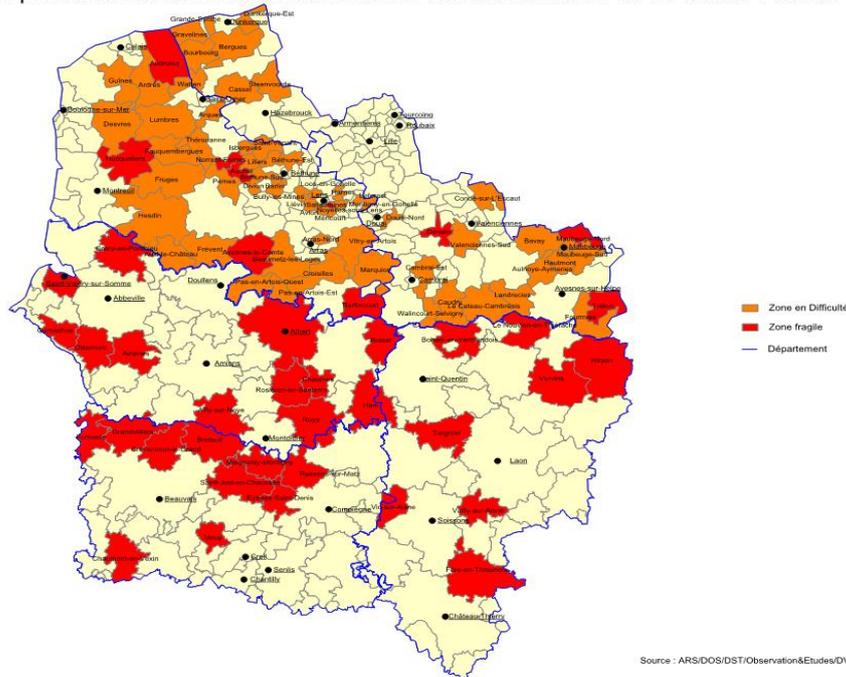
### Le zonage de l'Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé a identifié des zones fragiles et en difficulté en offre de soins de 1<sup>er</sup> recours en s'appuyant sur une analyse à l'échelle des bassins de vie et une approche pluri-professionnelle (médecins généralistes, infirmiers libéraux, masseur-kinésithérapeutes libéraux).

<sup>77</sup> Conseil National de l'Ordre des Médecins

<sup>78</sup> Cf. atelier de Péronne.

## Zonage pluriprofessionnel de l'offre de soins de 1er recours de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

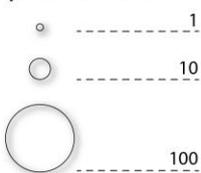


En lien avec les constats récemment établis, si aucune zone n'est considérée comme « en difficulté » dans la Somme, plusieurs zones « fragiles » apparaissent de façon dispersée :

- Dans l'Ouest du département
- Dans les CC du Val de Noye, du Grand Roye, du Santerre, de Haute-Picardie et du Pays-du-Coquelicot à l'Est
- Dans les CC de Haute-Somme, et de l'Est de la Somme (sur les franges avec l'Aisne)

### Les MSP, un outil pour améliorer la couverture santé et la coordination des soins.

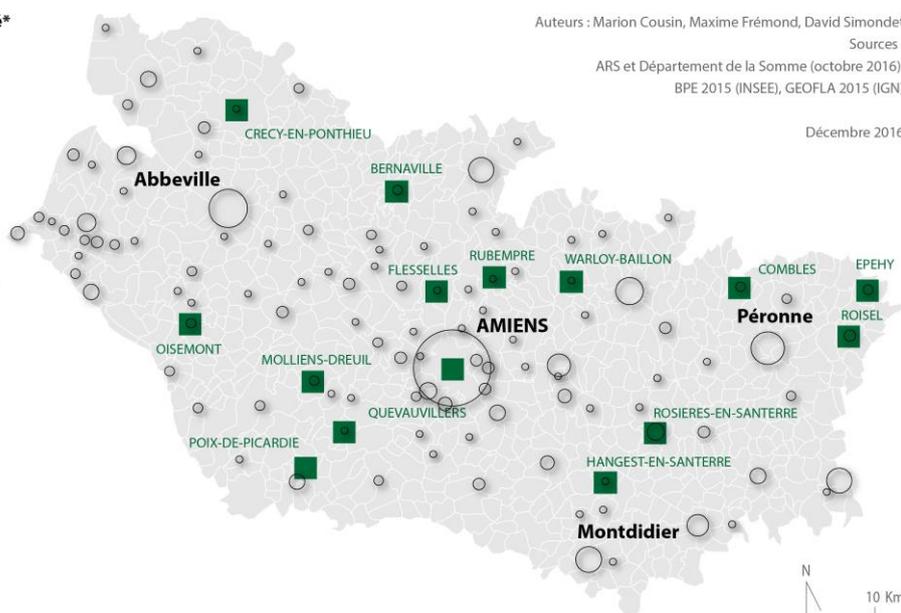
#### Nombre d'équipements de santé\* par commune en 2015



\* établissements de santé, services d'urgences, maternités, centres de santé, maisons de santé, pharmacies, laboratoires d'analyse...

•• médecins

■ Maisons pluriprofessionnelles de santé (MSP) ouvertes



Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) est un espace qui regroupe des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes...) et paramédicaux. Elle permet de mutualiser l'offre de santé sur un territoire et d'offrir aux usagers une prise en charge coordonnée grâce à la coopération entre les différents professionnels. Les MSP font l'objet d'une labellisation par l'Agence Régionale de Santé, selon un cahier des charges bien défini.

En avril 2017, la Somme comptait **15 MSP ouvertes et labellisées et 14 en projet à différents stades**. Elles sont vectrices d'attractivité dans la décision d'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire samarien<sup>79</sup>. Afin d'encourager cette dynamique, le PRS rappelle d'ailleurs qu'il est indispensable d'encourager les stages au sein des MSP pour les internes en médecine générale et autres spécialités.

Les MSP sont donc un outil permettant de satisfaire les attentes des nouveaux médecins et une des réponses aux besoins en soins de proximité pour la population. Elles ont d'ailleurs été évoquées à plusieurs reprises lors des ateliers de territoire. En effet, plusieurs collectivités ont fait le choix de soutenir des créations, parfois au prix de lourds investissements. On citera par exemple :

- Roye, où une MSP verra le jour en 2018<sup>80</sup>
- Un important projet également porté par la CC du Vimeu<sup>81</sup>

La promotion de ce type d'exercice fait écho à de nombreuses évolutions à l'œuvre dans le mode d'exercice de ces professions (ex. féminisation, temps de travail moins importants, niveaux d'exigences et de comforts de vie...). En outre, les MSP permettent de recréer une « centralité en matière de santé » qui constitue une réelle plus-value pour le parcours du patient<sup>82</sup>.

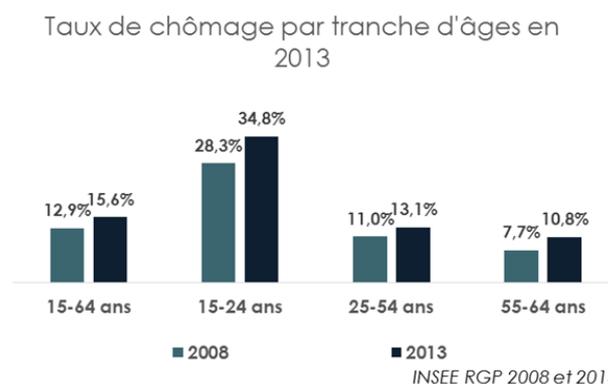
## Le retour à l'emploi

Une part importante de la population samarienne en recherche d'emploi

**Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale avec des jeunes particulièrement touchés**

Comme dans les anciennes régions industrielles françaises, le taux de chômage dans la Somme a fortement augmenté ces trente dernières années. Entre 2008 et 2013, il est passé de 12,9 % à 15,6 % et est supérieur à la moyenne nationale qui était de 13,1 % en 2013, mais inférieur à la moyenne régionale (16,5 % en 2013). En 2015, ce constat était similaire<sup>83</sup>.

La tranche des 15-24 ans est particulièrement touchée puisque pour elle, ce taux a atteint près de 35 % en 2013. L'augmentation du chômage chez les seniors est également non-négligeable (plus de 3 points).



Comme expliqué dans le Programme départemental d'insertion 2016<sup>84</sup> :

- Les femmes sont aussi plus touchées que les hommes par le chômage ;

79 Rapport d'évaluation intermédiaire, Projet régional de santé Picardie, ARS, décembre 2015, p 37.

80 Cf. atelier de Roye.

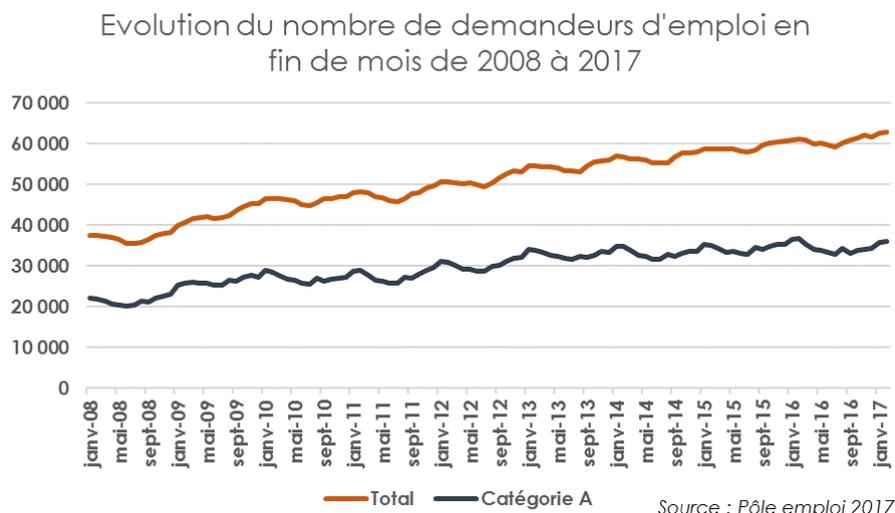
81 Cf. atelier de Friville-Escarbotin.

82 Cf. atelier de Péronne.

83 SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI, Présentation de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais Picardie, 1er juillet 2016 à Douai, p.8.

84 « Programme départemental pour l'Insertion pour 2016 », Conseil départemental, 2016 pp.5

- Un manque de chantiers d'insertion pour les femmes est constaté.



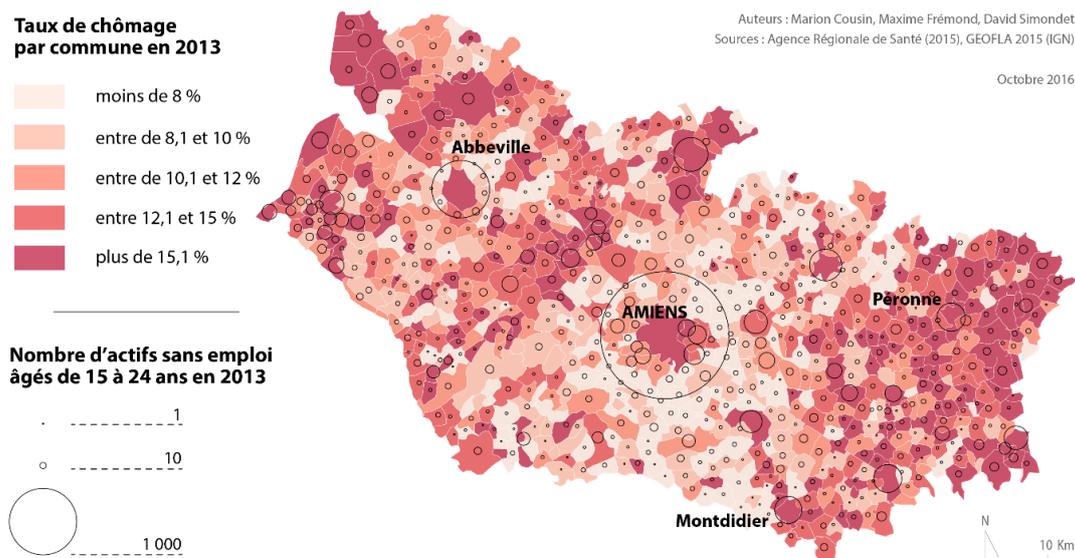
Afin d'affiner ces constats, les données les plus récentes de Pôle emploi mettent en valeur une croissance des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) depuis 2008. Depuis mai 2016, le nombre de DEFM a par ailleurs légèrement augmenté, y compris pour ceux de la catégorie A (sans aucune activité professionnelle).

### Les franges est et ouest du département particulièrement touchées

Comme le montre la carte ci-dessous, l'emploi a évolué différemment en fonction des territoires, les anciens territoires industriels et agricoles étant les plus touchés par le chômage :

- La frange est du département : Haute-Somme, Est de la Somme, Grand Roye, Montdidier
- La zone côtière de Bresle Maritime à Ponthieu-Marquenterre

Les communes situées sur une diagonale centre allant du Sud-Ouest amiénois au Doullennais connaissent un taux de chômage également important. Comme cela se vérifie au niveau national, les principales villes (Amiens, Abbeville, Péronne, Montdidier) sont aussi particulièrement touchées par ce phénomène.



Par ailleurs, Longueau est la commune enregistrant le plus fort taux d'évolution du nombre de DEFM de catégorie A (+ 23,3 %) entre avril 2015 et février 2017, pour un effectif cependant restreint (370 personnes) par comparaison à Amiens (11 510) ou Abbeville (2 090).

Evolution du nombre de DEFM de catégorie A entre avril 2015 et Février 2017

	Abbeville	Amiens	Corbie	Doullens	Longueau	Montdidier	Péronne	Roye	Autres communes
Source : Pôle emploi 2017									
<b>Nb DEFM cat. A Février 2017</b>	2 090	11 510	340	620	370	450	720	470	19 440
<b>Taux d'évolution 2015 - 2017</b>	7,2%	5,7%	0,0%	10,7%	23,3%	2,3%	12,5%	14,6%	8,7%

Quoi qu'il en soit, ces données viennent confirmer l'enjeu prégnant que représente la lutte contre le chômage dans le département, et pour lequel de nombreux acteurs conduisent déjà leurs propres stratégies.

A noter que la situation économique du département explique un taux de chômage élevé (ex. fermeture annoncée en juin 2018 du site de Whirpool). Cependant, il convient également de mentionner certains projets de nouvelles implantations d'entreprises. **A titre d'exemple, Amiens a été choisi par Amazon pour la création d'une plateforme**, sur laquelle 500 collaborateurs seront engagés en CDI à l'horizon 2020, ainsi que de nombreux intérimaires.

Une offre départementale destinée aux demandeurs d'emploi qui dispose d'un maillage important

**Un bon maillage territorial de Pôle Emploi / missions locales mais une visibilité à améliorer**

**Le maillage territorial de Pôle Emploi est relativement important. En plus des 10 agences<sup>85</sup> présentes sur le territoire, Pôle Emploi est présent dans 9 des 13 Maisons de Services au Publics.**

Les politiques d'insertion en faveur des jeunes s'appuient sur le réseau des missions locales, qui se déclinent sur trois territoires :

- MEEF (Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation) du Santerre Haute Somme - Service Mission Locale
  - Présente à Péronne, Albert, et Ham, avec 7 autres permanences (Roisel, Combles, Nesle, Chaulnes, Acheux-en-Amiénois, Mailly Maillet, Bray-sur-Somme)
- Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois : Doullens, Poix de Picardie, et 4 points à Amiens
- Mission Locale de la Picardie Maritime : Abbeville et Friville-Escarbotin

**Cependant, si les agences Pôle Emploi et les missions locales sont relativement bien réparties sur le territoire, le Programme départemental pour l'insertion met en lumière le manque de visibilité de ces structures et de l'offre de formation sur la région.** C'est la raison pour laquelle l'une des actions mises en place récemment est l'élaboration d'une « stratégie de communication et d'information pour améliorer la connaissance de l'offre d'insertion des professionnels des secteurs économiques en tension ».

**Un Département acteur de l'insertion par l'activité économique**

L'enquête sur les besoins en main d'œuvre de Picardie montre que certains métiers ont de réelles difficultés de recrutement.<sup>86</sup> Les effectifs à recruter les plus importants dans l'ancienne région sont : les aides à domicile et aides ménagères, les professionnels de l'animation culturelle, les agriculteurs salariés, les vendeurs en habillement, sport, loisirs et culture et les

<sup>85</sup> Abbeville, Doullens, Albert, Péronne, Ham, Montdidier, Amiens (x3), Friville-Escarbotin.

<sup>86</sup> Programme d'Insertion 2016 p. 5

serveurs de café et de restaurant.<sup>87</sup> A cet égard, les participants aux ateliers de territoire ont fait valoir les freins présents au sein de la population jeune pour se déplacer en dehors des communes de résidence, limitant fortement sa possibilité d'accéder à une formation / un emploi dans ces secteurs. Par ailleurs, le projet Canal Seine Nord Europe visant à relier le port du Havre au Bénélux par un canal de 108 kilomètres pourrait également créer des emplois dans la région prochainement.

Faisant le constat d'une inadéquation entre les activités proposées par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et les besoins réels des bassins d'emploi locaux, le Conseil départemental propose de mobiliser les 58 structures d'Insertion par l'activité économique samarienne en faveur de ces métiers.<sup>88</sup>

La construction de parcours d'insertion vers l'emploi est, en effet, une grande orientation du Programme départemental d'insertion 2016. Cela se fait par le biais des structures d'insertion mais d'autres outils sont également évoqués : clauses d'insertion dans les marchés publics, co-financement de contrats aidés, offre d'accompagnement pour les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA. D'autres axes seront prochainement formalisés au sein d'un Programme pluriannuel, dont certains figurent déjà au sein du document cadre « refondation »<sup>89</sup>.

### **Les dispositifs de l'Etat**

Pour répondre aux importants enjeux de la Région en matière d'emploi, l'Etat développe plusieurs dispositifs :

- Les contrats aidés, dont 53 500 contrats ont été déployés sur la région en 2016
- L'aide à l'embauche au sein des PME (66 000 la même année)
- Les Emplois d'avenir (9 500 contrats signés en 2015)
- Les Initiatives Emploi des Jeunes (IEJ) (136 millions d'euros avec la Région et potentiellement 88 500 jeunes accompagnés)
- Le dispositif Garantie Jeunes (6 000 entrées en 2015)
- Les contrats CIE-Starter (2 425 contrats signés en 2015)<sup>90</sup>

### **Les autres services en lien avec l'emploi majoritairement situés à Amiens**

La plupart des autres services en lien avec l'emploi et les entreprises sont en majorité situés à Amiens :

- URSSAF
- Cap emploi (insertion professionnelle des personnes handicapées)
- Chambres consulaires
- Centres de formalités des entreprises (également une antenne à Péronne)

Cette répartition interroge ainsi l'accessibilité géographique de ces services au public.

<sup>87</sup> Les besoins de main d'œuvre sont aussi importants pour les postes de conducteurs d'engins agricoles, conducteurs routiers, cuisiniers, ouvriers non-qualifiés des industries agro-alimentaires et attachés commerciaux en entreprise.

<sup>88</sup> Programme d'Insertion 2016 p. 5

<sup>89</sup> « Refondation », orientations stratégiques du Conseil départemental 2016-2021, 120 décisions pour redresser et changer le Département, au service de la Somme, synthèse, 8 décembre 2015, pp. 4-5.

<sup>90</sup> SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI, Présentation de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais Picardie, 1er juillet 2016 à Douai, p.10-11.

## 5. Transports et mobilités

### Un usage prédominant de la voiture

En 2013, 81,6 % des ménages samariens avaient au moins une voiture contre 81,1 % au niveau national ce qui laisse supposer un usage prédominant de ce mode de transport est présent.

La ville d'Amiens génère donc une vaste aire urbaine où les flux domicile-travail sont une réalité pour une grande partie de la population active. En 2013, les pôles urbains d'Amiens Métropole et de l'Abbevillois représentent plus du tiers de la population de la Somme, et accueillent plus de la moitié des emplois. A l'inverse, les petites communes accueillent 40 % de la population de la Somme et 20 % des emplois.

Or, ces espaces ne sont que partiellement desservis par les transports en commun, notamment par les gares ferroviaires, malgré d'importants investissements depuis une vingtaine d'année (Albert, Cordibe, Ailly-sur-Somme, Longpré-lès-Saints). Quelques gares sont d'ailleurs peu à peu délaissées (la Faloise, Famechon, Boves)<sup>91</sup>. A noter que la ligne de bus la plus utilisée est celle de l'axe Amiens-Doullens, en l'absence de ligne ferroviaire.

En conséquence, un premier enjeu se présente en matière de diversification des modes de déplacement, dans la mesure où la population n'utilisant pas la voiture peut se trouver en difficulté dans l'accès aux services. Cela est également lié à un maillage routier conséquent (réseau autoroutier et réseau routier principal).

### Un réseau ferroviaire construit autour du « Y » Picard

Les trains bénéficient d'un usage plutôt développé dans la Somme, la Picardie est d'ailleurs la 3<sup>ème</sup> des anciennes régions pour ce mode de transport en termes de voyageurs par kilomètre (40 000 personnes chaque jour pour 1215 kilomètres).

L'Observatoire régional des transports (ORT) précise que la Picardie dispose d'un réseau ferroviaire efficace et hiérarchisé avec « Amiens, située au cœur d'une étoile ferroviaire, confirme son rayonnement métropolitain. »

Enfin, il est intéressant de constater que **60 % de la population samarienne est située à moins de 10 minutes, en heures creuses, d'une gare ferroviaire**. Si cette information est partielle (ne sont pas comptabilisées les gares en dehors du département telles que Aumale, Blangy-sur-Bresle, et la fréquence des trains), elle témoigne toutefois d'une relative facilité d'accès.

### Des transports en commun développés, mais devant faire face à un difficile maillage inhérent au caractère rural du territoire

Le transport scolaire, qui est l'un des principaux motifs de déplacement collectif hors agglomérations (Amiens et Abbeville), s'appuie sur 4 000 points d'arrêts, via un réseau par autocar à usage exclusif pour les collégiens. Ce réseau de 56 lignes (1 000 arrêts), géré par le Conseil départemental, dessert d'ailleurs 600 communes du département (sur 779), ce qui laisse supposer une importante couverture.

<sup>91</sup> Cf. Portait de la Somme, Conseil départemental, avril 2015.

### Couverture de la population par le réseau de transports en commun Trans80 en 2016

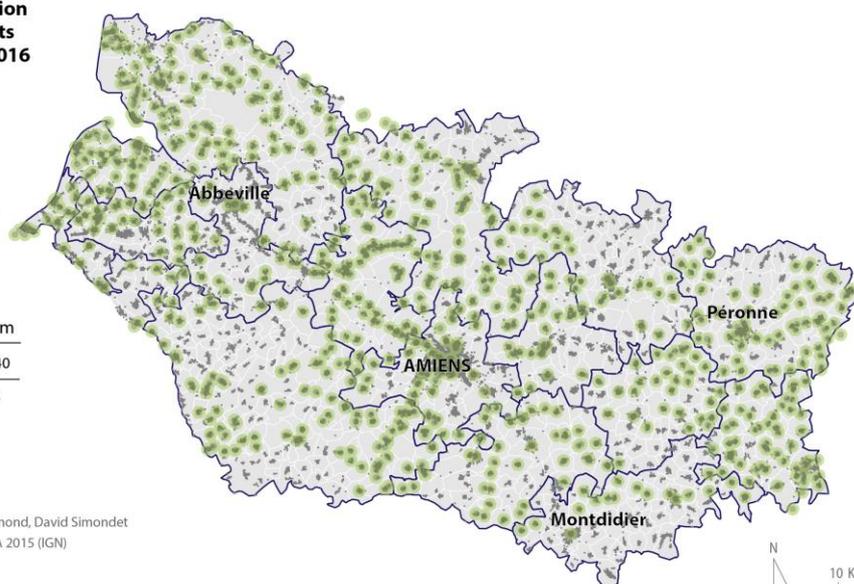
 Zone de 500 m et 1 000 m autour des arrêts de bus du réseau Trans80

 population carroyée de l'INSEE

	500 m	1 000 m
population couverte	288 352	433 240
part de la population	52 %	78 %

Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
Sources : CD 80, INSEE (2013), GEOFLA 2015 (IGN)

Mars 2017



78 % de la population samarienne sont situés à moins d'1 kilomètre d'un arrêt de bus. Les territoires les moins bien desservis sont : le nord de la CC du Pays du Coquelicot, une partie de la CC Somme Sud-Ouest, et le sud de la CC du Grand Roye.

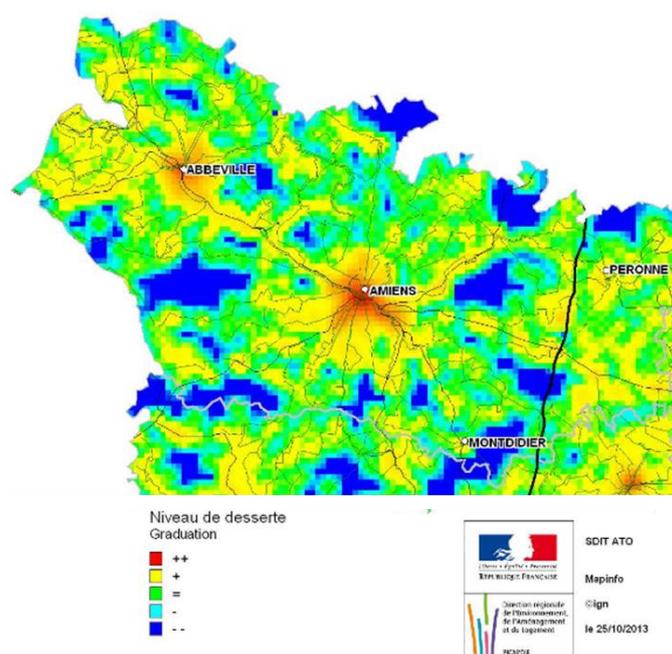
Deux autres limites du dispositif peuvent être mentionnées :

- Des horaires en adéquation avec la vie des lycéens, mais peu avec celle des actifs (qui utilisent donc leur voiture)
- Une structuration en étoile, le point central étant Amiens pour les deux tiers des lignes

Dès lors, l'accessibilité des services au public par les transports en communs semble être, comme dans la plupart des territoires ruraux, compromise par une organisation n'offrant pas une rapidité de déplacement aussi conséquente que la voiture.

Un système de Transport à la Demande (TAD) est présent, mais modérément développé (Amiens métropole, ex-Abbeillois, ex-Baie de Somme Sud et Ex-Sud-Ouest Amiénois). La pertinence de ce dispositif sera par ailleurs réinterrogée dans différents EPCI suite aux fusions.

### Cartographie de synthèse



En 2013, une cartographie de la desserte des territoires picards par les transports collectifs a été élaborée par l'Observatoire régional des transports (ORT).

Sur le plan de la méthode de lecture, l'Observatoire précise que « combinant les dessertes par les bus dans les espaces urbanisés des PTU, les cars et les trains, cette carte par coloration continue tente de représenter l'empreinte des transports collectifs en Picardie. Elle est la traduction d'une analyse pondérée des transports collectifs en Picardie. Elle caractérise ainsi une densité de la desserte. »

Les zones les moins bien dotées sont ainsi :

- Nord de la CC du Territoire Nord Picardie
- Ouest de la CC Somme Sud-Ouest
- Sud de la CC du Grand Roye
- CC Terre de Picardie
- Ouest de la Haute Somme

## Les autres modes de déplacement

Les modes de déplacements doux font l'objet d'investissements, en particulier le vélo. A Amiens, cet usage est favorisé par un système de location à la journée, au mois ou à l'année (138 kilomètres de piste aménagés). Dans le reste du territoire, le schéma cyclable 2015 vise à développer des aménagements pour favoriser les liaisons domicile-travail dans d'autres pôles urbains. Cet axe est également étroitement lié au tourisme, et a donné lieu à d'importants projets (eurovéloroute le long du littoral, deux véloroutes nationales).

Pour sa part, le covoiturage est encore peu développé dans le territoire, avec seulement une aire de 8 places à Amiens.

Le tableau ci-après reprend l'accès à partir des différentes villes de plus de 3 000 habitants à Amiens via 3 modes de transport : le covoiturage, le train et la voiture. Le covoiturage et l'autocar sont très intéressants sur le plan économique

### Temps, mode d'accès et coût d'un trajet entre les villes de plus de 3000 habitants et Amiens le lundi matin entre 7h et 8h

Communes	En voiture*			En train**		En bus / autocar***		Covoiturage****	
	Distance (en km)	Temps (en min)	Coût (en €)	Temps (en min)	Coût (en €)	Temps (en min)	Coût (en €)	Temps (en min)	Coût (en €)
Abbeville	50	42	7,91 €	34	7,00 €	85	4,00 €	40	4,00 €
Ailly-sur-Somme	8	22	1,58 €	10	2,60 €	44	1,50 €	-	-
Albert	29	37	3,28 €	31	7,00 €	50	4,00 €	40	4,00 €
Boves	14	19	1,76 €	11	2,60 €	39	1,50 €	-	-
Camon	6	14	1,02 €	-	-	21	1,30 €	-	-
Corbie	17	27	2,30 €	13	3,70 €	56	1,30 €	30	2,00 €
Doullens	30	29	3,33 €	-	-	70	4,00 €	50	2,00 €
Flixecourt	22	26	2,39 €	-	-	30	3,00 €	30	2,00 €
Friville-Escarboin	78	66	11,03 €	-	-	-	-	90	5,00 €
Ham	72	57	10,58 €	51	11,50 €	-	-	60	5,00 €
Longueau	6	16	1,17 €	6	1,50 €	29	1,30 €	-	-
Montdidier	41	57	4,78 €	45	7,90 €	105	4,00 €	50	5,00 €
Moreuil	26	34	2,95 €	27	4,40 €	48	3,00 €	40	5,00 €
Péronne	62	51	8,92 €	243	16,00 €	75	4,00 €	70	5,00 €
Rivery	3	9	0,66 €	-	-	29	1,30 €	-	-
Roye	44	54	4,64 €	90	10,70 €	60	4,00 €	50	4,00 €
Rue	73	51	11,83 €	56	10,00 €	-	-	60	5,00 €
Salouël	5	13	0,94 €	-	-	31	1,30 €	-	-
Villers-Bretonneux	21	26	2,32 €	13	4,00 €	27	1,50 €	-	-

\* Calcul [viamichelin.fr](http://viamichelin.fr)

\*\* SNCF.fr

\*\*\* Amefis ou trans80

\*\*\*\* Blablacar

Plusieurs tendances se dégagent :

- Seules 6 des 21 villes ne sont pas desservies par les transports ferroviaires
- 3 villes ne sont pas desservies par un bus ou un autocar
- Une offre de covoiturage est présente pour 12 commune (le lundi en journée)

- La voiture est généralement le mode d'accès le plus rapide
- Les temps d'accès en bus sont généralement bien plus longs



### Enquête à destination des samariens

#### FOCUS ENQUETE

En lien avec l'usage prédominant de la voiture, 94 % des répondants à l'enquête (soit 1248 personnes) déclarent disposer d'au moins un véhicule au sein de leur foyer. Cependant, des disparités existent avec notamment des étudiants/lycéens (70 %) et des demandeurs d'emploi (80 %) bien moins pourvus en véhicule individuel.

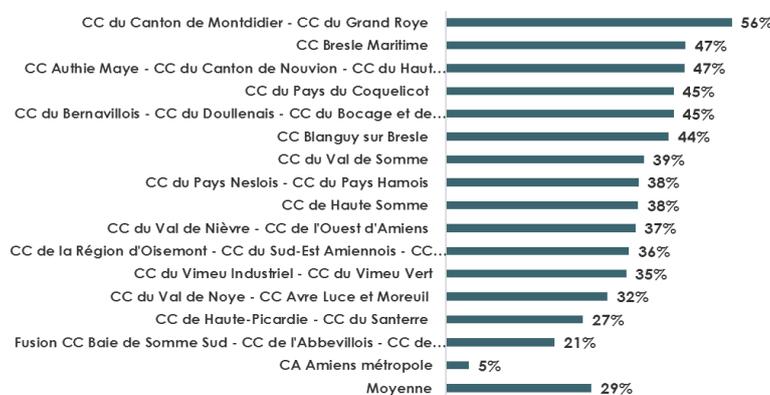
Seuls 173 répondants déclarent utiliser les transports publics pour tout ou une partie de leurs déplacements, la majorité des répondants (546) déclarant avoir d'autres moyens de transports plus adaptés à leurs déplacements.

Les personnes déclarant utiliser les transports en commun pour tous leurs déplacements (31 sur 51 répondants) et/ou pour se rendre au travail (45 sur 122) résident majoritairement à Amiens métropole.

Parmi les freins aux transports en commun sont largement évoqués l'absence d'offre à proximité du domicile (384 répondants) et l'inadéquation des horaires (246 répondants).

Conformément à la structuration de l'offre de transports évoquée précédemment (et malgré le fait que 78 % de la population samarienne soit située à moins d'1 kilomètre d'un arrêt de bus), la présence/absence de transports en commun à proximité du domicile semble varier largement selon les territoires.

Répondants ayant déclaré ne pas avoir de transports en commun à proximité de leur domicile selon les EPCI



Réponses traitées : 384

Sans révolutionner l'offre de transport en commun, des solutions à inventer pour améliorer l'accès aux services, à l'emploi, à la formation

Lors des ateliers, la plupart des participants ont évoqué un déficit d'offre de transports en commun. L'absence de gare à Péronne<sup>92</sup>, ou le manque de bus interurbains ont notamment été au cœur de certains débats. Toutefois, la majorité des acteurs s'est accordée pour dire que le développement d'une telle offre était extrêmement coûteux, d'autant plus que la

92 Cf. atelier de Péronne.

fréquentation en milieu rural ou périurbain n'est pas assurée, la population préférant de loin se déplacer en voiture.

En termes de public, ce déficit pose de nombreuses difficultés pour ceux qui n'ont pas de voiture (jeunes, personnes âgées dépendantes, personnes précaires...), avec des solutions informelles qui ne suffisent pas toujours. La moitié des jeunes rencontrés lors de l'atelier n'avait par exemple pas le permis de conduire, et un seul disposait d'un moyen de locomotion (sur 10). Pour se déplacer, ces publics utilisent parfois le train, le bus et bien souvent la marche-à-pied<sup>93</sup>.

Dès lors, l'accès à la mobilité apparaît comme un point primordial dans l'accès aux services, mais aussi à l'emploi, à l'insertion, ou à la formation.

 <p><b>Vu en atelier avec des bénéficiaires de l'association Cardan</b></p>	<p><b>Initiatives en matière de mobilité solidaire</b></p> <p>Les participants de l'association Cardan ont tous salué une initiative récente, et particulièrement bénéfique : « MobilAction », association de la loi de 1901 qui délivre des informations sur les transports existants et les aides à la mobilité et organise un transport accompagné pour toutes les personnes bénéficiaires du RSA et/ou vivant en dessous du seuil de pauvreté. Elle intervient sur le territoire du Pays des 3 Vallées et propose des tarifs réduits (0,19 centimes du kilomètre après adhésion à l'association).</p> <p>Cette action permet de lever plusieurs freins matériels à la mobilité, les usagers pouvant ainsi réaliser leurs courses, se rendre à un rendez-vous ou rendre visite à un membre de leur famille.</p> <p>Les participants de différents ateliers ont ainsi affirmé la nécessité de soutenir de telles initiatives. De nombreuses collectivités sont d'ailleurs engagées dans le transport à la demande (TAD)<sup>94</sup>, mais avec des niveaux de développement et des publics cibles très diversifiés. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'association les Astelles, qui rayonne sur le territoire départemental et propose un service de location de scooter à prix réduit pour les demandeurs d'emplois. Ce type d'initiative est également portée par le Pays Santerre Haute-Somme depuis 2000.</p>
--	--

A cet égard, le TAD apparaît comme une solution plus réaliste pour de nombreux participants aux ateliers. Il serait d'ailleurs intéressant de développer un tel dispositif au sein d'une « plateforme de mobilité » structurée, à l'échelle départementale, et permettant de proposer une diversité d'actions complémentaires. Cela favoriserait la levée des freins matériels et psychologiques à la mobilité via des actions complémentaires : aides au permis de conduire, location de véhicules à tarifs réduits, TAD, prêts de vélos...

Enfin, toute réflexion sur l'accessibilité se doit d'être menée avec une stratégie plus large de réduction des modes de déplacements individuels, ce qui implique donc une évolution progressive des usages des samariens. D'ailleurs, si le covoiturage ne constitue pas une « solution miracle », ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises en atelier de territoire comme l'une des solutions à promouvoir (d'autant plus qu'une plateforme existe déjà : roulezco.fr). Les collectivités ont d'ailleurs un rôle essentiel à jouer à travers la construction d'aires adaptées, et la sensibilisation de la population via leurs différents outils.

<sup>93</sup> Cf. Compte rendu de l'atelier « jeunes ».

<sup>94</sup> Porté par exemple par la CC2SO, le CCAS de la ville de Doullens, l'association « l'atelier » à Blangy, la Mission locale de Picardie-Roye

## 6. Numérique

### Un département volontariste permettant une bonne couverture numérique de l'ensemble du territoire

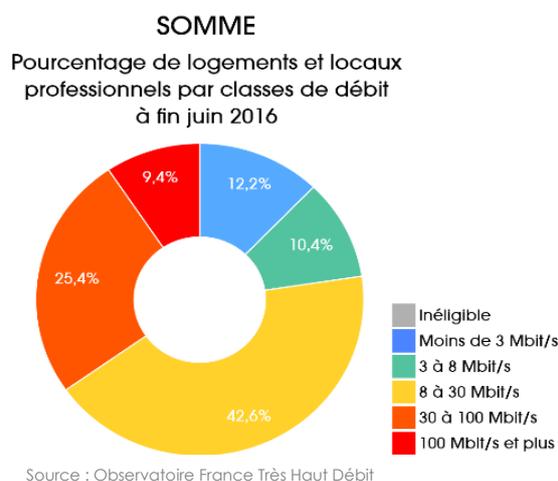
Le déploiement du numérique est un élément central dans l'amélioration de l'accessibilité des services au public puisqu'il est une condition essentielle à la dématérialisation des démarches.

Le Département de la Somme s'est inscrit dans cette stratégie : c'est l'un des départements les plus volontaristes dans la mise en place du Haut-Débit et Très-haut Débit Internet. Le Conseil départemental et la quasi-totalité des EPCI samariens ont délégué la compétence « aménagement numérique du territoire » au syndicat mixte « Somme Numérique » qui met aujourd'hui en œuvre le programme opérationnel 2012 – 2017 du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN).

Le syndicat a engagé les études de révision du SDTAN en vue de définir le calendrier et les modalités de déploiement des 150 000 prises FTTH qui resteront à construire à partir de 2018 pour parvenir à l'objectif 100 % FTTH.

Comme le montre le graphique ci-dessous : seuls 22,6 % des logements et locaux professionnels samariens ont une couverture inférieure à 8 Mbit/s et aucune zone n'est considérée comme non-éligible.

La couverture du département par les technologies radio-mobiles serait satisfaisante, selon l'Observatoire France Très Haut Débit, la quasi-totalité<sup>95</sup> de la Somme serait couverte en 3G. La couverture 4G est présente, pour l'instant, sur les principales agglomérations et les axes de circulation prioritaires.



Toutefois, il convient de noter que ces données doivent être prises avec précaution, dans la mesure où il arrive que des décalages soient observés par rapport à la réalité.

A ce propos, suite aux trois comités interministériels aux ruralités, deux campagnes de recensement des centres bourg dépourvus de couverture mobile ont été lancées fin 2015 et début 2017. A cela, s'ajoute un nouvel outil – France mobile, qui est un site internet sur lequel il est possible de signaler les difficultés de couverture mobile sur tous les types de territoire. Suite à l'identification de ces zones blanches, si aucune initiative privée n'est prise, les élus ont la possibilité de financer la construction d'un pylône sur lequel les opérateurs auront l'obligation de s'installer, avec une participation financière de l'Etat de 50 % du coût du pylône (limité à 50 000 €). L'objectif est de financer jusqu'à 1 300 sites au niveau national. A noter que la Région porte également une initiative similaire.

### Une bonne couverture réseau qui est donc essentielle à l'accès aux services mais demeure insuffisante pour certains publics

La quasi-totalité des participants aux ateliers de territoire a souligné la nécessité d'améliorer les infrastructures numériques (Internet et téléphonie). L'étude des « zones blanches » est

<sup>95</sup> Seuls les habitants de Courcelles-sur-Thoix et Thoix ne sont pas entièrement couverts en 3G (respectivement 75% et 87% de la population couverte).

d'ailleurs à revoir, avec *a minima* un seuil de 250 mètres, dans la mesure où les cartographies ne correspondent pas toujours à la réalité<sup>96</sup>.

En outre, une « fracture numérique » est bien présente, et touche plusieurs publics, dont les personnes âgées, les personnes en situation de précarité ou certains jeunes : « ce n'est pas parce que l'on sait se servir de Facebook qu'on arrive à faire ses démarches sur macaf.fr ».<sup>97</sup>

D'importants besoins subsistent ainsi et devraient se maintenir pendant plusieurs années, d'autant plus que de nombreux services se désengagent de l'accueil physique (Etat et opérateurs de service). Pour y répondre, trois réponses peuvent être apportées :

- **La mise à disposition d'outils numériques** (dans les mairies, MSAP, bibliothèques...)
  - Les points du dispositif « Picardie en Ligne » permettent par exemple de répondre à cet enjeu. Certains élus se sont toutefois interrogés sur l'évolution du dispositif suite à son transfert à la nouvelle région<sup>98</sup>.
- **L'accompagnement des personnes dans leurs démarches dématérialisées**, souvent réalisé de façon informelle par les secrétaires de mairie, ou dans les points numériques proposés par l'Etat pour les demandes de titres en ligne et les formalités administratives.
- **La formation aux outils du numérique**
  - Ex. cours d'informatique à Lœuilly pour les personnes âgées (prise en charge du CCAS) et dans les bibliothèques (par l'association Synapse)<sup>99</sup>. On notera également l'initiative « 120 tablettes dans la CC2SO » qui propose des formations en groupe ou à domicile sur le numérique (financé par la Conférence des financeurs<sup>100</sup>).

Certaines collectivités sont d'ailleurs prêtes à se mobiliser contre ce que le Courrier Picard a récemment nommé « l'illectronisme »<sup>101</sup> en :

- Mettant à disposition de leurs administrés un ordinateur
- Proposant un accompagnement pour « faire avec » (ce qui nécessite toutefois une formation du secrétaire de mairie)
- Préfinançant des aménagements<sup>102</sup>, en accord avec la stratégie de Somme numérique

## L'état de la fracture numérique dans la Somme

Les résultats de l'enquête sur les services au public dans la Somme confirment en partie les analyses du CREDOC<sup>103</sup> concernant l'état de la fracture numérique en France.

Pour rappel, on recense 84 % d'internautes en France pour l'année 2015 (dont 68 % se connectant tous les jours)<sup>104</sup>. En effet, une grande majorité des répondants à l'enquête (92 % des répondants soit 1212 personnes) déclare disposer d'une connexion internet.

96 Cf. atelier de Péronne.

97 Cf. atelier de Nesle.

98 Cf. atelier de Péronne.

99 Cf. atelier de Poix-de-Picardie

100 Ibidem.

101 Cf. « Ils ne seront pas illectronés », article paru dans le Courrier Picard, 10 février 2017.

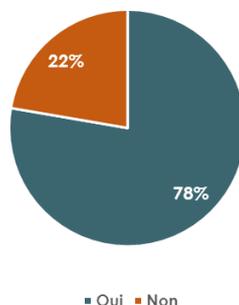
102 Cf. atelier de Roye.

103 Source : CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », in « Baromètre du numérique, édition 2015 », Etude réalisée à la demande du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGE) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

104 Des différences particulièrement notables cependant : les ménages à bas revenus (79 %), mais aussi les ménages non diplômés (44 %) et les 70 ans et plus (38 %) sont beaucoup moins coutumiers d'internet, contrairement au 12-24 ans (99 %) ou aux diplômés du supérieur (99 %)

Toutes les répondants ayant une connexion internet ne réalisent cependant pas toutes leurs démarches administratives en ligne : 78 % des répondants (soit 961 personnes) déclarent avoir réalisé des démarches en ligne au cours des 12 derniers mois.

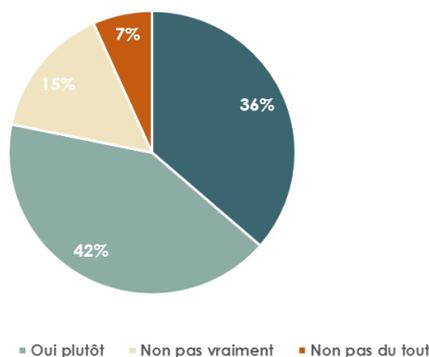
Ces 12 derniers mois, est-ce que vous avez effectué des démarches administratives ou fiscales sur internet ?



Réponses traitées : 1 237

D'ailleurs, 22 % des répondants déclarent ne « pas vraiment » ou ne « pas du tout » être à l'aise avec les démarches en ligne.

Êtes-vous à l'aise avec les démarches en ligne ?



Réponses traitées : 1 237

En France, si plus d'une personne sur deux accomplit ses démarches administratives et fiscales sur Internet, cette proportion varie très nettement en fonction du niveau de diplôme (18 % des sans diplômes), de l'âge (18 % des 70 ans et plus), du niveau de revenu (45 % des bas revenus), mais aussi de la taille de la commune de résidence (46 % pour les habitants des communes de moins de 2 000 habitants).

Les résultats de l'enquête montrent que les retraités (109 sur 220 répondants) suivis de près par les demandeurs d'emploi (68 sur 96 répondants) et les lycéens/étudiants (16 sur 23) sont les plus en difficultés face aux démarches numériques.

En revanche, l'analyse des résultats par taille de commune ne montre pas de correspondances particulières.

Parmi les principales difficultés évoquées face aux démarches administratives en ligne on retrouve la complexité et la longueur des démarches, l'utilisation d'internet en tant que telle, la présence d'un matériel adapté et la couverture internet.

### Si non, pourquoi n'accédez-vous pas à ces services à distance ?



Réponses traitées : 263

A noter également que, conformément aux ateliers de territoire réalisés, la grande majorité des répondants évoque l'importance du contact humain dans la réalisation des démarches administratives.

## 7. La proximité des acteurs publics et des opérateurs de service

### Des amplitudes horaires de service qui varient fortement en fonction des territoires considérés

Un autre indicateur de l'accessibilité des services au public, plus qualitatif que le temps d'accès, est l'amplitude des horaires d'ouverture<sup>105</sup>. Les horaires de 1 104 services ont ainsi été identifiés et consolidés (y compris ceux des EPCI dont le territoire est également en Seine-Maritime), en vue de construire une amplitude horaire d'ouverture moyenne hebdomadaire, par EPCI au format 2017.

Hors mairies<sup>106</sup>, les territoires présentant des amplitudes horaires plus faibles sont les suivants :

- CC du Val de Somme (15 heures/semaine)
- CC Blangy sur Bresle (15,3 heures/semaine)
- CC Somme Sud-Ouest (16,1 heures/semaine)
- CC Ponthieu-Marquenterre (16,6 heures/semaine)

Les mêmes territoires se dégagent pour les organismes de prestations sociales (CAF, MSA, CARSAT, Pôle emploi et CPAM) :

- CC Terre de Picardie (absence d'organisme en 2014)
- CC du Val de Somme (absence d'organisme en 2014)
- CC Blangy sur Bresle (2 heures/semaine)
- CC du Grand Roye (15,5 heures/semaine)
- CC Somme Sud-Ouest (18,1 heures/semaine)
- CC Ponthieu-Marquenterre (22,0 heures/semaine)

Si cet indicateur n'offre qu'une vue partielle de l'accessibilité des services au public, il permet toutefois de pointer plusieurs territoires qui semblent, *a priori*, moins accessibles que d'autres.

### La localisation des opérateurs

Le schéma est l'occasion de faire un état des lieux exhaustif de la localisation de différents opérateurs de service, sur la base des données transmises par ces derniers.

#### La CAF

La CAF dispose de cinq points d'accueil principaux, qu'elle porte directement. Les accueils se font sur rendez-vous à Amiens et Abbeville.

Des permanences sont également réalisées par un travailleur social à Beaucamps-le-Vieux (Centre social géré directement par la CAF) et à Albert ce qui permet aux allocataires d'obtenir des réponses à leurs questions sur leurs dossiers et d'être accompagnés dans leurs démarches.

Plusieurs points relais portés par des partenaires sont également présents. Toutefois, la plupart restent des « points de facilitation numérique ». Seuls le Point d'accueil multiservice de Crécy

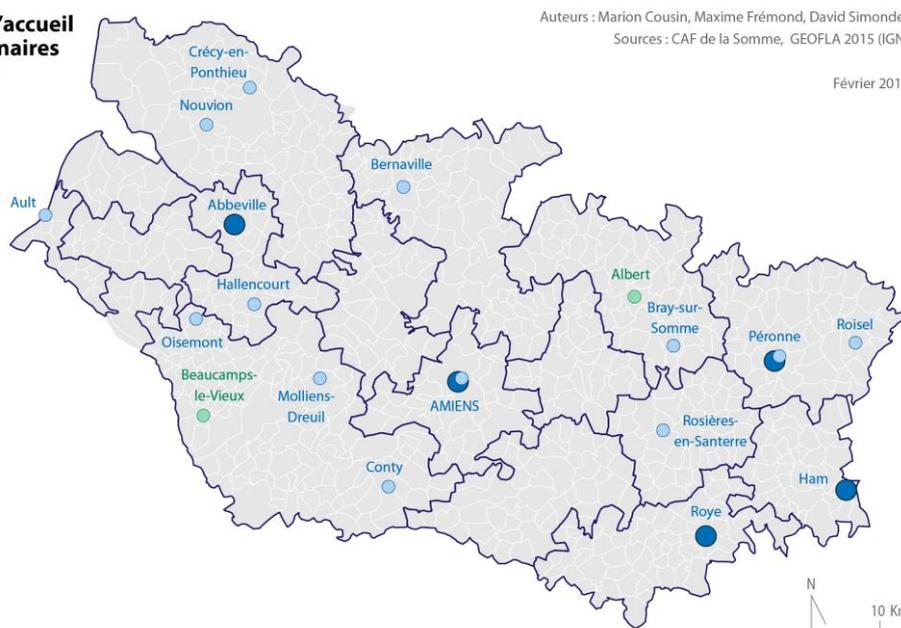
<sup>105</sup> Les services comptabilisés sont les suivants : Ademe, Adil, Afpa, Agefiph, Anah, Apec, Banque de France, Bav, Caf, CCI, CDA, Centre des impôts fonciers, Conseil départemental (Amiens uniquement), Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Cicas, Cidf, Cij, Cio, Civi, Clic, Cnfpf, Commissariats, Commissions de conciliation, Conciliateur fiscal, Cour d'appel, Cpam, Crib, Crous, DDCS, Ddpp, DDTM, Direccte\_ut, Draf, Drddi, Dreal\_ut, EPCI, Fdapp, FDC, Fongecif, Gendarmerie, Greta, Hypothèque, Inspection\_academique, MAIA, Mairies, Maison d'arrêt, MDPH, Mission locale, MID, MSA, MSAP, Ofii, Onac, Permanences juridiques, Pif, Pmi, Pôle emploi, Préfecture, Sous-Préfecture, Prudhommes, rectorat, SIE, SIP, SPIP, Tribunaux, URSSAF.

<sup>106</sup> Dans la Somme, une mairie est ouverte en moyenne 8,4 heures par semaine, avec de très d'importants écarts entre les territoires

en Ponthieu, la MSAP de Rosières en Santerre, et le Centre social CAPS d'Amiens assurent une facilitation qui est également administrative.

### Localisation des points d'accueil et des points relais partenaires de la CAF dans la Somme

- Point d'Accueil Administratif
- Point relais partenaire
- Permanence sociale de la CAF



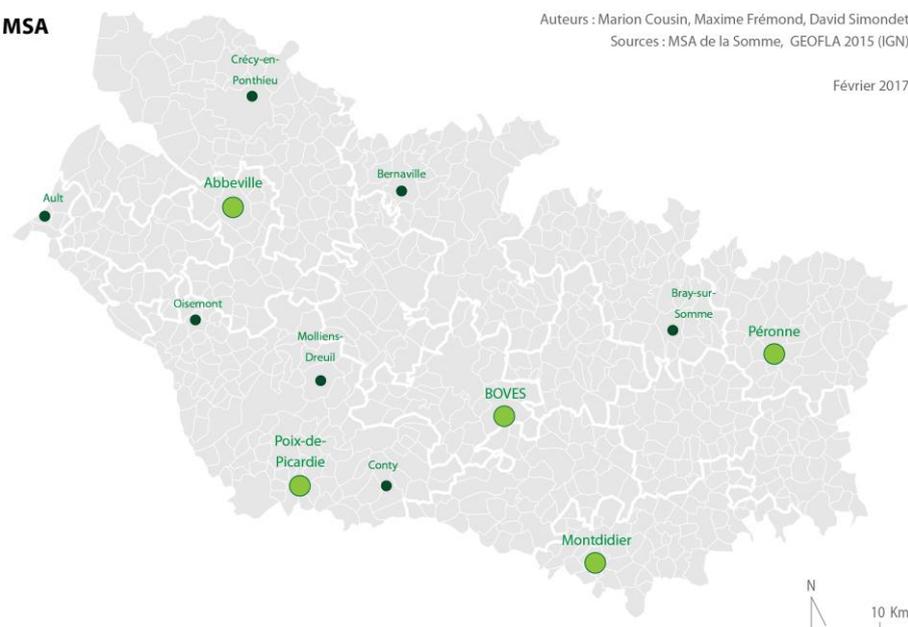
La totalité du territoire départemental est donc situé à proximité d'un point de contact CAF, même si l'offre de service varie d'un point à un autre.

En parallèle du déploiement des MSAP, le Centre social de Péronne est labellisé point relais CAF, tout comme le Centre social CAPS à Amiens. La MSAP de Rivery est également en cours de labellisation. La CAF de la Somme est enfin partenaire des trois MSAP amiénoises portées par la Ville.

### La MSA

### Localisation des agences MSA et accueil dans les MSAP de la Somme

- Agence et accueil MSA
- MSAP



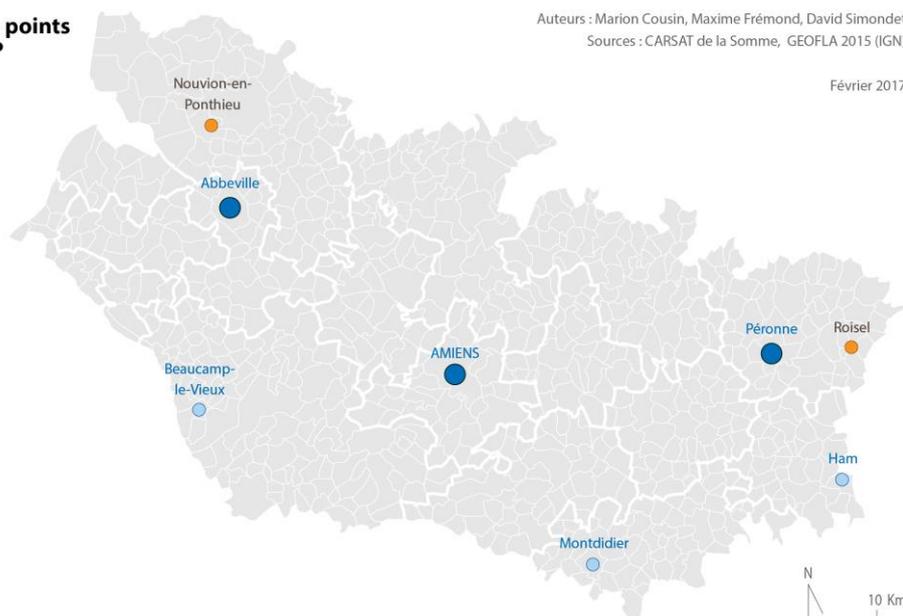
5 points d'accueil de la MSA sont présents sur le territoire départemental. Tous proposent un accueil sans rendez-vous sur au moins une demi-journée, à l'exception de l'agence d'Abbeville où l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

Un dense réseau de MSAP vient compléter cette offre d'accueil (Bernaville, Bray-sur-Somme, Conty, Molliens-Dreuil, Oisement, Ault, Crécy-en-Ponthieu).

## La CARSAT

### Localisation des agences, points d'accueil retraite et MSAP conventionnés CARSAT dans la Somme

- Agence CARSAT
- Point accueil retraite
- MSAP



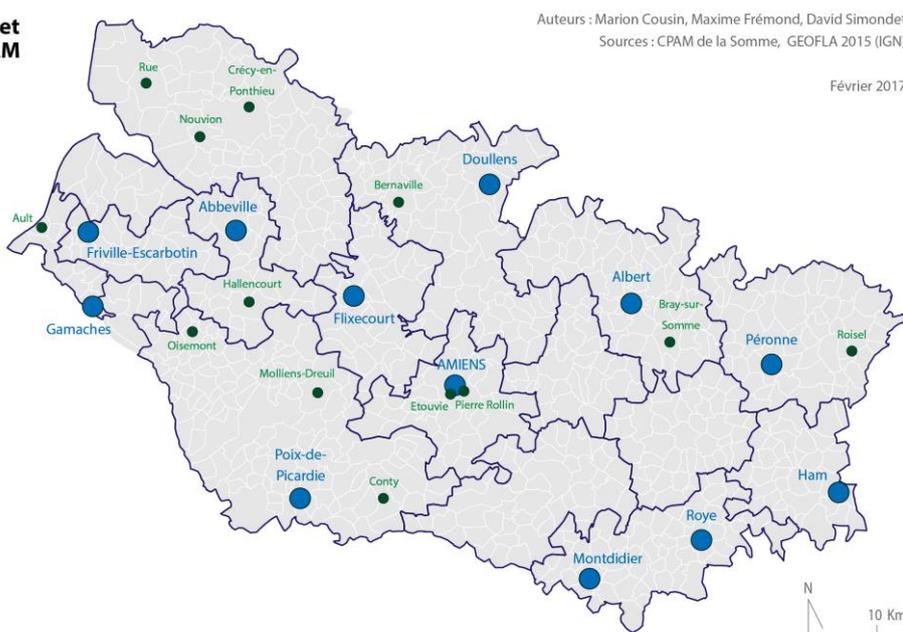
La CARSAT a trois agences principales à Amiens, Abbeville et Péronne. A cela, s'ajoute 3 points d'accueil retraite dans les Centres socioculturels de Beaucamps-le-Vieux et de Ham, ainsi qu'au relais intergénérationnel de Montdidier. Ces points permettent une délivrance et un dépôt de dossiers retraites.

Deux MSAP de la Poste viennent compléter le dispositif. Les agents seront prochainement formés aux outils de la CARSAT.

## La CPAM

### Localisation des agences et points d'accueil de la CPAM et MSAP conventionnés dans la Somme

- Agence et points d'accueil CPAM
- MSAP



La CPAM dispose, dans la Somme, d'un important réseau de 15 points de contact. Il est complété par 11 MSAP, qui délivrent également une offre de premier niveau.

## La Poste

Dans la Somme, près de 92 % de la population sont situés à moins de 5 km et à moins de 20 minutes de l'un des 170 points de présence postale. Parmi ces derniers, on compte 84 bureaux de poste (37 en milieu rural), 70 agences postales (69 en milieu rural) et 16 relais poste (tous en milieu rural).

Une forte baisse du nombre des bureaux de poste est cependant à noter depuis 2009, avec près de 20 points transformés principalement en agences postales.

### En synthèse : cartographie des pôles comprenant au moins trois services

#### Temps d'accès au pôle de services\* le plus proche, en voiture et en heure creuse, en 2016



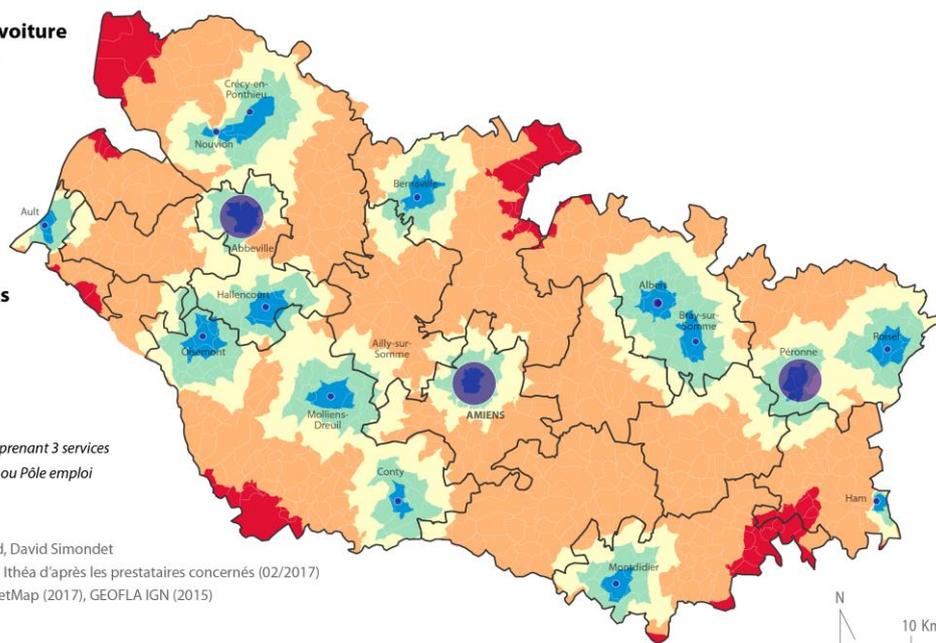
#### Nombre de services présents



\* un pôle de services est une commune comprenant 3 services parmi : la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA ou Pôle emploi

Auteurs : Marion Cousin, Maxime Frémond, David Simondet  
Sources : cartes « localisation d'agences », Ithéa d'après les prestataires concernés (02/2017)  
<http://alloemploi.fr/somme-80/> OpenStreetMap (2017), GEOFLA IGN (2015)

Juillet 2017



Un pôle, tel que défini dans la carte ci-dessus, bénéficie de la présence d'au moins 3 services parmi la CAF, la CARSAT, la CPAM, Pôle emploi et la MSA (y compris en MSAP). Notons qu'Amiens accueille certains services en plusieurs lieux notamment au sein de ses 3 MSAP de quartier. Le calcul du temps d'accès à ces pôles fait apparaître un maillage inégal du territoire. 57 % de la population est située à moins de 15 minutes de l'un de ces pôles. Les territoires les plus éloignés se situent au sud-est (secteurs Roye, Nesle), au nord (secteur Doullens), à l'ouest (secteurs Marquenterre/Baie de Somme, Gamaches, Friville-Escarbotin/CC du Vimeu) et autour de la métropole d'Amiens (secteurs Flixecourt/CC Nièvre et Somme, Corbie/CC Val de Somme, Rosières-en-Santerre/CC Terre de Picardie, Moreuil, Ailly-sur-Noye/CC Avre Luce Noye...). Cet indicateur nous permet de constater que, dans ces territoires, le nombre de services accessibles est insuffisant.

### Des accueils physiques qui se réduisent : de nouvelles réponses à inventer pour pallier les difficultés des plus fragiles dans la conduite de leurs démarches

Les discussions qui ont eu lieu lors des ateliers de territoire autour de la dématérialisation des démarches ont permis d'évoquer des freins à l'accès aux services tels que la complexité du vocabulaire administratif, la difficulté à identifier le bon interlocuteur ou à accéder à l'information sur les droits. Ceux-ci sont d'autant plus présents que de nombreux territoires concentrent des niveaux de fragilité élevés (illettrisme notamment<sup>107</sup>).

Une personne bénéficiaire du RSA a par exemple déclaré que « souvent, on apprend qu'une aide existe parce qu'on en a discuté avec quelqu'un dans la même situation que nous, par

107 Cf. atelier de Roye.

hasard ».<sup>108</sup> Lors de cet atelier, les participants ont également regretté « d'être baladés de service en service, comme une balle de ping-pong »<sup>109</sup>.

**Pour répondre à ces besoins, le principal moyen identifié est celui du « contact humain », dans un lieu d'accueil permanent ou lors de permanences dédiées.** Comme évoqué précédemment, ces types d'accueil se réduisent en nombre et en amplitudes horaires, et sont difficilement accessibles pour les personnes résidant en milieu rural sans solution de mobilité. **La communication autour de la fermeture de certaines permanences est d'ailleurs apparue comme largement perfectible** (ex. permanence de la CPAM à Rue<sup>110</sup>).

Dans ce contexte, les mairies se trouvent de plus en plus en position de réaliser un accueil social. Elles constituent le « premier maillon de la chaîne de proximité », et sont un lieu central en matière de lien social<sup>111</sup> dans la limite de leurs compétences et de leurs moyens humains. A cet égard, la modification du processus de création des cartes d'identité pourrait, pour nombre d'entre elles, conduire à un éloignement supplémentaire des élus vis-à-vis de leurs administrés<sup>112</sup>.

Parmi les leviers à activer pour améliorer l'accès aux démarches administratives, on notera notamment :

- Des collectivités qui sont prêtes à mettre à disposition des locaux aux interlocuteurs de l'Etat et des opérateurs de service<sup>113</sup>
- Le développement des services « itinérants » (ex. MSAP), ce que font déjà certaines Missions locales
- La promotion / le soutien au « points d'accueil multiservices », c'est-à-dire aux MSAP

A noter que les réorganisations à l'œuvre au sein des services de l'Etat et du Conseil départemental (services sociaux) ont également fait l'objet de vives discussions, de nombreux participants ayant fait part de leurs préoccupations à ce sujet.

---

<sup>108</sup> Cf. atelier avec les bénéficiaires du RSA.

<sup>109</sup> Ibidem.

<sup>110</sup> Cf. atelier avec les personnes de l'association Cardan.

<sup>111</sup> Cf. atelier de Nesle.

<sup>112</sup> Cf. atelier de Péronne.

<sup>113</sup> Cf. notamment ateliers de Roye et de Poix-de-Picardie.

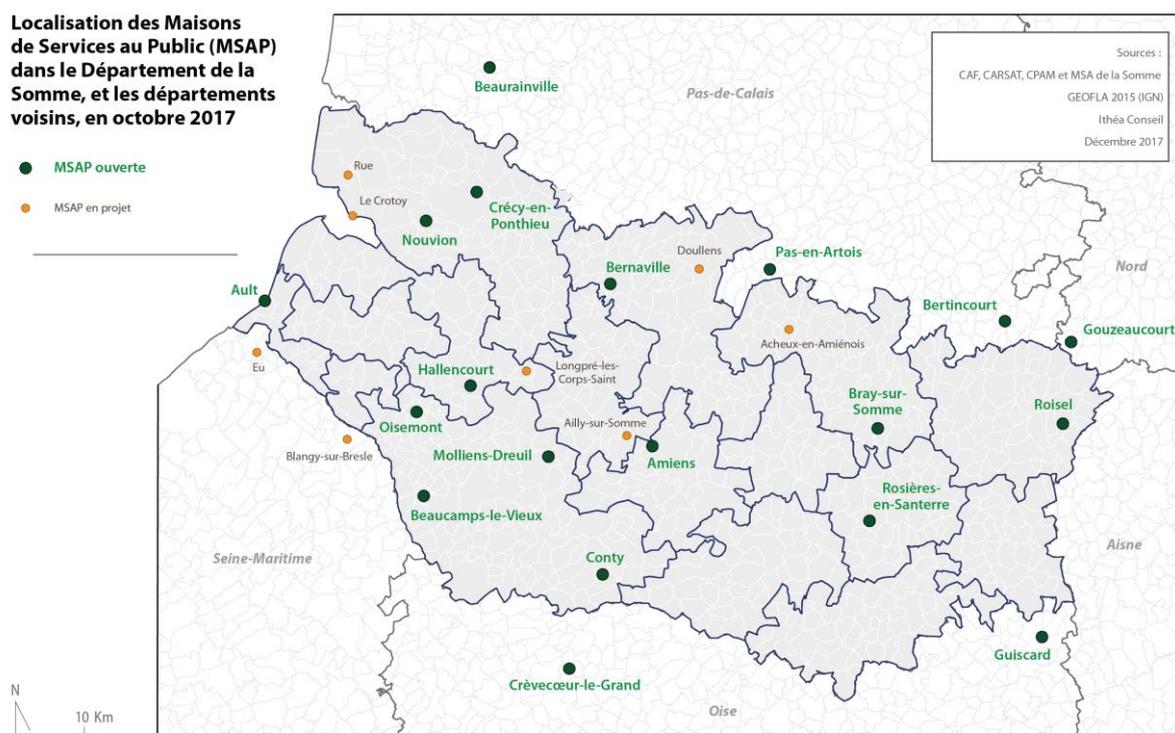
## 8. Maisons de Service au Public

### En lien avec les orientations nationales, une offre mutualisée de service au public qui s'est fortement développée en 2016

Guichets d'accueil polyvalent, les Maisons de Service au Public (MSAP) rassemblent en un lieu unique plusieurs services au public. Lancées par le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique en 2013, ces structures de mutualisation sont portées par des collectivités, des centres socioculturels, des associations ou la Poste. Le budget de fonctionnement moyen annuel d'un MSAP est estimé à 48 000 euros<sup>114</sup>. Les MSAP sont financées à 25 % par le fonds inter-opérateurs, 25 % par l'Etat (FNADT) et 50 % par le porteur de projet en question.

Dans un lieu unique, les usagers peuvent avoir accès à un premier niveau de service, être accompagnés dans la conduite de leurs démarches, ou être orientés vers les bons interlocuteurs. Les premières évaluations montrent que les MSAP offrent un espace de proximité permettant de répondre en grande partie aux besoins des usagers. Les trois quarts des agents et responsables des MSAP en France estiment d'ailleurs que les services proposés au sein des MSAP « répondent aux besoins des usagers »<sup>115</sup>. Elles constituent l'un des dispositifs phares de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural.

L'ambition nationale était d'atteindre 1000 MSAP fin 2016 (dont la moitié portée par la Poste) : l'objectif est désormais atteint.



Dans le département de la Somme, un fort volontarisme s'est manifesté de la part de l'Etat, de la Poste, et des opérateurs de service, 13 MSAP étant déjà opérationnelles. Les deux Relais de Services au Public (RSP) existants (Rosières-en-Santerre et Crécy-en-Ponthieu) sont devenus des MSAP. En 2016, 9 MSAP portées par la Poste, 3 par la Communauté

<sup>114</sup> « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 10

<sup>115</sup> Ibidem

d'agglomération d'Amiens (dans 3 Quartiers Politique de la Ville : Amiens nord, Etouvie et Pierre Rollin) et une par la CAF (Beaucamps-le-Vieux) ont été labellisées.

Dans les prochains mois, d'autres projets pourraient également voir le jour à Acheux-en-Amiénois, Ailly-sur-Somme, Doullens, Le Crotoy, Longpré-les-Corps-Saints et Rue.

Le réseau aurait intérêt à être densifié dans différents territoires, en particulier dans l'Est du département.

## Des niveaux d'activité variant selon les MSAP

Une enquête nationale auprès des MSAP a été réalisée en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations missionnée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Il apparaît notamment que la fréquentation des MSAP en France a été estimée à **55 visites hebdomadaires** en moyenne, soit près d'un million par an<sup>116</sup>. Cette moyenne cache cependant une forte hétérogénéité entre les différentes MSAP : 50 % enregistrent moins de 31 visites par semaine, et seules 10 % ont une fréquentation supérieure à 120 visites par semaine.

Nombre de visites hebdomadaires :



Caisse des Dépôts et Consignation, 2015

 <b>Bonne pratique innovante</b>	<p><b>Une MSAP à la demande dans les Ardennes : mobilité et importance de la communication à destination des relais locaux</b></p> <p>Le territoire de l'Argonne Ardennaise, intercommunalité à faible densité située dans le Sud du département des Ardennes, expérimente actuellement une MSAP à la demande. Alors que l'ancienne MSAP itinérante tenait des permanences dans chacun des chefs-lieux de canton, la nouvelle MSAP à la demande couvre tout le périmètre de l'EPCI et se déplace selon les demandes des usagers.</p> <p>Alors qu'en 2015, la MSAP à la demande n'a été que très peu sollicitée (7 RDV), en octobre 2016, 25 RDV avait été enregistrés.<sup>117</sup></p> <p>Selon la responsable des MSAP de l'Argonne Ardennaise (qui se déplace au plus près de l'usager), cette augmentation des demandes est largement imputable à la forte communication mise en place afin de développer la notoriété du service : « Mailings, objets publicitaires, prospection »<sup>118</sup>.</p> <p>Cette communication s'est faite à destination directe des usagers (flyers, dépliants, articles dans la presse locale, page internet...) et aussi par le biais d'un « réseau d'ambassadeurs locaux » susceptibles de rediriger les usagers :</p>
--	--

<sup>116</sup> « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 7.

<sup>117</sup> Une salle est mise en place à disposition par les communes pour les RDV pris et la coordinatrice de la MSAP dispose d'un ordinateur portable pour effectuer les démarches.

<sup>118</sup> Ainsi l'Argonne Ardennaise dispose aujourd'hui toujours de deux MSAP : une MSAP fixée à Vouziers ouverte 24h30 par semaine, cette expérimentation de MSAP à la demande couvrant tout le périmètre de l'EPCI et ouverte 10h30 par semaine (3 demi-journées) « Bilan d'activités 2015, MSAP 2C2A », 2015, p 8.

- Rencontres avec 25 assistants sociaux du département
- Participation à la journée des 60 ans de l'ADMR (services à la personne)
- Rencontres avec les professionnels de santé et associations diverses telles que les Restos du Cœur

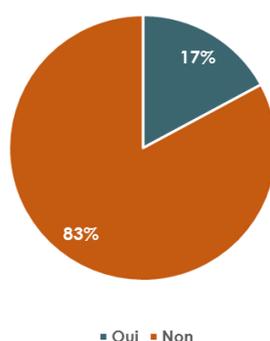
Cette expérience met en lumière deux enjeux prégnants des MSAP :

- Travailler sur les problématiques de mobilité des usagers
- Mettre en place une communication large et proactive du dispositif

L'enjeu de communication sera particulièrement prégnant pour les MSAP portées par La Poste puisqu'elles sont fortement identifiées par les usagers comme des points de contact Poste. Pour ces MSAP, la communication doit également passer par une amélioration de la visibilité de la signalétique « MSAP ».

On retrouve également cet enjeu de communication autour du dispositif dans le département de la Somme.

Avez-vous connaissance d'une Maison de Services au Public proche de chez vous ?

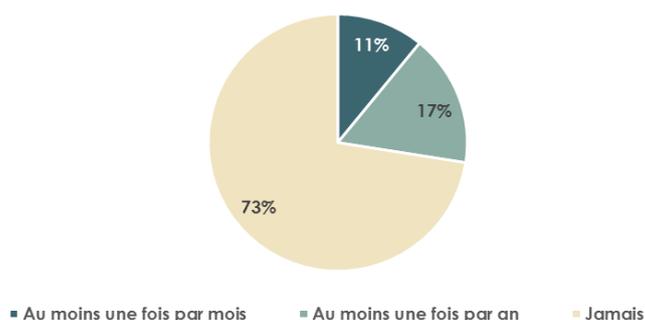


Réponses traitées : 1240

En effet, 83 % des répondants à l'enquête n'avaient pas connaissance d'une MSAP à proximité de leur domicile. Ce chiffre est cependant de 37 % pour ceux résidant dans une commune où est implantée une MSAP (hors Amiens).

Par ailleurs, 73 % de ceux connaissant ces structures déclarent de jamais s'y rendre : un chiffre moindre pour ceux résidant dans une commune où se situe une MSAP (52 % hors Amiens), qui reste toutefois conséquent.

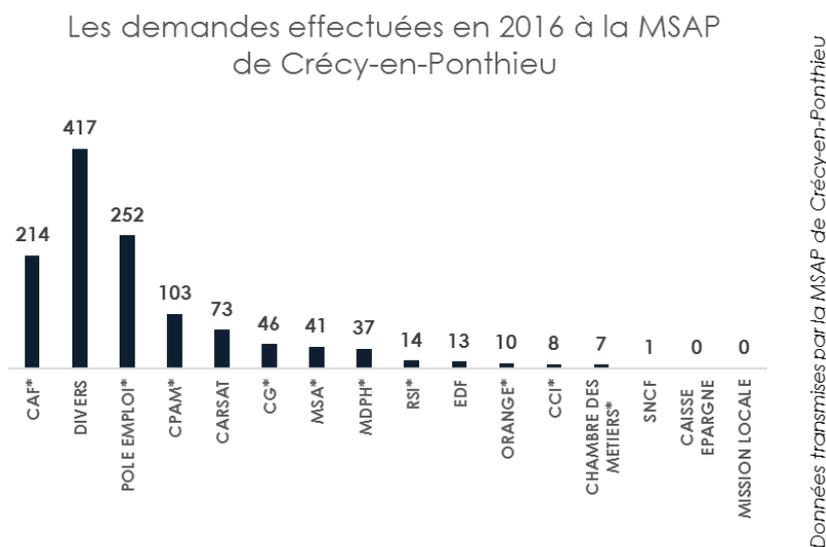
Si oui, à quelle fréquence utilisez-vous la Maison de Services au Public ?



Réponses traitées : 211

## Des motifs de fréquentation liés à l'utilisation des outils numériques et à l'accompagnement des démarches administratives diverses

L'enquête nationale réalisée sur les MSAP précise que les publics sont le plus souvent : des demandeurs d'emploi, plutôt des femmes, de la tranche d'âge 40-60 ans, provenant d'un rayon proche de la MSAP (même si 30 % des usagers déclarent effectuer un trajet plus long)<sup>119</sup>.



Les usagers se rendraient d'abord au sein des MSAP pour des demandes concernant la « vie quotidienne » : utilisation des outils informatiques (fax, photocopies, impressions, téléphone), aide à la rédaction de courriers administratifs, conseils sur des charges diverses (eau, électricité, téléphone...), orientation juridique, aide sociale... Les demandes liées à Pôle Emploi et aux autres opérateurs de services, notamment la CAF et la CPAM, seraient également conséquentes.

**Ces constats se retrouvent pour la MSAP de Crécy-en-Ponthieu** (1 236 demandes traitées en 2016). Pour rappel, depuis de nombreuses années, ce « Point d'Accueil Multiservices », désormais labellisé en tant que MSAP, propose une offre d'accueil et d'accompagnement à destination des habitants de l'ex. Communauté de Communes Authie – Maye.

### L'importance d'une dynamique de réseau

Les chiffres énoncés dans cette partie découlent de l'enquête nationale des MSAP réalisée par la Caisse des dépôts et consignation. 9 agents des MSAP sur 10 sont des femmes. L'âge moyen se situe autour de 40 ans, avec des niveaux de compétence et d'études très variés (un tiers des agents ont un niveau Bac +3 ou plus). Les principales motivations évoquées par les agents sont le « contact avec le public », le « maintien d'un espace public de proximité » et la « contribution à une mission de service public, le sentiment d'utilité ».

Un tiers des agents travaille seul, ce qui pose question en matière de bien-être au travail, de sécurité des agents au contact du public mais également de continuité de service : un arrêt de travail temporaire, quel qu'il soit, peut conduire à la non-ouverture de la MSAP.

Par ailleurs, les agents des MSAP sont parfois eux-mêmes dans une situation d'instabilité professionnelle. Plus de la moitié d'entre eux travaille à temps partiel, et les contrats aidés et CDD sont nombreux dans la profession. Plus de la moitié des agents des MSAP de moins de

<sup>119</sup> « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 11.

27 ans est par exemple en contrat aidé. L'instabilité de ce statut interroge directement la continuité, et aussi l'efficacité du service rendu (formations nécessaires, absence d'agent référent pour les usagers...).

Enfin, l'isolement de certains agents, ainsi que la spécificité des tâches qui leur sont confiées, impliquent **d'importants enjeux en matière d'échange de pratiques et de fonctionnement en réseau.**

 <p><b>Bonne pratique innovante</b></p>	<p><b>La mise en place de réunions de réseau MSAP dans les Ardennes</b></p> <p>Toutes les six semaines, les agents des différentes MSAP ardennaises sont invités à une « réunion de réseau » se déroulant en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une matinée de formation par un partenaire des MSAP (exemples de formations réalisées en 2015 : CAF pour la mise en place de la prime d'activité, CARSAT sur les nouvelles lois de la retraite, CPAM sur la nouvelle réglementation pour les nouveaux droits des flux de l'immigration)</li> <li>• Un après-midi d'échanges sur les difficultés rencontrées par les professionnels au quotidien</li> </ul> <p>Animées par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), ces réunions permettent d'améliorer les qualifications des agents et, <i>in fine</i>, la qualité du service rendu.</p> <p>La commission de Labellisation des Relais de Services Publics (RSP) de Haute-Saône de 2013 rappelle d'ailleurs aux partenaires que « <i>le niveau de formation et d'information des animateurs doit être maintenu et entretenu par des formations régulières, au même titre que les agents de vos services</i> ». Par ailleurs, ces réunions de réseau contribuent à créer une appartenance palliant, en partie, le sentiment d'isolement de certains agents.</p>
--	---

## Les Maisons de Service au Public de la Somme : un dispositif à structurer

Le niveau d'appréciation du fonctionnement des MSAP varie selon les acteurs rencontrés dans le cadre des ateliers. Sans prétendre dresser une évaluation du dispositif, il est toutefois possible d'évoquer des réserves de la part des élus à propos de la MSAP de Roisel et de la MSAP de Conty, principalement en raison d'un manque de temps de l'agent pour accompagner les personnes dans leurs démarches.

**Les MSAP de Oisemont, Novion, ou le point multiservices (encore labellisé Réseau de Service au Public) de Crécy-en-Ponthieu sont quant à elles plutôt bien perçues.**

Par ailleurs, les acteurs des territoires n'accueillant aucune MSAP ne sont pas opposés au dispositif, mais le connaissent en réalité assez peu. A leurs yeux, ces structures peuvent constituer une solution, mais il est essentiel de porter attention au niveau de service délivré, à la qualité des réponses et au coût que cela représente pour les collectivités<sup>120</sup>.

Parmi les autres points mentionnés lors des différents ateliers, figurent :

- Une communication sur les MSAP à mettre en œuvre de manière régulière (signalétique, information auprès des partenaires...)
- Une confidentialité primordiale, à améliorer fortement (aspect notamment pointé par les personnes de l'association Cardan<sup>121</sup>)
- Un réseau entre les MSAP à développer, et une intégration des structures auprès des autres partenaires de leur territoire à favoriser

<sup>120</sup> Cf. atelier de Roye.

<sup>121</sup> Cf. atelier avec les personnes de l'association Cardan.

# PLAN D' ACTIONS

# Liminaires

Le plan d'actions du SDAASP s'articule autour de 4 orientations déclinées en 13 fiches programmes. Deux fiches méthodologiques viennent préciser les modalités de mise en œuvre du schéma en matière de gouvernance, et dans ses déclinaisons territoriales.

## Mise en œuvre du schéma

Fiche méthodologique n° 1 - Accompagner les territoires dans leurs stratégies d'amélioration de l'accès aux services

Fiche méthodologique n° 2 – S'appuyer sur un suivi et un pilotage à plusieurs niveaux

### ORIENTATION 1 : Garantir un maillage des services de proximité marchands et non marchands

Fiche programme n°1 - Conforter la présence des services marchands de proximité

Fiche programme n°2 Structurer les Maisons de Service au Public (MSAP) à l'échelle du département de la Somme

Fiche programme n°3 - Mettre en place une communication audacieuse autour des services publics de proximité présents dans la Somme

Fiche programme n°4 -Améliorer l'accès à la culture et au sport dans l'ensemble de la Somme, sur la base des stratégies portées par les différents acteurs

### ORIENTATION 2 : Agir en faveur de l'accès aux droits et à la santé pour tous les Samariens

Fiche programme n°5 - Favoriser l'accès à la santé de proximité

Fiche programme n°6 - Encourager l'accès aux soins pour les publics précaires

Fiche programme n°7 - Promouvoir des modalités d'accueil alliant modernité et proximité

Fiche programme n°8 - Développer des modes d'accès aux services adaptés aux personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme

### ORIENTATION 3 : Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services

Fiche programme n°9 - Permettre à tous les Samariens de réaliser leurs démarches dématérialisées

Fiche programme n°10 - Poursuivre les politiques d'aménagement et favoriser l'intégration d'un volet « numérique » au sein des stratégies locales

Fiche programme n°11 - Développer la formation des acteurs et des usagers au numérique

### ORIENTATION 4 : Faciliter l'accès à la mobilité pour tous

Fiche programme n°12 - Intervenir en faveur de la cohérence de l'offre de transports et du développement de nouveaux usages

Fiche programme n°13 - Investir dans le champ de la mobilité solidaire

# Mise en œuvre du schéma

**Fiches méthodologiques**

#### Les besoins et enjeux recensés

- Des mairies qui ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour agir (ex. amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire moyenne inférieure à 9 heures)
- Des EPCI dont les contours renouvelés forment un échelon particulièrement pertinent en matière d'amélioration de l'accès aux services (bassins de vie, possibilités de mutualisation de services...)

#### Principes retenus

- Définir le rôle des territoires pour décliner les principaux axes du SDAASP
- Soutenir les intercommunalités de la conception à la mise en œuvre de leurs politiques d'amélioration de l'accès aux services

#### Moyens mobilisés

##### Action 1.1 : Soutenir les politiques communautaires d'amélioration de l'accès aux services

- Parmi les principaux axes du SDAASP, soutenir en particulier les politiques dans les champs de l'Education, de la jeunesse, de l'action sociale (dont création de CIAS), des transports et mobilités (ex. plans de déplacement urbains...), de la culture, du sport et de la santé (ex. CLS)
- Apporter l'ingénierie nécessaire aux EPCI dans la prise de certaines de ces compétences
- Sensibiliser les territoires à l'intérêt de ces politiques à leurs échelons
- Mobiliser les dispositifs incitatifs mentionnés au sein des différentes « fiches programme » (le cas échéant)

##### Action 1.2 : Réaffirmer l'engagement de l'Etat et du Conseil départemental comme soutien aux territoires dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de l'accès aux services (mairie, EPCI, Pays, PETR...)

###### Pour l'Etat

- Conseil aux territoires de la DDTM80
- Animation territoriale, coordination et appui de la Préfecture (région et département) et des sous-préfectures
- Mise en œuvre des mesures des Comités interministériels aux ruralités, dont contrat de ruralité, convention rurale.

###### Pour le Conseil départemental

- Guide d'appui départemental de l'ingénierie
- Politique d'appui aux territoires
- Réseau des chefs d'agence routière et directeurs des territoires sociaux
- Guide des politiques sociales départementales
- ...

##### Action 1.3 : Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAASP et afin de promouvoir ce schéma, labelliser les actions en faveur de l'amélioration de l'accès des services au public

- Mobiliser l'équipe projet du SDAASP dans l'organisation de cette labellisation
- Concevoir un logo spécifique (ex. logo conçu par la Meurthe-et-Moselle)

### Contexte

La mise en place d'un outil de suivi et un pilotage à plusieurs niveaux répond à l'article 2 du décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui prévoit qu'une instance de suivi du programme d'actions est mise en place dans chaque département par le Préfet et le Président du Conseil départemental. Elle comprend notamment les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

### Actions préconisées

**Action 2.1 : Réunir chaque année le Comité de consultation sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil départemental de la Somme, en présence des représentants de la Région Hauts-de-France, de l'association des Maires de la Somme, des EPCI, des opérateurs et des services déconcentrés de l'Etat, ainsi que de différents partenaires**

**Action 2.2 : Mobiliser en amont un Comité de pilotage Etat / Conseil départemental**

**Action 2.3 : Pérenniser l'équipe projet ayant conduit l'élaboration technique du schéma**

**Action 2.4 : Mobiliser des instances en lien avec les thématiques du schéma**

- S'appuyer sur les instances déjà existantes (ex. Comité de pilotage des MSAP, Commission départementale de présence postale territoriale ...)
- Si nécessaire, en constituer d'autres, en lien avec les thématiques du plan d'actions

**Action 2.5 : Assurer une évaluation continue de la mise en œuvre du schéma**

- Recueillir l'ensemble des informations nécessaires, telles que définies au sein de chaque fiche programme (indicateurs de suivi)
- Conduire une évaluation multidimensionnelle et complète, en étudiant le niveau de mise en œuvre des actions et leurs résultats
- Le cas échéant, procéder aux ajustements nécessaires du plan d'actions (validés par le Comité de pilotage)

### Comité de consultation

#### Composition

- Co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants
- Ensemble des partenaires institutionnels publics et privés concernés : AMF80, élus référents du Conseil départemental, du Conseil régional et des Communautés de communes et d'agglomération de la Somme, opérateurs de l'Etat et services déconcentrés de l'Etat (CGET, CDC, DDTM, DDCS, DDPP, Direccte, ARS, DASEN), opérateurs (CPAM, Pôle Emploi, CAF, MSA, La Poste, SNCF, CARSAT, ErDF, GrDF) et chambres consulaires

#### Ordre du jour :

- Point de situation sur la mise en œuvre des actions du schéma
- Consultation des acteurs sur les axes à investir / prioriser
- Echanges autour des évolutions locales et nationales de l'accès aux services (ex. nouvelles stratégies d'opérateurs, création de structures dans la Somme, nouveaux textes législatifs et réglementaires, bonnes pratiques...)
- Recueil des avis sur les ajustements opérés au plan d'actions (le cas échéant)

### Comité de pilotage

#### Composition :

- Co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants
- En présence de l'AMF80, du DDTM et de la DDCS

#### Ordre du jour :

- Evaluation de la conduite des actions du schéma
- Ajustements du plan d'actions (le cas échéant)
- Définition d'axes du schéma à approfondir au fur et à mesure des années (ex. groupes de travail et instances à mobiliser)

### Equipe projet

#### Composition :

- Services de la Préfecture, de la DDTM et de la DDCS
- Services de la Direction de l'Appui aux territoires du Conseil départemental

#### Missions :

- Suivi du schéma
- Préparation des réunions
- Coordination des pilotes identifiés dans le plan d'actions

# Orientation 1

**Garantir un maillage des  
services de proximité  
marchands et non  
marchands**

**Besoins et enjeux recensés**

- Plus de 120 communes qui n'ont plus aucun commerce alors qu'elles en accueilleraient au moins un en 1988
- Une forte évolution des usages, avec des achats majoritairement réalisés en grandes et moyennes surfaces et sur Internet mais une volonté grandissante de consommer local
- Un département moteur en matière de revitalisation de centre bourgs
- Des commerces de proximité qui constituent une condition essentielle de l'attractivité du territoire et de maintien du lien social

**Principes retenus**

- Mener un travail sur les usages pour encourager la consommation responsable
- Maintenir l'offre de commerces en milieu rural par l'innovation, la modernisation et la mutualisation

**Porteur(s)**

**Pilotes :** Etat (dont DDTM), EPCI

**Partenaires :** Région, Département, communes, acteurs économiques, Chambres consulaires

**Territoires cibles**

CC Ponthieu Marquenterre, CC du Territoire Nord Picardie, CC du Pays du Coquelicot, CC de Haute-Somme

**Actions préconisées**

**Action 1.1 : Maintenir la présence des services marchands du quotidien en zones fragilisées et favoriser l'activité dans les bourgs centres**

- Encourager les démarches globales de redynamisation de centre bourg
- Les rendre universellement accessible (poussette, handicap moteur, visuel, auditif...)
- Traiter ce thème dans les documents d'urbanisme
- Soutenir le commerce itinérant et ambulancier
- Développer la coopération et la mutualisation entre les services marchands complémentaires
- Informer les commerçants sur les aides existantes, en particulier au sein des MSAP

**Action 1.2 : Encourager les initiatives à plusieurs niveaux et diversifier les modes de distribution pour correspondre aux usages de chacun**

- Développer les espaces mutualisés / les « multiples ruraux »
- Faire émerger des offres alternatives et innovantes
- Créer les conditions favorables aux circuits courts
- Valoriser les initiatives existantes

**Action 1.3 : Développer les pôles de service au sein des gares TER, pour que ceux-ci deviennent des lieux de centralité**

**Dispositifs mobilisables**

- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)
- Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT)
- Politique de soutien du dernier commerce en milieu rural et politique d'appui aux territoires du Conseil départemental
- Plateforme « Somme produits locaux »
- Ateliers d'échanges « centralités rurales en Somme » (DDTM80 et Conseil départemental)
- Plans Starter et Booster issus du SRDEII et appui aux territoires du Conseil régional

**Indicateurs de suivi**

- Démarches de revitalisation engagées
- Initiatives innovantes / mutualisées sur la période

**Actions reproductibles**

- Bistrot de pays (cf. [somme.fr/bistrots-pays](http://somme.fr/bistrots-pays))
- Conciergerie à la gare de Ham : les voyageurs commandent sur internet ou via un listing des denrées alimentaires proposées par plusieurs commerçants, qui sont ensuite centralisées et déposées dans des casiers dédiés à la gare par un agent mis à disposition par la collectivité
- Dépôts de produits locaux, distributeurs de denrées, boutiques éphémères / à l'essai (ex. La Machinerie et sa coboutique à Amiens : <http://lamachinerie.org/coboutique/>)
- Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (cf. [reseau-amap.org/amap-80.htm](http://reseau-amap.org/amap-80.htm))

### Les besoins et enjeux recensés

- Guichets d'accueil polyvalents, des Maisons de Service au Public (MSAP) accueillant en un seul lieu plusieurs services au public : des usagers pouvant avoir accès à un premier niveau de service, être accompagnés dans la conduite de leurs démarches, ou être orientés vers les bons interlocuteurs
- Des structures en croissance dans la Somme (en 2017, 13 MSAP dont 9 portées par la Poste)
- Une offre de services et un rayonnement hétérogènes en fonction des MSAP

### Principes retenus

- Accompagner les publics dans l'exercice de leurs démarches administratives et fiscales notamment dématérialisées
- Améliorer la qualification des agents et, *in fine*, la qualité du service rendu
- Etoffer les services disponibles au sein des MSAP et développer la structuration du réseau

### Porteur(s)

**Pilote** : Etat (Préfecture)

**Partenaires** : réseau des MSAP, opérateurs de services au public (La Poste, CAF, CPAM, Pôle emploi, CARSAT, missions locales, opérateurs de communications électroniques, de distribution d'énergie, de transport public, associations à vocation sociale...), Région, Département, EPCI, communes, AMF80, UDCCAS, Chambres consulaires, RAM/RSI, URSSAF,...

### Actions préconisées

#### Action 2.1 : Améliorer la gouvernance des MSAP à l'échelle départementale

- Conduire une animation départementale
  - Organiser un Comité de pilotage annuel
  - Proposer des formations régulières et mutualisées pour les agents et mettre en place des réunions d'échanges
  - Elaborer un référentiel métier afin de préciser le contours des missions des agents, les limites du premier niveau de service ou le respect de la confidentialité des échanges
- Mener un suivi régulier de l'activité des MSAP
  - Elaborer des outils de suivi de la fréquentation
  - Mener une évaluation annuelle et présenter ses conclusions au Comité de pilotage
  - En fonction des résultats, ajuster si nécessaire les labellisations (nouveaux labels ou retraits)

#### Action 2.2 : Développer les services au sein des MSAP

- Poursuivre l'intégration des opérateurs au sein des MSAP (DDFiP, CARSAT, Chambres consulaires, SNCF, Préfecture...) et élargir les missions de ces structures (ex. rôle d'écrivain public)
  - Concernant les opérateurs « marchands », assurer une vigilance sur le respect des règles de la concurrence
- Envisager la mise en place de visio-guichet en accessibilité universelle/visio-RDV mutualisés entre opérateurs dans les MSAP

#### Action 2.3 : En fonction des évaluations menées, labelliser de nouvelles MSAP

- Envisager la labellisation d'autres types de lieux (ex. médiathèques, collectivités volontaires...) et développer l'itinérance suite à des études de faisabilité approfondies

### Dispositifs mobilisables

- Cahier des charges pour la création et la labellisation des MSAP
- Cellule d'animation nationale des MSAP
- Outils et études réalisés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)

### Indicateurs de suivi

- Conventions supplémentaires signées
- Création d'un référentiel métier
- Effectivité de l'animation départementale et de l'évaluation annuelle

### Actions reproductibles

- Réunions de réseau inter-MSAP dans le département des Ardennes
- Bus des services publics en projet dans le Santerre Haute-Somme
- « Point multiservices » de Crécy-en-Ponthieu particulièrement bien identifié par les usagers
- « Relais de services publics et au public » de Lavoncourt (Haute-Saône), qui regroupe en un seul lieu une diversité de services

### Les besoins et enjeux recensés

- Des mairies qui constituent le premier service public de proximité
- Des Samariens qui connaissent peu le dispositif MSAP, en particulier celles installées récemment
- Une meilleure connaissance du dispositif dans les communes accueillant une MSAP
- Un important enjeu de communication autour de l'existant (lieux d'implantation, mode d'accès, services proposés...)

### Principes retenus

- Développer une communication multidimensionnelle autour des services publics
- Améliorer la visibilité des services publics de proximité et développer leur fréquentation
- S'appuyer sur des outils existants pour améliorer l'information autour des services et des droits
- Investir l'information dans des lieux relais autres que ceux déjà existants

### Porteur(s)

**Pilotes** : Etat (Préfecture), Département

**Partenaires** : MSAP, Groupe la Poste, EPCI, communes, opérateurs de service, Caisse des dépôts, AMF80, UDCCAS, Région, bibliothèques et médiathèques, missions locales

### Actions préconisées

#### Action 3.1 : Améliorer l'information aux élus autour de l'accès, du contenu et de l'évolution des services publics de proximité

- S'appuyer sur des supports de communication simples et lisibles
- Diffuser ces outils aux acteurs en lien avec les usagers (ex. mairies...)
- Développer les formations aux élus autour de l'accès aux services publics
- Communiquer autour des évolutions des organisations et du rôle des services publics de proximité (DDTM, MDSI, Sous-Préfectures...)

#### Action 3.2 : Communiquer largement et régulièrement sur la localisation des services publics de proximité ainsi que sur les services proposés en s'appuyant sur :

- Des supports de communication mutualisés
- Les outils de communication des différents acteurs et la presse locale
- L'utilisateur directement

### Dispositifs mobilisables

- Outils d'animation et de communication autour des MSAP produits par la Caisse des Dépôts et Consignation
- Outils produits par les opérateurs de service (guides des aides, supports de communication...)
- Liste des aides du Conseil départemental (cf. [somme.fr/aides/liste](http://somme.fr/aides/liste))
- Outils de communication des collectivités et de l'Etat : sites internet, bulletins municipaux
- Organismes de formation pour les élus (ex. AMF80...)
- Annuaire des services publics ([annuaire.service-public.fr](http://annuaire.service-public.fr))

### Indicateurs de suivi

- Campagnes de communication à l'échelle départementale
- Outils de communication utilisés et niveaux de diffusion
- Fréquentation des services publics de proximité

### Actions reproductibles

- Communication assurée par les Maisons de service au public
- Actions d'information des CCAS/CIAS dans le champ de l'accès aux droits
- Remise commentée d'un dépliant explicatif par le facteur-guichetier des MSAP Poste dans le département des Ardennes

**Les besoins et enjeux recensés**

- Un territoire caractérisé par de fortes disparités dans la géographie de l'offre culturelle
- Une concentration de l'offre autour de quelques pôles (Amiens, Abbeville) avec de nombreux territoires ruraux dans lesquels peu d'équipements sont présents
- De forts enjeux de promotion des pratiques culturelles et sportives
- Une partie des jeunes qui renoncent aux services culturels et sportifs en raison du coût de ces derniers et de l'éloignement des structures
- Un enjeu de structuration des bibliothèques (compétences des agents, travail de réseau...)

**Principes retenus**

- Favoriser un égal accès à la culture et à la pratique sportive (financier, géographique...)
- Structurer l'offre culturelle à l'échelle du département et des territoires

**Porteur(s)**

**Pilotes** : Etat (DRAC) et Département

**Partenaires** : Région, EPCI, communes, Pays/PETR, associations

**Actions préconisées**

**Action 4.1 : Promouvoir et coordonner les actions à destination des « publics empêchés » ou éloignés de l'offre artistique et culturelle pour encourager les pratiques artistiques et culturelles**

**Action 4.2 : Soutenir les acteurs locaux dans la définition de leurs projets de développement culturel et sportif**

- Favoriser la coordination des acteurs intervenant dans le champ de la culture (ex. une réunion annuelle à l'échelle du département)
- Encourager une meilleure prise en compte des pratiques de la population dans la définition des politiques culturelles et sportives (enquêtes, études préalables...)
- Développer l'engagement des politiques culturelles locales sur la médiation et le développement culturels
- Développer les compétences des bibliothèques comme tiers lieux

**Action 4.3 : Poursuivre les politiques de promotion des pratiques culturelles et sportives**

**Action 4.4 : Structurer l'offre de services loisirs et tourisme autour des véloroutes du département et des circuits de randonnée**

**Actions reproductibles (évoquées lors de l'élaboration du schéma)**

- Atelier des archives départementale de la Somme à destination des publics empêchés (allocataires du RSA, EHPAD)
- Leitura Furiosa : une manifestation culturelle qui rapproche les publics à la pratique de l'écriture et de la lecture (association Cardan, Amiens)
- Mise à disposition de livres dans les bistrotts, mairies... (ex. Nouvion)
- Cinémas/ théâtres itinérants (ex. La Bulle, scène gonflable itinérante en Haute-Saône)

**Dispositifs mobilisables**

- État : Contrats locaux éducatifs et artistiques, Contrats de territoire lecture PAC80 (éducation artistique et culturelle en établissements scolaires)
- Région : en faveur de la formation artistique, la création, les jeunes talents, l'offre culturelle des territoires
- Schémas départementaux : de développement du livre et de la lecture publique, de développement des enseignements artistiques
- Département : Appel à projet « culture et solidarités », Politique d'appui aux territoires
- Convention territoriale d'exercice de la compétence « culture »
- Réseau vivre ensemble en Picardie
- Site internet « Partager » porté par Canopé
- Recrutement de bibliothécaires via la réserve civique

**Indicateurs de suivi**

- Schémas de développement culturel adoptés par les EPCI / Pays
- Actions menées en faveur de la pratique / de l'accès à la culture et au sport

## — Orientation 2 —

**Agir en faveur de l'accès  
aux droits et à la santé pour  
tous les Samariens**

**Les besoins et enjeux recensés**

- Des indicateurs sanitaires défavorables, comme dans l'ensemble des Hauts de France
- Une situation en matière de médecins généralistes moins défavorable que dans d'autres territoires des Hauts de France, avec une densité élevée sur Amiens
- Des disparités toutefois observables sur l'ensemble du territoire Somme
- Des Maisons de santé pluri professionnelles en fort développement dans la Somme (14 créées et 10 en projet), qui permettent d'améliorer l'accès aux soins de premier recours et constituent une réelle plus-value pour le parcours du patient
- Des évolutions dans la pratique de l'exercice des soins chez les médecins : des aspirations qui ont évolué et qu'il convient de prendre en compte

**Principes retenus**

- Réaliser un cadrage stratégique et de mise en œuvre issu Projet Régional de Santé dont le nouveau (PRS 2) est en cours d'élaboration
- Faciliter l'installation médecins généralistes et l'accès aux spécialistes
- Lutter contre les inégalités d'accès aux soins

**Porteur(s)**

**Pilote :** ARS

**Partenaires :** Etat (dont DDCS), Département, Région, EPCI, communes, URPS, ordres, MSP, URSSAF, CPAM

**Territoires cibles**

A définir en fonction des zones prioritaires

**Dispositifs mobilisables**

- Projet Régional de santé et ses déclinaisons
- Pacte Territoire – Santé (Pacte II) du Ministère des Solidarités et de la Santé
- Contrat de praticien territorial de médecine générale
- Contrat d'engagement de service public
- Fonds européen de développement régional (FEDER)

**Actions préconisées**

**Action 5.1 : Améliorer l'accès à l'offre de prévention en développant « l'aller vers », en soutenant les associations au plus proche des populations, avec un objectif de maillage territorial**

**Action 5.2 : Faciliter l'installation de médecins généralistes**

- Promouvoir les différentes aides existantes
- Mobiliser dès que possible les dispositifs de lutte contre la désertification médicale, en particulier ceux de l'ARS
- Développer les campagnes de promotion auprès des étudiants, notamment sur les réseaux sociaux

**Action 5.3 : Poursuivre la promotion de l'exercice coordonné des soins :**

- Avec la dynamique de labellisation des Maison de Santé Pluridisciplinaires, avec un projet élaboré par les professionnels de santé en lien avec les collectivités
- Avec la mise en place d'équipes de soins primaires

**Action 5.4 : Poursuivre les actions autour de la mise en place d'un « guichet unique » dans chaque département, en lien avec les partenaires (Ordre, CPAM, URSSAF...)**

*Ce dispositif est un outil permettant d'assurer aux professionnels de santé désireux de s'installer, en premier lieu aux médecins généralistes, une gestion administrative simplifiée en les orientant dans les dispositifs, en coordonnant les acteurs institutionnels impliqués. La mise en œuvre du guichet unique est expérimentée dans un premier temps l'Aisne. In fine, il est envisagé son déploiement, par palier, dans les autres départements.*

**Action 5.5 : Appuyer les collectivités dans l'installation et la gestion de Centres de santé**

**Action 5.6 : S'appuyer sur la télémédecine pour améliorer l'offre de soins dans les zones les moins favorisées et/ou favoriser le maintien à domicile**

- En particulier dépasser le stade des expérimentations pour favoriser le développement de cette pratique médicale et donc l'accès aux soins

**Action 5.7 : Promouvoir l'intérêt d'une politique santé à l'échelle des territoires (Contrats Locaux de Santé)**

**Actions reproductibles**

- Contrats locaux Santé
- MSP créées et en projet dans la Somme
- Guichet unique expérimental dans l'Aisne
- Plate-forme d'accès aux soins de la CPAM

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de MSP installées
- CLS signés
- Evolution de la démographie des professionnels de santé

**Les besoins et enjeux recensés**

- Un phénomène de non-recours aux soins confirmé lors de l'enquête : 36 % des répondants déclarent avoir déjà renoncé à consulter un professionnel de santé
- Un phénomène encore plus prégnant pour les publics précaires
- La santé : une thématique centrale pour les acteurs rencontrés tout au long de la démarche, les répondants à l'enquête et les élus ayant participé aux ateliers de territoire

**Principes retenus**

- Amener les personnes en situation de précarité à s'engager dans une démarche de santé par des démarches d'accompagnement et en travaillant sur les représentations des usagers et des acteurs
- Faire de la lutte contre le non-recours aux soins une priorité partagée par les intervenants sanitaires et sociaux

**Porteur(s)**

**Pilote :** ARS

**Partenaires :** Etat (DDCS), CPAM, Région, Département, communes, EPCI, UDCCAS

**Territoires cibles**

A définir en fonction des zones prioritaires au regard des indicateurs connus

**Actions préconisées**

**Action 6.1 : Pratiquer « l'aller vers », notamment à destination des publics les plus fragiles**

- Démarches proactives à destination des précaires : médiation santé mais aussi accès aux droits, sujet relevant de l'assurance maladie

**Action 6.2 : Développer les « compétences santé » chez les acteurs**

- Renforcer la formation professionnels et des bénévoles sur les questions de santé, précarité, accès aux soins

**Action 6.3 : Poursuivre la structuration des dispositifs « passerelle » vers le droit commun**

- Prendre appui et conforter le rôle des PASS
- Organiser de manière optimale l'accès à l'offre existante en Equipe Mobile Psychiatrie Précarité en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants
- Conforter l'offre de prise en charge médico-sociale des populations précarisées

**Dispositifs mobilisables**

- Plan pauvreté
- PRS
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS)
- Formation, information
- Offre « passerelle » vers le droit commun
- Groupe réunissant les acteurs de la Santé et du secteur social

**Actions reproductibles**

- Groupe réunissant les acteurs du santé et du secteur social
- Actions et dispositifs en faveur des publics précaires déjà à l'œuvre

**Indicateurs de suivi**

- Actions de formation mises en place
- Evolution des dispositifs de médiation en santé et dispositifs passerelle
- Evolution des indicateurs de fragilité sanitaire

**Les besoins et enjeux recensés**

- Un morcellement de l'accompagnement des personnes (empilement des dispositifs...)
- Des taux de non recours aux droits élevés et un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Du fait de la révolution numérique, des codes de pensées qui sont à revoir sur la relation à la personne
- Circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre du 18 juillet 2016 relative au renforcement de la mobilisation autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion aux niveaux régional et départemental

**Principes retenus**

- Perfectionner le repérage des publics à risque, avant que la situation ne se dégrade
- Améliorer la fluidité du parcours de l'utilisateur
- Garantir une réelle proximité de l'accueil social
- Définir les contours des missions d'accueil social, notamment pour les acteurs non sociaux
- Rendre lisible et compréhensible l'offre de services existantes auprès des usagers, ce qui suppose de travailler sur le lexique, et un vocabulaire « accessible »

**Porteur(s)**

**Pilote :** Etat (DDCS) et Département

**Partenaires :** MSAP, communes, EPCI, CCAS/CIAS, UDCCASS, opérateurs de service, Région, centres sociaux, missions locales

**Territoires prioritaires**

Déclinaison à envisager selon l'échelon le plus cohérent (EPCI, MDSI...)

**Actions préconisées**

**Action 7.1 : Elaborer une charte départementale de l'accueil social inconditionnel**

- Mentionner les principes de l'accueil social inconditionnel de proximité :
  - L'accueil de toute personne rencontrant des difficultés d'accès aux droits
  - La possibilité pour la personne d'exposer, si elle le souhaite, la globalité de sa situation, éviter la stigmatisation, ne pas connoter l'accueil de « social »
  - La réalisation d'un premier état des lieux de la situation
  - Le renseignement sur les droits, le conseil sur leur ouverture
  - Le cas échéant, l'orientation en second niveau vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à la situation
- Définir des modalités de partage d'information, dans le respect des règles du secret professionnel

**Action 7.2 : Assurer une gouvernance du premier accueil à l'échelle du département**

- Identifier les structures porteuses du premier accueil social inconditionnel de proximité
- Réunir une instance pilotée par le Conseil départemental / l'Etat (DDCS)

**Action 7.3 : Assurer la visibilité du premier accueil inconditionnel à destination du public (ex. labellisation)**

**Action 7.4 : Construire de nouvelles modalités d'accueil, en s'appuyant sur les opportunités offertes par le numérique :**

- Engager une réflexion autour de nouvelles missions pour les agents des services publics
- S'appuyer sur des modalités d'organisation éprouvées

**Dispositifs mobilisables**

- Outils d'accueil des opérateurs de service (CAF, CPAM..)
- Travaux menés par l'ANDASS, l'ADF et la DGCS sur l'accueil social inconditionnel de proximité

**Indicateurs de suivi**

- Création de la charte d'accueil
- Création d'outils de partage d'information
- Evolution des modalités d'accueil des structures

**Actions reproductibles**

- Initiative Wikisol 62 : partage d'une ressource unique sur les informations qui peuvent être données (harmonisation des réponses) et fichier centralisé comprenant les informations essentielles de l'utilisateur (gain de temps)
- Coffre-fort numérique

### Les besoins et enjeux recensés

- Des acteurs qui évoquent un nombre important de publics en situation d'illettrisme dans le département de la Somme
- Une situation qui questionne directement la facilité d'accès aux services (repères, vocabulaire administratif...)
- Un parcours « numérique » de l'utilisateur et un repérage sur la toile qui peut être complexe au vu de sites internet en manque d'actualisation ou encore d'une ergonomie perfectible

### Principes retenus

- Garantir un égal accès aux services, qu'ils soient marchands ou non marchands, pour les personnes en situation d'illettrisme
- Activer les leviers spécifiques aux publics « illettrés » et « illectronés » ainsi que les leviers susceptibles de concerner l'ensemble des Samariens
- Capitaliser sur l'outil numérique pour améliorer la lisibilité des dispositifs et des aides
- Développer les éléments d'analyse relatifs aux personnes n'ayant pas recours à leurs droits par un examen approfondi pour en connaître les principaux facteurs

### Porteur(s)

**Pilote :** Etat (DDCS) et Département

**Partenaires :** Etat, Région, MSAP, centres sociaux, bibliothèques et médiathèques, Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), associations

### Actions préconisées

#### Action 8.1 : Adapter le contenu des supports d'information afin qu'ils soient compréhensibles pour les personnes en situation d'illettrisme

- Simplifier les informations sur l'offre de transport (ex. logos, visuels...)
- Développer l'usage de formulaires administratifs simplifiés

#### Action 8.2 : Soutenir la simplification, l'ergonomie des sites internet et l'innovation sociale

- Mobiliser des compétences adaptées pour l'élaboration de sites internet
- Recueillir l'avis, les remarques et les retours d'expériences des usagers (également en situation de handicap)

#### Action 8.3 : Poursuivre les actions engagées en matière de repérage des personnes en situation d'illettrisme

- S'appuyer sur le réseau d'acteurs concernés, dont les bibliothèques et médiathèques et développer le maillage des tiers lieux numériques
- Mobiliser les résultats du recensement effectué lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC)

#### Action 8.4 : Faire de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme une priorité des collectivités de la Somme

- S'appuyer sur le réseau d'acteurs intervenant auprès des personnes en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme, dont les bibliothèques et médiathèques
- Développer les ateliers d'acquisition de compétences en matière d'usage du numérique (maîtrise de l'information et de l'informatique) dans les bibliothèques et médiathèques de la Somme

### Dispositifs mobilisables

- Outils de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illectronisme (ANLCI)
- Cellules de veilles sur le décrochage scolaire au sein des établissements scolaires
- Plates-formes territoriales de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
- Outils des CIO
- Outils mobilisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC)
- Format européen « Facile à Lire et à Comprendre (FALC) des formulaires administratifs
- « Compétences clés » du PRF (Plan Régional de Formation) du Conseil régional
- Initiatives associatives innovantes, dispositif de la Région
- Fonds européen de développement régional (FEDER)

### Indicateurs de suivi

- Création de supports adaptés
- Personnes accompagnées
- Actions conduites
- Sites internet simplifiés créés dans la Somme

### Actions reproductibles

- Association le CARDAN, intervenant notamment dans le champ de la lutte contre l'illettrisme (cf. <http://www.assocardan.org/>)
- ACTILEC : Actions Lire Ecrire Compter menée par le CCAS de Dijon (cf. [www.uncccas.org](http://www.uncccas.org))
- Bibliothèque publique de Paris qui profite de la recherche de chaleur de la population sans domicile fixe pour l'accompagner dans ses démarches administratives

## **Orientation 3**

**Faire du numérique un outil  
d'amélioration de l'accès  
aux services**

**Les besoins et enjeux recensés**

- De plus en plus de démarches administratives et fiscales qui s'opèrent de façon dématérialisée
- Des usagers en difficulté dans l'utilisation des outils numériques, interrogeant l'accès aux droits de ces derniers, en particulier les personnes âgées, les jeunes et les publics précaires
- Des structures accompagnantes qui ne sont pas toujours visibles : un secteur peu investi, alors même qu'il est fortement vecteur d'emploi
- Des points d'accueil qui restent parfois « numériques », ne permettant pas une assistance dans l'usage des outils

**Principes retenus**

- Offrir un accès au numérique pour tous les Samariens (mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique révisé (SDTAN) de la Somme)
- Assurer un accompagnement des publics en difficulté dans leurs démarches quel que soit leur lieu d'habitation

**Porteur(s)**

**Pilote :** Etat (dont Préfecture, DIRRECTE et DDCS)

**Partenaires :** Région, Département, communes, Somme numérique et ses collectivités membres, UDCCAS, réseau MSAP, opérateurs de services, missions locales, médiathèques / bibliothèques, réseau associatif

**Actions préconisées**

**Action 9.1 : Intervenir en faveur de l'équipement des ménages**

- Poursuivre la mise à disposition de matériel informatique au sein des points numériques

**Action 9.2 : Promouvoir les points numériques / les tiers lieux complémentaires**

- Cartographier les lieux dans leurs diversité (associations, MSAP, bibliothèques, centres sociaux, Espaces de Vie Sociale...)
- Communiquer autour de la localisation des points numériques et du contenu proposé (mise à disposition de matériel, médiation, projets des structures...)
- S'appuyer sur d'autres lieux disponibles, en particulier en milieu rural (ex. écoles communales,...)
- Assurer la présence d'un « tiers lieu » universellement accessible (handicap moteur, visuel, auditif compris) par EPCI

**Action 9.3 : Accompagner individuellement les usagers dans leurs démarches administratives**

- Encourager l'embauche de personnel dédié à l'accompagnement dans les lieux d'accueil du public (ex. MSAP, bibliothèques et médiathèques, Mairies...) en s'appuyant notamment sur des services civiques (y compris dans des communes sans MSAP)
- Elaborer une charte des accompagnants, afin de prendre en compte les enjeux en matière de secret professionnel
- Développer les accueils et les rendez-vous en visio-guichet dans les MSAP, mais aussi les communes et EPCI volontaires

**Action 9.4 : Améliorer la structuration des acteurs accompagnant les usagers dans leurs démarches administratives et fiscales**

- Développer la coordination des acteurs luttant contre « la fracture numérique »
- Positionner les CIAS comme tête de réseau dans les territoires (dès lors qu'ils sont en place)

**Dispositifs mobilisables**

- Service civique (agréments, financements de l'Etat et, si association, de la Région Hauts-de-France)
- Mise à disposition de matériel informatique par les acteurs publics (collectivités, Etat...) au secteur associatif
- Dispositif "INS'pir" de la Région
- FAPI (Fonds d'Appui aux Politiques d'insertion)
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

**Indicateurs de suivi**

- Matériel informatique mis à disposition
- Nombre d'embauches de personnel dédié au numérique
- Nombre de tiers lieux créés

**Actions reproductibles**

- Association Synapse Picardie, qui œuvre en faveur de l'équipement des ménages modestes (cf. [synapsepicardie.fr/](http://synapsepicardie.fr/))
- Traducteur en ligne Axeo

**Les besoins et enjeux recensés**

- Un syndicat « Somme Numérique » proactif en termes d'aménagement numérique ayant pour objectif la mise en place de la fibre optique (FTTH) pour tous à horizon 2026
- Une condition nécessaire au maintien de l'attractivité du territoire pour les ménages, les activités d'entreprises et les touristes
- Des politiques numériques qui manquent de structuration à l'échelle des territoires

**Principes retenus**

- Tendre vers un égal accès aux services numériques
- Encourager les collectivités à développer un panel d'actions dans le champ du numérique
- Créer des partenariats entre les collectivités et les acteurs œuvrant dans le domaine du numérique par voie de convention

**Porteur(s)**

**Pilotes :** Somme numérique et Etat

**Partenaires :** Région, Département, EPCI, communes, Pays/PETR

**Actions préconisées**

**Action 10.1 : Poursuivre l'amélioration de la couverture réseau, en lien avec le SDTAN 80, le plan France Très Haut débit et les outils régionaux**

- Identifier un référent numérique au sein de chaque EPCI

**Action 10-2 : Pérenniser le dispositif France Mobile**

- Rappeler autant que de besoin aux élus l'existence d'un site internet où il est possible de signaler les difficultés de couverture mobile sur tous les types de territoires
- Mobiliser les aides et dispositifs existants, dès lors qu'aucune initiative privée n'est prise

**Action 10.3 : Encourager les EPCI à élaborer une politique numérique globale**

- Appuyer les EPCI dans la rédaction d'une feuille de route numérique de manière à ce qu'elles puissent identifier, dans le cadre de la politique numérique régionale, des projets qui pourraient être notamment financés par le FEDER
- Elaborer des stratégies multidimensionnelles : équipement des usagers, tiers lieux, accompagnement au numérique, autonomisation des usagers...
- Communiquer autour des différents dispositifs d'aides existants dans la construction de projets d'accompagnement

**Dispositifs mobilisables**

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme
- France mobile
- Financements de pylônes par l'Etat dans les zones blanches où aucune initiative privée n'est prise
- Politique « numérique » de la Région Hauts de France (appui aux collectivités, « INS'pir »)
- Volet « usages et technologies du numérique » des projets d'investissements d'avenir

**Indicateurs de suivi**

- Mise en œuvre du SDTAN-80
- Mobilisation du dispositif France Mobile (nombre d'alertes)
- Nombre de « feuilles de routes » des territoires

**Actions reproductibles**

- Actions des collectivités distinguées par le label national « Territoires, villes et villages internet » (ex. Besançon, Grenoble, Angers, Agen, Saint-Germain-en-Laye, Vannes, Beauvais, Epernay, Forges-les-Eaux (3500 habitants)...)

**Les besoins et enjeux recensés**

- Une partie (22 %) des répondants à l'enquête qui a des difficultés avec l'outil numérique
  - Un nécessaire accompagnement et autonomisation des usagers
- Des professionnels au contact du public (travailleurs sociaux en particulier) qui manquent également parfois de compétences en matière de numérique

**Principes retenus**

- Favoriser l'autonomie de l'utilisateur dans l'utilisation des outils numériques pour, *in fine*, réduire le nombre de personnes ayant besoin d'un accompagnement
- Développer la place du numérique au sein des cultures professionnelles

**Porteur(s)**

**Pilotes** : Etat et Région

**Partenaires** : Département, EPCI, AMF80, Associations, opérateurs de service, entreprises proposant des ateliers / formations au numérique, réseau des MSAP, centres socioculturels, bibliothèques / médiathèques, CNFPT

**Actions préconisées**

**Action 11.1 : Intégrer le numérique au sein des parcours de formation des professionnels**

- Engager un travail aux côtés du CNFPT

**Action 11.2 : Promouvoir les ressources numériques déjà existantes auprès des usagers et des acteurs de l'accès aux droits**

- Créer un « kit » reprenant les réponses à proposer par public pour toute demande relative aux démarches dématérialisées et les bonnes pratiques en matière de numérique (boîte à outils)
- Informer les différents acteurs de l'accès aux droits sur le fonctionnement des démarches numériques et leurs évolutions

**Action 11.3 : Promouvoir les actions favorables au développement des usages numériques**

- Développer l'emploi des outils des bibliothèques et médiathèques de la Somme (accès numérique des documents visuels, audio et vidéo, accès aux formations en ligne tels que toutapprendre.com, organisation d'ateliers d'apprentissage du numérique...)
- Encourager les formations à l'utilisation des outils numériques (ex. ateliers informatique...)
- S'appuyer sur les ressources des opérateurs
- S'appuyer sur des acteurs spécialisés (CAF, associations, secteur marchand...)
- Accueillir, via les EPCI, des jeunes en Service Civique pour accompagner le public à l'usage du numérique dans leurs démarches administratives dématérialisées (avec obtention du PCIE : Passeport de Compétences Informatique Européen)

**Dispositifs mobilisables**

- Site internet mesaid.es.fr
- Services des opérateurs dédiés à l'appui aux territoires (ingénierie)
- FAPI (Fonds d'Appui aux Politiques d'insertion)

**Indicateurs de suivi**

- Formations « numériques » suivi par les professionnels de l'accès aux droits
- Nombre de bénéficiaires de formations au numérique
- Diffusion des ressources explicatives autour des démarches dématérialisées

**Actions reproductibles (évoquées lors de l'élaboration du SDAASP)**

- « 120 tablettes dans la CC2SO » qui propose des formations en groupe ou à domicile sur le numérique (financé par la Conférence des financeurs)
- Cours d'informatique à Lœuilly pour les personnes âgées (prise en charge du CCAS)
- Cours d'informatique dans les bibliothèques (ex. association Synapse Picardie)
- Association Télé Baie de Somme, réalisant notamment des actions de médiation sociale

## — Orientation 4 —

**Faciliter l'accès à la mobilité  
pour tous**

**Les besoins et enjeux recensés**

- Une polarisation de l'emploi qui engendre des contraintes de mobilité : 77 % des actifs utilisant quotidiennement la voiture contre 70 % en France métropolitaine
- Une offre de transports en commun développée, mais qui ne répond pas à tous les besoins
- Une compétence « transports » transférée à la Région, dont les modalités de mise en œuvre seront précisées dans les mois à venir

**Principes retenus**

- S'appuyer sur les éléments du diagnostic préalable au SDAASP dans le cadre des réflexions régionales menées autour de l'offre de transport
- Accompagner les communes et leurs groupements dans leurs politiques de transport

**Porteur(s)**

**Pilotes :** Région, Autorités Organisatrices des Transports

**Partenaires :** Etat, Département, EPCI, Pays/PETR, Somme numérique, ADEME, SMIRT

**Territoires cibles**

CA de la Baie de Somme, Pays du Coquelicot, CC du Grand Roye, CC du Territoire Nord Picardie, CC de Haute Somme, CC Somme Sud-Ouest

**Actions préconisées**

**Action 12.1 : Définir des stratégies territoriales de mobilité (échelles régionale et locales)**

- S'appuyer sur l'identification des besoins et préconisations du SDAASP pour la définition des stratégies régionales (SRADDET, politique régionale mobilité) et locales (SCOT, PLUI, chartes, projets de territoire...)
- Mettre en synergie le développement urbain et l'organisation des mobilités et des transports, prendre en compte la notion « d'accès universel » des espaces (piéton, handicap moteur, auditif ou visuel, poussette, vélo...)
- Redynamiser les centres-bourgs et les lieux à fort potentiel d'inter-modalité tels que les gares ferroviaires, optimiser l'espace urbanisé (densité) et économiser le foncier non construit pour limiter les déplacements

**Action 12.2 : Favoriser l'accès à l'offre et aux dispositifs de transport existants**

- Centraliser l'information (offre + dispositifs)
- Créer des relais locaux pour diffuser l'information
- S'appuyer sur des modes de communication multicanaux (collectivités, MSAP...)
- Diversifier les supports de communication (ex. application numérique...)
- S'inscrire dans un réseau afin de partager les bonnes pratiques et, plus particulièrement, les outils développés à des échelles plus larges (ex : SMIRT)

**Action 12.3 : Développer une offre locale adaptée aux besoins identifiés**

- Promouvoir et/ou développer les solutions de mobilité alternative telles que le co-voiturage, l'autopartage, l'autostop organisé, le vélo...
- Inciter à l'innovation et à l'expérimentation plus particulièrement dans les secteurs les moins denses
- Encourager les acteurs publics et privés à développer des modes de transports collectifs et/ou partagés pour leurs employés
- Etudier l'opportunité et la viabilité de Transports à la Demande (TAD) portés par les EPCI
- Favoriser l'expérimentation, l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

**Dispositifs mobilisables**

- SRADDET (le cas échéant)
- Plan de déplacements entreprise / des administrations
- Plans de mobilité durable
- Plans de déplacement urbain
- Somme numérique pour l'hébergement de plateforme

**Indicateurs de suivi**

- Participation aux instances régionales
- Contenus du SRADDET
- Stratégies nouvelles à l'échelle intercommunale
- Initiatives de transports à la demande

**Actions reproductibles**

- Partage des outils intermodaux existants
- Actions « grand public » en faveur du test de nouveaux modes de transports : SNCF, Région Hauts-de-France...
- Roulezco.fr, plateforme de covoiturage dans le Pays Baie de Somme 3 Vallées
- Plateforme de mobilité dans le sud ouest Amiénois
- Plan de déplacement entreprise de la Caisse d'Epargne Nord France Europe
- Espace de Coworking-FabLab La Machinerie à Amiens
- Dispositifs régionaux : aide au transport des particuliers (ATP), en route pour l'emploi, testez-le-train

**Les besoins et enjeux recensés**

- Une persistance de freins matériels (acquisition d'un véhicule, réparation/entretien...) et psychologiques (repérage dans l'espace, utilisation d'un plan, anxiété...) à la mobilité
- Des acteurs œuvrant à la levée de ces freins pour les publics en situation d'insertion présents sur le territoire départemental, mais qui ne sont pas toujours bien repérés

**Principes retenus**

- Mettre en place des réponses adaptées pour les publics les moins mobiles
- Assurer la coordination des acteurs de la mobilité solidaire et améliorer la cohérence de l'offre

**Porteur(s)**

**Pilotes :** Etat (DDCS / DDTM)

**Partenaires :** Région, Département, EPCI, communes, associations

**Actions préconisées**

**Action 13.1 : Fédérer autour d'un chef de file les associations intervenant dans le champ de la mobilité solidaire**

- Valoriser et soutenir les associations intervenant dans ce domaine
- Sensibiliser les agents au contact du public aux différentes initiatives présentes dans la Somme

**Action 13.2 : Dans un second temps, envisager la création d'une plateforme mobilité à l'échelle départementale afin d'accompagner les personnes vers une mobilité autonome et favoriser leur insertion**

- S'appuyer sur une offre complète : garages solidaires, location de cyclomoteurs / voitures (dont voitures sans permis), auto-écoles solidaires...
- Mobiliser une expertise globale intégrant freins matériels et psychologiques à la mobilité (bilan de compétence mobilité, accompagnement individuel, aide au permis de conduire...)
- Formaliser le réseau partenarial de la mobilité solidaire
- Développer une « culture de la mobilité » : encourager les ateliers mobilité pour tous organisés par les acteurs de la mobilité solidaire et de l'accès aux droits

**Dispositifs mobilisables**

- Politique insertion du Conseil départemental
- Fond social européen
- Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Aides régionales relatives à l'obtention du permis de conduire

**Indicateurs de suivi**

- Création de la plateforme départementale de mobilité solidaire
- Nombre de personnes suivies par les structures
- Nombre d'ateliers mobilité

**Actions reproductibles**

- Pays Santerre Haute Somme :
  - Association les Astelles, qui propose un service de location de scooter à prix réduit pour les demandeurs d'emplois
  - Garage solidaire
  - Plateforme de mobilité Saint-Jean
- Association MobilAction, à Rue, qui informe sur les transports / les aides à la mobilité et organise un transport accompagné pour les publics précaires
- Liens-plus, association organisatrice de déplacements solidaires dans le Pas-de-Calais (mise à disposition de véhicules et de 2 roues pour les personnes sans moyen de locomotion désirant se déplacer vers des lieux de formation ou d'emploi)
- Prêt de voiture dans le cadre de recherche d'emploi (Région Haut-de-France)

# ANNEXE 1 - METHODOLOGIE

## Annexe 1.1 - L'enquête à destination de la population samarienne

### Le profil des répondants

L'examen des questionnaires fait état de 1344 réponses, dont 1071 renseignées électroniquement et 273 en version papier. **La plus grande partie des questionnaires a donné lieu à un remplissage complet. Pour chaque question, le nombre de répondants exact est précisé.**

### La répartition géographique

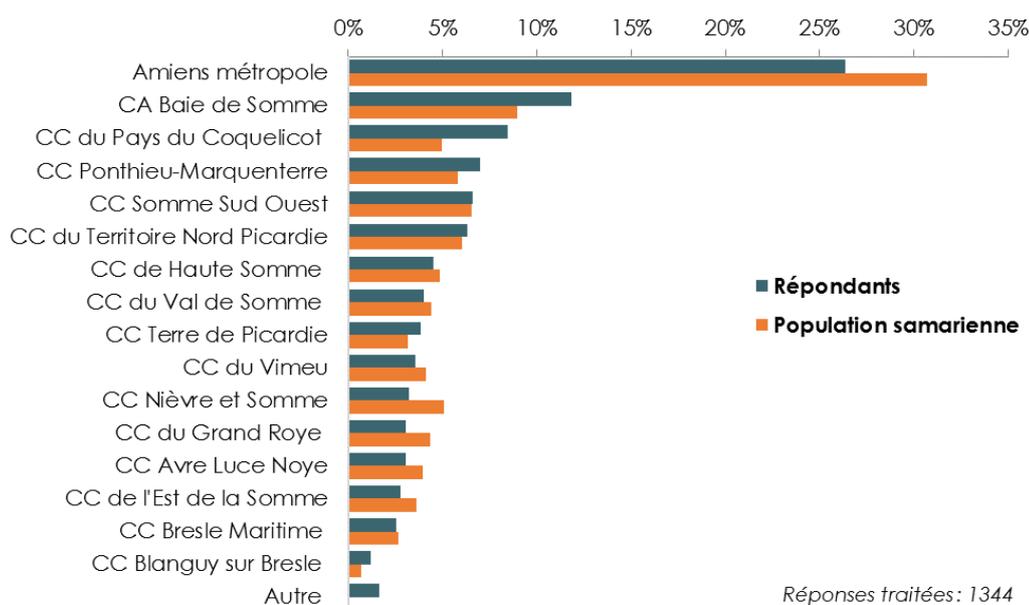
La répartition géographique des répondants est proche de la répartition de la population sur le territoire samarien.

Conformément à la réalité démographique, l'intercommunalité la plus représentée est Amiens métropole avec 26 % des répondants (soit 354 réponses) suivi par l'intercommunalité résultant de la fusion CA Baie de Somme avec 12 % des répondants (soit 159 réponses).

La CC du Pays du Coquelicot s'est également fortement mobilisée avec 8 % des répondants (soit 114 réponses) alors qu'elle représente en réalité 5 % de la population samarienne.

Les autres communautés de communes comptabilisent chacune de 7 % à 1 % des répondants (695 réponses au total), soit environ la moitié des répondants.

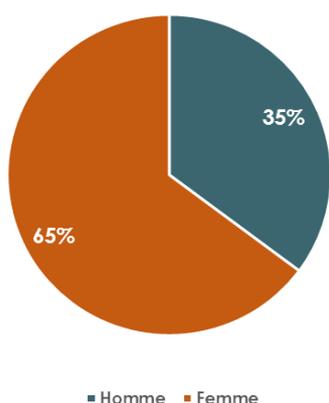
Répartition des répondants par EPCI



### La répartition par sexe

Les répondants au questionnaire sont très majoritairement des femmes. Avec 864 réponses, elles forment 65 % des réponses, contre 469 pour les hommes (35 %).

## Répartition des répondants par sexe



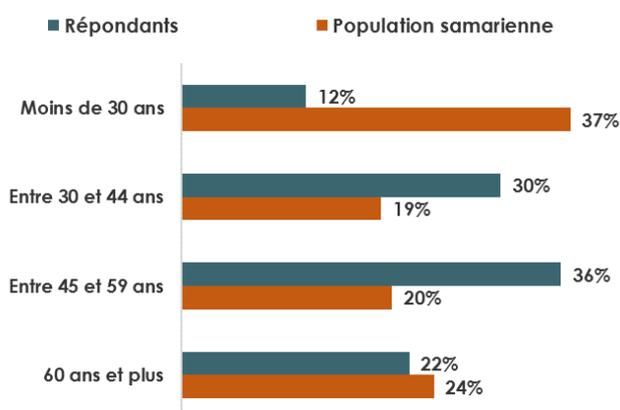
Réponses traitées : 1 333

**La répartition par âge**

Les 30-44 ans (30 % des répondants) et les 45-59 (36 % des répondants) ans sont surreprésentés dans ce questionnaire, contrairement aux moins de 30 ans (les enfants n'ayant pas les moyens / pas vocation à répondre à cette enquête).

La part des 60 ans et plus est proche de la réalité, puisqu'ils représentent 22 % des répondants (24 % de la population samarienne en 2013).

## Répartition des répondants par tranche d'âge



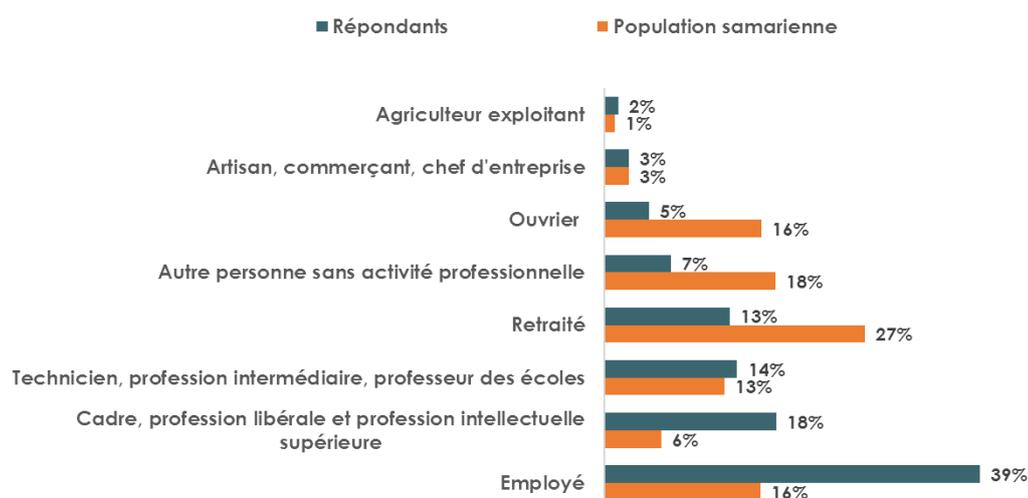
Réponses traitées : 1324

**La catégorie socioprofessionnelle (CSP)**

En lien avec la diffusion du questionnaire dans les administrations, 39 % des répondants (soit 520 réponses) sont « employés » et 18 % (soit 238 réponses) sont « cadres ou professions intellectuelles supérieures ». Les CSP « technicien/ profession intermédiaire/ professeur des écoles » et « retraités » sont également relativement bien représentées avec respectivement 14 % et 13 % des réponses.

Les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle (étudiants, femmes/hommes au foyer) sont assez peu représentés par rapport à la réalité.

## Répartition des répondants par catégorie socioprofessionnelle

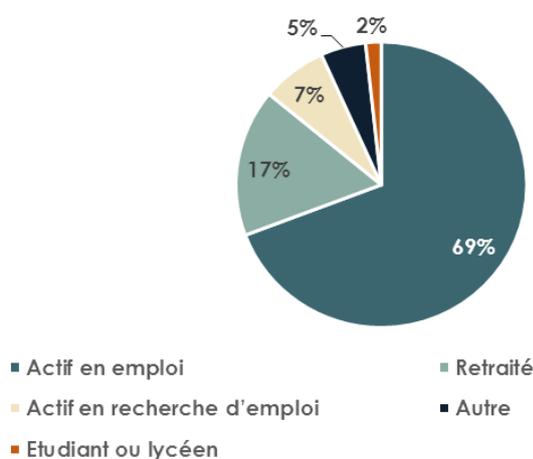


Réponses traitées : 1 325

## La situation des répondants à l'égard de l'emploi

La plus grande partie des répondants est active et en emploi, avec 919 réponses (69 %) devant les retraités (17 %). Les actifs en recherche d'emploi sont quant à eux peu représentés (7 % des répondants).

## Répartition des répondants à l'égard de l'emploi



Réponses traitées : 1 323

La catégorie « autre », formant 5 % des répondants, recoupe les situations suivantes : handicap, congé parental, femme au foyer, pré-retraite et service civique.

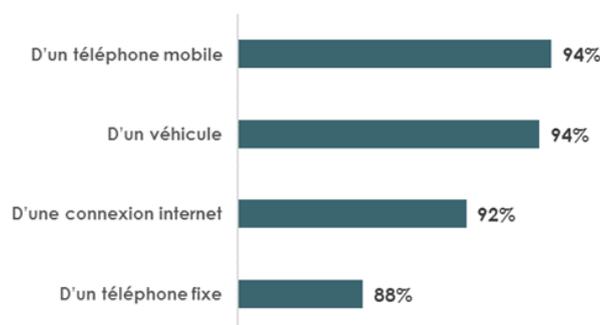
## La présence des équipements au sein du foyer des répondants

Concernant l'équipement des individus interrogés, il est notable que :

- La grande majorité des répondants a un véhicule dans son foyer (94 %). Les étudiants et lycéens sont moins bien pourvus (70 %) tout comme les actifs en recherche d'emploi (80 %).
- Le taux d'équipement en connexion Internet est de 92 %, l'ensemble de la population étant mieux pourvue que les demandeurs d'emploi (86 %), les étudiants/lycéens (83 %) et les retraités (78%).
- Le taux d'équipement en téléphone mobile est supérieur à celui en fixe, avec 94 % des interrogés.

- La part des personnes possédant un téléphone fixe est de 88 % en moyenne mais varie selon les situations : 94 % des retraités ont un téléphone fixe contre 88 % des actifs en emploi, 74 % des demandeurs d'emploi et 65 % des étudiants/lycéens. Cela confirme l'étude réalisée par le CREDOC en 2015<sup>1</sup> : alors que les 70 ans et plus sont près de 95 % à posséder un téléphone fixe, les jeunes adultes sont moins équipés (82 % des 18-24 ans possèdent un téléphone fixe par exemple).

Dans votre foyer, vous disposez :



Réponses traitées : 1324

## Nuage de mots

### Q28 Avez-vous d'autres besoins et attentes qu'il serait important de prendre en compte ? Des idées pour améliorer l'accès des services au public ?

Réponses obtenues : 282 Question ignorée : 1 063



Le « nuage de mots » ci-dessus reprend les principaux termes repris par les répondants à la question « Avez-vous d'autres besoins et attentes qu'il serait important de prendre en compte ? Des idées pour améliorer l'accès des services au public » ?

En toute logique, on remarque une forte prédominance de la notion de « service ». Les termes « communes », « Santé » et « Horaires » ont également été largement utilisés.

La CAF et la Poste sont les deux services les plus mentionnés.

Enfin, la mobilité et l'accès à internet figurent parmi les principales préoccupations des répondant.

<sup>1</sup> CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », in « Baromètre du numérique, édition 2015 », p 20.

## Annexe 2 : La concertation menée dans le cadre du diagnostic

La semaine du 27 février 2017, de nombreux temps de concertation et d'échanges ont été organisés dans le cadre du SDAASP, dont :

- **8 ateliers de territoire** qui se sont déroulés à :
  - Nesle
  - Roye
  - Nouvion
  - Doullens
  - Friville-Escarbotin
  - Poix-de-Picardie
  - Rue
  - Péronne
  - Eu
- **3 entretiens avec des « publics cibles »** :
  - Un atelier « jeune » organisé par la Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation (MEEF) Santerre Haute Somme
  - Un atelier avec des personnes en difficulté sociale organisé par l'association Cardan
  - Un atelier avec des bénéficiaires du RSA organisé par la Direction Solidarités du Conseil départemental

### Annexe 3 : Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

AMF : Association des Maires de France

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CIR : Comité Interministériel Aux ruralités

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

MSAP : Maisons de Service au Public

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRS : Projet Régional de Santé

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Services d'Accompagnement Médico-social des Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDTAN : Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

UT 80 DIRECCTE : Unité territoriale 80 Somme de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

## ANNEXE 2 – FICHES EPCI